



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

# MERCURE

DE FRANCE,  
DÉDIÉ AU ROY.

MARS 1724.



*QUÆ COLLIGIT SPARGIT.*

---

A PARIS,

Chez { GUILLAUME CAVELIER, au Palais.  
| GUILLAUME CAVELIER, fils, rue  
S. Jacques, au Lys d'Or.  
| NOEL PISSOT, Quay des Augustins, à la  
| descente du Pont-neuf, à la Croix d'Or.

M D C C. XXIV.

*Avec Approbation & Privilège du Roi.*



## A V I S.

**L'**ADRESSE generale pour toutes choses est à M. MOREAU, Commis au Mercure, chez M. le Commissaire le Comte, vis-à-vis la Comedie Françoise, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetez aux Libraires qui vendent le Mercure à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très - instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non - seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

Le prix est de 30. sols.



# MERCURE

DE FRANCE,

DEDIE' AU ROY.

MARS 1724.



PIECES FUGITIVES,  
*en Vers & en Prose.*

## ELEGIE

Sur la mort de mon Pere.



Uoique toujours en butte à des  
chagrins divers,

J'eusse éprouvé cent fois les plus  
tristes revers :

A l'abri des conseils d'un Pere venerable,

Mon esprit conservoit un calme inalterable.

A ij



398 MERCURE DE FRANCE.

O mort ! tu me gardois le coup précipité,

Qui devoit triompher de cette fermeté.

Signalant sans égards ton aveugle puissance,

Tu viens de me ravir l'Auteur de ma naissance,

Et je pleure aujourd'hui sous tes coups abattu,

Un Pere qui forma mon cœur à la vertu.

C'est par lui que guidé dès ma tendre jeunesse,

Je pouvois esperer de suivre la sagesse

Dans le sentier étroit qu'il a sçu me frayer.

Sur quel bras désormais pourrai-je m'appuyer ?

Non, non, fils malheureux, tu n'as plus ce  
Tobie,

Dont les soins dirigeoient les momens de ta  
vie :

Tu n'as plus devant toi ces exemples Chré-  
tiens,

De bonté, de douceur, de mépris des faux  
biens,

Et tu perds pour jamais la plus fidele image,

Des vertus que le monde eut dans son premier  
âge.

Mais quel feu dans mon cœur a ranimé ma  
foy ?

Un Pere bienheureux est-il perdu pour moi ?

Non, dans cette lumiere à l'œil inaccessible ;  
Le

Le juste à nos soupirs reste toujours sensible.  
 Mon Pere tarira la source de mes pleurs,  
 J'en crois les saints transports qui charment  
 mes douleurs.

Toi donc qui des élus a partagé la gloire,  
 D'un fils qui te fut cher conserve la memoire :  
 Admis aux saints concerts des vieillards ra-  
 dieux,  
 Au Trône de l'Agneau daigne porter mes  
 vœux.

Regarde-moi du sein des celestes merveilles,  
 Je suis jeune, une mere a besoin de mes veilles ;  
 Fais que mon cœur fidele à tes sages avis,  
 Remplisse les devoirs de Chrétien & de fils.

*M. Tanevor.*

\*\*\*:\*\*\*:\*\*\*:\*\*\*:\*\*\*:\*\*\*:\*\*\*:\*\*\*:\*\*\*:\*\*\*:\*\*\*:\*\*\*:\*\*\*

*SUITE de la Lettre Critique sur  
 Heraclius.*

### ACTE III.

**Q**Uoique cet Acte ne soit pas à  
 beaucoup près aussi interessant que  
 le quatrième, il ne lui cede pas en beau-  
 té, & ne fait pas moins d'honneur à Cor-  
 neille.

A iij

400 MERCURE DE FRANCE.

neille. Il faut, pourtant avouer que c'est ici l'Acte de la Piece qui donne le plus de prise à la Critique. Nous l'allons voir, en procedant Scene par Scene.

SCENE I.

*Martian , Pulcherie.*

Martian execute dans cette premiere Scene le projet qui a tant allarmé Leontine. Il lui a déclaré dans l'Entr'acte qu'il est son frere , comme il croit l'être en effet , trompé par le billet de Maurice. Ils ont tous deux beaucoup de regret de se voir condamner à changer l'amour en amitié. Martian prie Pulcherie d'épouser le faux Martian , pour se garantir d'une mort inévitable, dont Phocas l'a menacée. Pulcherie lui répond avec une sagesse digne de sa naissance : voici comment elle parle :

Ne pouvant être à vous , je pourrois justement,  
Vouloir n'être à personne, & fuir tout autre  
Amant ;

Mais on pourroit nommer cette fermeté d'ame,  
Un reste mal éteint d'incestueuse flâme :

Afin donc qu'à ce choix j'ose tout accorder,  
Soyez mon Empereur , pour me le commander.

Rien n'est si beau que tout ce que  
cette

cette vertueuse Princesse dit encore à son frere prétendu , pour l'engager à faire perir le Tyran avant qu'elle épouse son fils : Vous voulez , dit-elle , que je donne quelques momens de joye à Phocas pour l'éblouir ?

Mais durant ces momens , unie à sa famille ,  
 Il deviendra mon pere , & je serai sa fille :  
 Je lui devrai respect , amour , fidelité ,  
 Ma haine n'aura plus d'impetuosité , &c.

Voici par où Pulcherie finit cette belle Scene :

Jamais un seul moment , quoique l'on puisse  
 faire ,

Le Tyran n'aura droit de me parler en pere ;

Je ne refuse au fils ni mon cœur , ni ma foi :

Vous l'aimez , je l'estime , il est digne de moi ;

Tout son crime est un pere à qui le sang l'at-  
 tache ;

Quand il n'en aura plus , il n'aura plus de  
 tache ,

Et cette mort propice à former ces beaux  
 noeuds ,

Purifiant l'objet , justifiera mes feux.

Allez donc preparer cette grande journée ,

Et du sang du Tyran signez cet Hymenée.

Vaines résolutions ! Phocas arrive suivi d'Exupere ; Martian ne doute point qu'il ne soit trahi , en le voyant avec ce traître. Phocas ne le confirme que trop dans sa crainte , en lui montrant le billet de Maurice. Exupere l'a remis entre ses mains ; ses intentions sont bonnes ; mais rien n'est plus dangereux que le chemin qu'il prend pour arriver à la fin qu'il s'est proposée : c'est ce que nous allons examiner.

Corneille convient tout le premier de ce qu'il y a d'irregulier dans la conduite d'Exupere. Voici comme il en parle dans l'examen qu'il fait de sa Piece : *Le stratagemme d'Exupere a quelque chose d'un peu délicat , & d'une nature à ne se faire qu'au Theatre , où l'Auteur est maître des événemens qu'il tient dans sa main , & non pas dans la vie civile , où les hommes en disposent selon leurs interets & leur pouvoir.*

Il me semble que Corneille auroit pu s'appliquer cette dernière partie , & dire qu'il a disposé de cet événement selon ses interets : je ne dis pas selon son pouvoir ; un genie tel que le sien doit être supposé sans bornes ; mais on doit convenir avec moi que l'interet qu'il avoit à nous frapper par quelque chose de singulier , & à forcer par là nôtre admiration , sans nous  
donner

donner même le temps de la réflexion, lui a fait hazarder ce coup de Theatre : je ne suis ici que l'écho de ce grand homme. *Jusques-là*, dit-il, *toute la conduite d'Exupere est de ces choses qu'il faut souffrir au Theatre, parce qu'elles ont un éclat, dont la surprise éblouit, & qu'il ne feroit pas bon tirer en exemple, pour conduire une action véritable sur leur plan.*

Je ne parlerai point ici du peril où il expose le Prince qu'il croit Heraclius, pour le tirer d'un autre peril moins évident. Je renvoie mon lecteur à Corneille même dans son examen d'Heraclius. J'ajouterais seulement quelques réflexions que ce grand homme n'a pas faites, parce qu'il étoit très-avare des secrets de son Art ; bien different en cela de ses successeurs, qui à force de les avoir prodiguez, ont fourni des armes contre eux-mêmes.

La première de mes réflexions est qu'Exupere auroit dû prévenir le Prince, ou du moins Leontine sur son stratagême. Je sçais que le Prince n'auroit pas senti à son emprisonnement, & qu'il auroit traité Exupere d'insensé : doncque Exupere sentoit tout le ridicule de son projet. Pour Leontine, elle y auroit infailliblement donné les mains par un motif tout opposé ; elle sçavoit qui étoit le

## 404 MERCURE DE FRANCE:

veritable Heraclius, & le mettoit en secreté, en exposant son fantôme. 2<sup>e</sup> Réflexion. Exupere expose, non-seulement la vie du prétendu Heraclius, mais il met entre les mains de Phocas le seul titre qui peut le faire reconnoître pour fils de Maurice, c'est le billet de Maurice même. Je dis plus, il s'expose lui-même: Phocas n'avoit qu'à se défaire d'Exupere, & à brûler le billet qui devoit servir à la reconnoissance d'Heraclius, pour n'avoir plus rien à craindre. Il n'auroit trouvé que trop de moyens dans la suite de faire assassiner le fils de Maurice secretement, & à l'insçû de Martian, dont l'amitié pouvoit mettre obstacle à un dessein ouvert de faire perir un Prince qui lui a sauvé la vie, comme il est établi dans le premier Acte. Il est temps de reprendre le fil de l'action Theatrale, sans examiner si elle est bien ou mal fondée.

Le prétendu Heraclius soutient le nom que lui donne le billet de Maurice, & le soutient avec un courage digne d'un fils d'Empereur. Phocas le fait arrêter, & le met entre les mains de Crispe. Le Tyran tâche d'émouvoir Pulchere par le danger de ce Prince, mais elle s'obstine toujours à refuser la main de Martian. Elle quitte Phocas avec les menaces les plus effrayantes. Phocas reste sur la Scene avec Exupere

pere & Amintias. Le service qu'ils viennent de lui rendre, en lui livrant le fils de Maurice, fait qu'il s'abandonne aveuglement à leurs conseils, ou plutôt il ne fait que ce que l'Auteur a fait entrer dans son plan. En effet, le plus sûr pour Phocas étoit de faire perir le fils de Maurice dans son Palais, & d'envoyer sa tête au milieu de la place; rien n'est plus foible que les raisons qu'Exupere oppose à un dessein si salutaire. Voici ce que dit Phocas :

Donc pour ôter tout doute à cette populace,  
Nous enverrons sa tête au milieu de la place.

Voici ce que répond Exupere :

Mais si vous la coupez dedans votre Palais,  
Ces obstinez mutins ne le croirons jamais,  
Et sans que pas un d'eux à son erreur renonce,  
Ils diront qu'on impute un faux nom à Leonce.

Phocas a beau dire, que le billet de Maurice fera foi de la vérité; il ne plaît pas à Exupere d'en convenir. Un billet, selon lui, ne sçauroit être reconnoissable après vingt ans. Il faut absolument que la victime soit immolée en place publique, & que le fils de Maurice dise à qui voudra l'entendre : *N'en doutez point, je suis Heraclius*, comme si tout cela ne se pou-

A vj voit

## 406 MERCURE DE FRANCE:

voit pas faire du haut d'un balcon. Phocas consent à tout ce que veut Exupere, quoique la prudence semble en ordonner autrement. Heureuse faute qui va nous produire un quatrième Acte rempli de tant de beautez ; tant il est vrai qu'il faut passer quelque chose aux Auteurs, si l'on veut avoir du plaisir.

## ACTE IV. SCENE I.

*Heraclius, Eudoxe.*

Cette Scene est necessaire, quoiqu'elle ne soit pas bien chaude. Heraclius se plaint à Eudoxe de l'infidelité que lui fait Leontine, en lui volant son nom pour le donner à Martian. Eudoxe a beau excuser sa mere, en disant qu'elle ne pouvoit démentir ce billet de Maurice, sans exposer le véritable heritier de l'Empire. Heraclius ne peut consentir à laisser périr sous son nom un Prince qui lui a sauvé la vie dans les dernières guerres, & persiste dans le dessein de se déclarer fils de Maurice aux yeux de Phocas. Ce dernier entre, suivi d'Exupere, il ordonne d'arrêter Eudoxe, & de la tenir en lieu de seureté, en attendant sa mere. Heraclius s'y oppose en vain, les ordres du Tyran sont executez. Eudoxe prie Phocas de ne pas croire ce que son fils lui va dire.

dire. Cette priere excite sa curiosité, il demande à Heraclius quel est ce mystere. Heraclius lui dit qu'il ne veut le reveler qu'en presence du prisonnier. Leonce est amené, & c'est en sa presence que le faux Martian declare qu'il est Heraclius. Phocas croit en vain le démentir par le billet de Maurice; ce Prince lui répond que ce billet fut vrai autrefois, mais qu'il ne l'est plus, & que Maurice n'a pû sçavoir ce qui s'est passé après sa mort. Il ajoute que Leontine lui a déclaré sa veritable naissance, & que c'est pour cette raison qu'il s'est toujours opposé à son Hymen avec Pulcherie qu'il sçavoit être sa sœur. Rien n'est plus beau que le combat d'Heraclius & de Martian, qui tous deux veulent être fils de Maurice, & mourir l'un pour l'autre. On amene Leontine dont la fermeté acheve de desesperer Phocas. Elle lui dit que l'un de ces deux Princes est son fils, & l'autre son Empereur; mais qu'il n'en sçaura pas davantage. Phocas ne sçait quel parti prendre; Exupere qui est ravi de gagner du temps pour executer son dessein, augmente encore sa perplexité; il le détermine enfin à suspendre l'Arrest de mort, & lui promet de tirer le secret de Leontine de force ou de gré. Phocas le laisse avec elle; mais Exupere a beau lui pro-  
tester.

## 208 MERCURE DE FRANCE.

tester qu'il est ennemi secret de Phocas ;  
& que ses intentions sont pures ; elle le  
traite de perfide , & c'est avec raison ;  
car il n'y a pas un des spectateurs qui ne  
le croye tel ; tant Corneille a pris soin  
de répandre l'obscurité sur toute la Piece,  
& de n'y rien laisser penetrer que dans  
la dernière Scene.

### ACTE V.

Il s'en fait bien que cet Acte soit aussi  
beau que le precedent. La Scene où Pho-  
cas veut faire donner la mort à Martian  
a trop de ressemblance à celle que nous  
avons vûe dans le quatrième ; cependant  
Exupere agit derriere le Theatre ; il fait  
dire à Phocas par Crispe même, qui y est  
trompé tout le premier , que les rebelles  
sont défaits , & leurs Chefs prisonniers  
dans le Palais. Phocas au comble de la  
joye , dit à Heraclius qu'il croit toujours  
son fils.

Toi maintenant , ingrat , sois mon fils , si tu  
veux ;

En l'état où je suis je n'ai plus lieu de feindre ,  
Les mutins sont domptez , & je cesse de  
craindre.

Ces vers semblent détruire tout l'in-  
terest que nous avons senti dans la belle  
Scene

Scene du quatrième Acte. Si Phocas a feint, il n'a pas été aussi malheureux qu'il nous l'a paru, & dans une seconde représentation, nous jouirons moins de son trouble. Cette réflexion que j'ai vu faire à des gens seneez, n'est pas pourtant sans réponse. Il se peut faire que Phocas feigne même, en disant qu'il cesse de feindre. Il sent que l'Amour paternel l'a trahi, que son fils quel qu'il soit, a peut-être abusé de sa foiblesse; & il ne se montre pere dénaturé que pour forcer son fils à lui dire la verité. Il est temps de dénouer la Piece; Phocas est assassiné par Exupere, & les autres conjurez qu'il a introduits dans le Palais comme prisonniers. Ce stratagème d'Exupere est très-ingenieusement imaginé; mais le succès, comme l'avons déjà remarqué, étoit tout entier entre les mains de l'Auteur, & l'on pourroit dire ironiquement, au sujet de Phocas, ce qu'Amintas dit serieusement aux deux Princes dans le recit de la mort de ce Tyran.

Quel chemin Exupere a pris pour sa ruine!

Je ne dis plus qu'un mot sur ce qui reste. Leontine produit un billet de l'Imperatrice Constantine, veuve de Maurice. Voici ce qu'il contient:

Parmi

## 410 MERCURE DE FRANCE.

Parmi tant de malheurs , mon bonheur est  
étrange ,

Après avoir donné son fils au lieu du mien ,  
Leontine à mes yeux par un second échange ,  
Donne encore à Phocas mon fils au lieu du  
sien.

Vous qui pourrez douter d'un si rare service ,  
Sçachez qu'elle a deux fois trompé nôtre  
Tyran :

Celui qu'on croit Leonce est le vrai Martian ,  
Et le faux Martian est le fils de Maurice.

Je conseillerois à tous ceux qui vont  
voir représenter Heraclius d'apprendre  
par cœur ce billet de l'Imperatrice Con-  
stantine ; il renferme toute l'économie  
de la Piece. Il est temps , Messieurs , de  
finir une Lettre qui n'est déjà que trop  
longue. Je n'ai rien oublié pour pouvoir  
être plus court , & vous en jugerez vous-  
même par toutes les beautés que j'ai omi-  
ses. Je suis avec une parfaite estime , vô-  
tre très-humble , & très-obéissant servi-  
teur. . . . .



EPI-



## \* ACHILLE ET DEIDAMIE.

*Cantate de M. de la Grange.*

**S**ous les traits & l'habit d'une jeune Prin-  
cesse ,

Achille dans Sciros jouïssoit d'un bonheur ,

Aussi funeste à sa valeur ,

Que favorable à sa tendresse.

Chaque jour comme sœur , chaque nuit com-  
me époux ,

De la belle Deïdamie ,

Il échapoit aux traits de la Parque ennemie ,

Et goûtoit en secret les plaisirs les plus doux.

Nuit , confidente fidele

De tant d'amoureux desirs ,

Il n'est de parfaits plaisirs ,

Que ceux que l'on vous revele,

Si-tôt que du jour jaloux

L'on voit la lumiere éteinte ,

\* *Idylle VIII. de Bion.*

Les.

## 412 MERCURE DE FRANCE.

Les Amans cedent sans crainte,  
A ce qu'Amour a de doux.  
La pudeur, ni la contrainte,  
Ne tiennent point contre vous.  
Par le secours de vos ombres,  
Que de jaloux endormis !  
Que de regards ennemis,  
Couverts de vos voiles sombres  
Et de vôtre heureux retour,  
Que l'on voit d'Amans avides,  
Par des entretiens solides,  
Dédommager leur amour,  
Du peu que leurs yeux timides,  
Se sont dit pendant le jour.

Tandis que le reste du monde  
Ignore les plaisirs de ces heureux Amans,  
La Princesse livrée à des présentimens  
Qui troublent cette paix profonde,  
Par ces tendres regrets expriment ses tourmens.  
Vôtre ardeur, cher Amant, à ma flamme est  
égale,  
Nous formons les mêmes desirs ;  
Mais

Mais je tremble qu'une Rivale ,  
 Ne trouble de si doux plaisirs.  
 Je crains que la gloire jalouse ,  
 Des bras d'une fidele épouse ,  
 Ne vous arrache quelque jour ;

Pardonnez les frayeurs dont mon ame est at-  
 teinte ,

Mon cœur sentiroit moins de crainte ,  
 S'il ne sentoît pas tant d'amour.

Ne craignez rien , belle Princesse ,  
 Lui répond son Amant , en essuyant ses pleurs ;  
 Quel plaisir prenez-vous d'outrager ma ten-  
 dresse ,  
 Par d'indignes soupçons , & d'injustes dou-  
 leurs.

Ah ! par les mains de la Victoire ,  
 Tous les Sceptres de l'Univers ,  
 Me feroient vainement offerts ,  
 Je ne connois point d'autre gloire  
 Que celle de porter vos fers.

Ulisse cependant , zélé pour sa patrie ,  
 Veut lui rendre le seul Heros ,  
 Dont l'appui des Troyens doit sentir la furie ;  
 Et

## 414 MERCURE DE FRANCE.

Et pour le découvrir il se rend à Sciros.

● Il étale aux yeux des Princesses

Les ornemens & les richesses,

Qui peuvent relever l'éclat de leur beauté ;

Achille avec dédains envisage leurs charmes ;

Mais d'un trouble soudain il paroît agité ,

Quand parmi ces atours il voit briller des  
armes ,

Qui semblent l'accuser de son oisiveté.

L'ardeur dont la gloire l'enflâme ,

Disperse les lis de son teint ,

Et la rougeur dont il est peint ,

Fait voir le trouble de son ame.

Les graces rebelles aux Loix ,

De la Déesse d'Amathonte ,

Semblent pour la première fois ,

Rougir de dépit & de honte ,

Et se couroucer toutes trois ,

De voir que Pallas les surmonte.

L'ingénieur Ulisse , à ces signes certains ,

Reconnoît le Heros que demande la Grece ,

Et

Et d'un glaive terrible armant ses jeunes mains,  
 Par ce discours guerrier, du fils d'une Déesse,  
 Il augmente l'ardeur, & hâte les destins.

Quittez les jeux, fuyez leurs charmes,  
 Rougissez d'un honteux repos,  
 Le carnage & le bruit des armes  
 Sont les vrais plaisirs des Héros.

Venez renverser des murailles,  
 Venez forcer des Bataillons,  
 De leur sang, de leurs funeraillles,  
 Faites regorger les fillons.

Lorsque des plaisirs à la gloire,  
 On a promené ses desirs,  
 Il n'appartient qu'à la victoire,  
 De les ramener aux plaisirs.

Penetré des discours d'Ulisse,  
 Achille en même temps déchire tous les  
 noeuds,

Dont le fatigant artifice,  
 Sous un voile emprunté captivoit ses che-  
 veux.

Déida-

16 MERCURE DE FRANCE.

Déidamie en proie aux plus vives allarmes ,  
Veut envain par ses cris , par ses plus tendres  
larmes ,

Désarmer ce jeune Lion ;  
Son cœur ne trouve plus de charmes  
Que dans la châte d'Ilion ,  
Qu'Ulisse promet à ses armes.

Belles , qui croyez pour toujours  
Asservir un jeune courage ,  
N'en espérez d'autre avantage ,  
Que des chaînes de quelques jours ,  
Dont un son d'airain le dégage.

Il n'écoute plus les Amours ,  
Si-tôt que Bellone l'appelle ,  
Et les sermens d'être fidele ,  
S'envolent au bruit des Tambours.



ET-



*LETTRE de M. Capperon , ancien  
Doyen de S. Maxent , écrite à M.....  
sur de prétendus sortilèges , où il ne s'est  
rien trouvé que de naturel.*

**M** O N S I E U R ,

Par la réponse que vous faite à la Lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire sur les yeux des Mouches , & qui a paru dans le Mercure du mois de Novembre dernier , vous me priez de continuer de faire de pareilles observations , & de vous les communiquer ; mais il faut que je vous avouë que je ne me connois pas un genie assez heureux , & un esprit assez penetrant , pour trouver toujourns du nouveau dans cette sorte de recherches. J'espere donc que vous voudriez bien , en attendant qu'il se presente un sujet plus interessant , que je vous entretienne de quelques découvertes , lesquelles pourront bien ne vous être pas indifferentes ; j'espere même qu'elles seront utiles au public.

Un Laboureur ayant perdu un de ses Chevaux ; après qu'il eut languï quelque temps , le fit ouvrir pour tâcher de recon-

reconnoître ce qui pouvoit avoir causé sa mort. Tout ce que le Maréchal pût remarquer de singulier, fut un corps étranger & charnu, qui remplissoit un des ventricules du cœur, lequel étant tiré peu à peu, paroissoit avoir comme des especes de pieds divisez en plusieurs branches. Au moment que cela fut vû, la chose parut décidée. Voilà (dit-on) une bête en forme de Scorpion, ou de Lezard trouvée dans le cœur, on ne peut plus douter que ce Cheval ne soit mort par sortilege, & plutôt pour m'en convaincre qu'autrement, il fut conclu qu'on la garderoit pour me la montrer.

J'allai donc voir ce que c'étoit que cette prétenduë bête, & l'ayant examiné, il me fut facile de remarquer que ce n'étoit autre chose qu'une excroissance charnuë, qui s'étoit formée dans le cœur de ce Cheval, laquelle après avoir rempli une partie des deux ventricules, croissant & augmentant peu à peu, s'étoit étenduë jusques dans les vaisseaux attachez au cœur, & dans leurs rameaux, où s'étant moulée, selon leur figure, cela avoit formé des especes de pieds, lesquels réunis au corps plus dilaté qui étoit dans le ventricule, representoit, quoiqu'imparfaitement, une especes de bête. Enfin par son accroissement ayant  
tota-

totalemeut rempli la cavité du ventricule & celle des vaisseaux, elle avoit dû faire cesser la circulation du sang, & causer par conséquent la mort. Ce fut ce que je tâchai de faire entendre à ceux qui étoient presens, pour les dissuader que cette mort fut arrivée par malefice, & pour les empêcher de soupçonner mal-à-propos quelqu'un de l'avoir procurée.

En effet, Monsieur, cette excroissance charnue n'étoit autre chose qu'un véritable Polype, qu'on a ainsi nommé, parce que se formant de la sorte avec ces especes de pieds, elle ressemble assez au poisson qui porte ce nom, & que vous avez vû desséché, & en son entier dans mon cabinet; ce qui arrive également aux hommes, lorsqu'un sang trop âcre; & en même temps grossier & visqueux, circulant moins librement, & posant trop dans le cœur par sa viscosité, vient à ronger quelque endroit de l'un des ventricules par son âcreté, ce qui donne lieu au suc nourricier de ce muscle, si nécessaire à la vie, de s'épancher dans les intervalles des fibres déchirées; alors les écartant par sa grossiereté, & s'unissant à elles par sa viscosité, il les allonge en se poussant au dehors, ce qui forme ce corps étranger, lequel croissant & augmentant de plus en plus, ferme enfin le passage au  
B sang,

sang, & cause necessairement la mort, sans qu'on puisse jamais y apporter de remede.

La même chose arriva encore quelque temps après chez un autre Laboureur du même lieu, où un Cheval étant mort assez brusquement, il fut également ouvert, & on lui trouva comme à l'autre une pareille excroissance dans le cœur, laquelle fut d'autant plutôt prise pour une bête formée par malefice, que ce Laboureur entroit dans un nouveau fermage, après en avoir dépossédé celui qui l'occupoit auparavant; mais y ayant été heureusement appelé, je trouvai que c'étoit encore un Polype, avec cette seule difference, que le premier étoit plus rouge, & plus mol, & celui-ci plus blanc & plus ferme.

Avant cette découverte des Polypes formez dans le cœur des Chevaux qu'on croyoit morts par malefice, j'avois détrompé un autre Laboureur, demeurant dans le Fauxbourg de cette Ville, qui étoit également persuadé que ceux de son Ecurie étoient aussi ensorcelez, parce qu'il en étoit mort quelques-uns de suite. Son maître qui étoit une personne de distinction & d'esprit, & qui ne croyoit pas legerement à tout ce qui se débite ordinairement sur le fait des sorceries, me

vint

vint annoncer ce qui se disoit de la perte des chevaux de son Fermier, me priant dans le même temps de vouloir bien me transporter avec lui sur les lieux, pour être présent à l'ouverture d'un Poulain qui étoit mort la nuit précédente.

Nous y allâmes, & nous trouvâmes que le corps de ce Poulain étoit enflé, & fort gros; & dès que le Maréchal eut donné le premier coup pour lui ouvrir le ventre, il en sortit quantité d'eau, dans laquelle tous les intestins flotoient. Il ne nous parut rien d'extraordinaire dans tous les visceres qui furent visités exactement les uns après les autres, sinon que tout étoit rempli d'eau & de serositez de tous les côtes, d'où je conclus de même, qu'il n'y avoit rien que de naturel dans la mort de ces Chevaux.

Comme c'étoit vers le milieu du Printemps que cette mortalité arrivoit, que l'Hiver avoit été fort rude, & très-long, avec abondance de neiges; que je sçavois d'ailleurs que ce Laboureur avoit très-mal nourri ses Chevaux, ayant mieux aimé vendre ses fourages, parce qu'ils étoient fort chers; il me fut aisé de juger & de dire, qu'ayant été mal nourris pendant l'Hiver, ayant souffert le grand froid, & régulièrement des eaux glacées à la rivière, où on les abreuvoit,

Bij tout

#### 422 MERCURE DE FRANCE.

tout cela , dis-je , avoit tellement éteint & dissipé les parties spiritueuses de leur sang , empêché la transpiration , diminué la fermeté des fibres , & ralenti l'action réglée des solides , que les parties sereuses ayant pris le dessus dans la masse du sang , y étant devenues les plus abondantes , les visceres étant en même temps devenus plus lâches par la foiblesse de leurs fibres , il ne falloit pas être surpris , si les serositez se trouvoient répandues par tout , & en telle quantité qu'elles avoient causé la mort à ces chevaux.

Je fus d'autant plus confirmé dans cette pensée , que j'avois vû arriver à peu près la même chose à l'égard de tant de pauvres malheureux qui moururent de faim & de misere pendant les trois années de cherté 1692. 1693. & 1694. particulièrement pendant la dernière , où j'observai qu'après être devenus secs & décharnez , ils devenoient tout bouffis , & mouroient ensuite. En consequence de ces réflexions , je dis que le moyen qu'il y avoit à prendre pour conserver les chevaux qui restoient , étoit de les ranimer , pour ainsi dire , en leur faisant prendre du Vin avec de la Cannelle , de la Muscade , & des Clouds de Geroffle , & de les mieux nourrir , ce qui fit cesser le sortilege ; tant il est vrai , qu'il s'en trouveroit

veroit beaucoup moins qu'on n'en dit, si des personnes plus éclairées & moins prévenuës que des Maréchaux, en jugeoient après un examen exact & judiciaire.

Vous me permettez, Monsieur, pour finir cette matiere, que j'ajoute ici une petite ruse dont se servirent des Bohémiens, pour faire accroire à un particulier qui demuroit proche de cette Ville, & qui avoit perdu quelques chevaux, qu'ils détourneroient le sort de son Ecurie. Il est vrai que ce n'est qu'une badinerie, mais cela peut servir à empêcher que d'autres n'y soient trompez. Voici comme ils s'y prirent: Ayant demandé un œuf pondu du même jour, ils l'enterrent dans un coin de l'Ecurie, après avoir dit, bien des paroles, & fait diverses grimaces mystérieuses. Etant retourné le lendemain, ils déterrerent l'œuf, & l'ayant ouvert en présence de beaucoup de monde, ils firent voir qu'il étoit rempli de crin de Cheval, qui étoit le signe qu'ils avoient promis de voir arriver, pour marque & pour preuve, que le sort jetté sur les Chevaux seroit passé dans l'œuf.

Dès ce moment personne ne douta plus que la chose ne fut arrivée par art magique, & que le malefice n'eut été levé

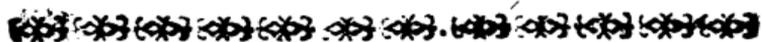
#### 424 MERCURE DE FRANCE.

par un autre malefice ; mais le fait m'ayant été rapporté , je fis entendre à ceux qui m'en parloient , que ce tour de souplesse étoit commun , que les Bohémiens avoient préparé un œuf , y faisant entrer du crin de Cheval par un trou d'éguille fait à la coque , qu'ils avoient ensuite bouché avec un peu de cire blanche ou de suif , & l'ayant mis adroitement à la place de celui qu'on leur avoit donné , ils avoient fait à croire que ce crin s'y étoit formé en vertu des paroles qu'ils avoient dites , des grimaces qu'ils avoient faites , & du sort qui s'y étoit placé. Vous pouvez juger par ce que je viens d'avoir l'honneur de vous rapporter , combien il est aisé de se laisser tromper dans tout ce qu'on dit des prétendues sorceleries , & qu'on ne doit pas facilement ajouter foi à tout ce qu'on en raconte. Je suis , &c.

*A En , ce 21. Janvier 1724.*



**SON.**



SONNET en Bouës-rimez d'un des  
membres de la Societé Litteraire  
de Châlons en Champagne.

LE PHILOSOPHE SOLITAIRE.

Rarement à la Cour on trouve le vrai Sage,  
Des emplois, des honneurs je hais tout  
le *Micmac,*

Je ne hazarde point ma fortune au *Trictrac,*  
De peur d'être plus sot qu'un oiseau mis en  
*Cage.*

Philosophe sensé dès le printemps de l' *Age,*  
Recherchant la vertu sans cilice ni *Sac,*  
Pour contempler des Cieux le mystique *Alma-*  
*nach,*  
Je me suis confiné dans le coin d'un *Village.*

Là, cultivant des fruits, des legumes, de l' *Ail,*  
Les zephirs à mon gré, me servent d' *Eventail,*  
Le murmure des eaux enchante mon *Oreille.*

Oeconome prudent, instruit par la *Fourmy,*  
Seulement pour la soif je vuide ma *Bouteille,*  
Et ne redoute point les traits d'un faux *Ami.*  
B' iiii] *LET-*



*LETTRE écrite aux Auteurs du Mer-  
cure de France, & défense  
des Bouts-rimez.*

**J**E prens, Messieurs, la liberté de vous marquer au nom d'une Société Littéraire, composée de Dames & de Messieurs, dont je suis le Secretaire, qu'on a censuré ici, & admiré tout ensemble, vôtre politesse, & vôtre complaisance, au sujet du Sonnet de l'aimable Dame de Provence que vous avez inseré dans vôtre Mercure du mois de Janvier. On a aussi jugé que cette belle personne, qui n'a, dit-on, jamais fait des vers, n'a pas débuté, comme il convenoit; car, Messieurs, quelle verve peut la piquer contre l'innocent & le spirituel badinage des Bouts-rimez. Il est vrai que Sarrazin en a chanté la défaite; mais outre que sa piece, quoique montée sur le ton heroïque, est une pure plaisanterie, & qu'il faut sçavoir en quel temps, & à quelle occasion il l'a composée, cette piece même est précédée d'un fort beau Sonnet en Bouts-rimez de la façon de Sarrazin, & on peut dire que ce n'est pas le moindre morceau de ses Poësies. Quoiqu'il en soit

soit, nous ne croyons pas que la belle Provençale ait beaucoup de partisans, même parmi les Dames. Les nôtres, bien loin d'être de son avis, prennent le fait & cause des Bouts-rimez, vous demandent acte de leur prise à partie, & pour rendre cet acte plus authentique elles vous prient, Messieurs, d'avoir la bonté d'insérer dans votre premier journal les Bouts-rimez que voici.

**BOUTS-RIMEZ A REMPLIR.**

*Chapeau*

*Lanturelure*

*Coupeau*

*Tablature.*

*Troupeau*

*Mignature*

*Drapeau*

*Egratigneure*

*Tapis*

*Accroupis*

*Chanterelle*

*Défiguré*

**B v**

*Bourré*

Bourré

Fidèle,

Je suis aussi chargé, Messieurs, de la part d'une de ces Dames de vous remercier d'avoir inséré dans votre Mercure du mois de Mars 1723. le Sonnet en Bouts-rimez qu'elle vous a envoyé. C'est celle qui donna la Lettre de la Campagne, à deux lieues de Tours, & qui signa par modestie *Minerpete*. Elle vous proposoit aussi, dans la même Lettre, de vouloir bien lui expliquer toutes les différences qu'il y a entre une Idille, & un Eglogue, parce qu'aimant fort la Campagne, où elle demeure ordinairement, ce genre de Poësie a toujours été de son goût. Nous présumons que vos grandes occupations ne vous ont pas encore permis de lui donner cet éclaircissement. Ayez, s'il vous plaît, la bonté de proposer la question dans votre Journal, quelqu'un se fera un plaisir d'y répondre. Je reviens, en finissant, aux Bouts-rimez, que nous vous supplions bien fort de ne pas exclure de votre livre, nous sommes persuadés que la plus grande partie de vos lecteurs penseront comme nous, & que nos meilleurs Poëtes ne dédaigneront pas de les remplir, à l'exemple de l'illustre M. de la

la M. qui l'a déjà fait, & qui donne toujours un tour de maître, & de perfection à tout ce qui sort de sa plume. Je suis, Messieurs, &c.

*A Tours, le 24. Fevrier 1724.*

✱✱:✱✱✱✱✱✱✱✱✱✱✱✱✱✱✱✱✱✱

*VERS de M\*\*\* à Mad<sup>e</sup> des Hayes.*

L'Esprit rempli d'une douce folie,  
 Ces jours passez à la cour de Thalie,  
 Je crus me voir admis.  
 Dans ce divin séjour à peine je me vis,  
 Qu'un objet enchanteur vint me fraper la vûe,  
 Et sur lui seul fixa tous mes regards,  
 De ris badins une troupe ingenuë,  
 L'environnoient de toutes parts.  
 Je croyois voir Venus en habit de soubrette.  
 Son visage brilloit d'une santé parfaite,  
 Et sa presence inspiroit la gayeté,  
 Sa fraîcheur naturelle effaçoit la beauté,  
 Que tient de l'art une Coquette,  
 Et souffroit à regret un éclat emprunté.  
 Dans un premier transport dont je ne fus point  
 maître,

B vj. J'ar-

J'arrête un jeune amour qui marchoit sur ses pas ,

Je lui demande tout bas ,

Le nom de la beauté que je voyois paroître ,

C'est , me dit-il , tu dois la reconnoître ,  
C'est l'aimable Deshayes , & tu t'en souviendras .

En prononçant ce nom , son regard étincelle ,

Puis le fripon me quitte , & courant après elle

Il augmente mon embarras ,

Mais bien-tôt sur un Trône elle parut placée ,

Et Thalie au milieu d'une foule empressée ,

La couronna publiquement .

Venez , dit-elle , après un tendre embrassement .

Venez , mon élève chérie ,

Et de ma cour l'enfant la mieux nourrie :

Depuis le retour de Baron ,

Je ne brille plus sur la scène ,

Et l'on me fuit pour suivre Melpomene .

Je n'ai plus que vous seule , & Quinaut mon mignon ;

De mon Theatre ici je vous déclare Reine ,

Soutenez-en les interêts .

Que rien jamais ne nous separe .

Que

Vous seule pouvez désormais,  
 Me tenir lieu de l'illustre Desmare.  
 La troupe à ce discours applaudit d'une voix,  
 Signalez un talent si rare,  
 Actrice digne de ce choix,  
 Vous qui voyez ensemble sur vos traces,  
 Marcher la raison & les graces.  
 La nature par vous peut rentrer dans ses droits.  
 Des cœurs en badinant vous vous rendez-  
 maîtresse,  
 Quel art dans vôtre jeu ! quel goût ! quelle  
 finesse !  
 Quel enjouement ! quelle vivacité !  
 Que d'agrément, enfin que de justesse !  
 L'éloge est grand, mais il est mérité.  
 Si nos belles avoient de telles confidentes,  
 Quelques puissans que soient tous leurs appas :  
 Je jurerois, & n'en rougirois pas,  
 De ne jamais aimer que des filles suivantes,





*LETTRE aux Auteurs du Mercure  
sur la Tragedie de Nithetis.*

**J**E ne sçais, Messieurs, si vous avez crû que j'imiterois le silence de nos Aristarques Modernes, au sujet de la Tragedie de Nithetis. Si vous m'avez fait cette injustice, je vous prie de m'en faire reparation publique, en inserant, & ma Lettre & ma Critique dans le premier Mercure. Ce n'est pas par des motifs de jalousie ou d'animosité particuliere que je suis déterminé, quand j'examine les ouvrages de Theatre, je ne cherche qu'à instruire ceux qui sont moins éclairés que moi sur ces sortes de matieres, en soumettant mes réflexions à ceux que je reconnois pour mes Maîtres. Une Tragedie, quelle qu'elle soit, n'en est ni plus ni moins imparfaite pour n'avoir pas été critiquée; le silence qu'elle impose ne lui est ni avantageux, ni injurieux. Nithetis ne me paroît pas moins estimable, quoiqu'elle n'ait pas mis la brochure en jeu. Son succès pour n'avoir pas été si étonnant, n'en a pas été moins solide, & M. Danchet a très-justement mérité la place que j'ai promise dans votre **Mer-**  
**cure,**

œuvre, à tous les Auteurs qui donneroient des ouvrages dignes de l'attention, & des applaudissemens du public. C'est un tribut que tout critique équitable, doit à un Académicien qui n'a rien mis dans sa Piece qui démente un nom si respectable. Voici mes observations sur la Tragedie en question:

## A C T E I.

Je ne donnerai ici ni l'Histoire de Nithetis, ni le plan que l'Auteur a fait de sa Tragedie d'après Herodote. Vous vous en êtes si bien acquitez dans le Mercure de Mars 1723. que le lecteur ne trouvera pas mauvais que je l'y renvoye. Je commence donc par un plan succinct de ce qui se passe dans le premier Acte, & j'en userai de même dans tous les autres; le plan sera suivi de quelques réflexions.

Dans la premiere Scene Phanès, Seigneur Egyptien, apprend à Arsane, son ancien ami, dont il vient de briser les fers, que Cambise, Roi des Persans, & fils de Cyrus, est venu en Egypte à sa sollicitation, qu'il a vaincu Amasis en bataille rangée, qu'il s'est rendu Maître de Memphis, & qu'il va vanger hautement la mort d'Apries sur l'usurpateur de son Thrône, & sur toute sa famille. Arsane

tou-

#### 434 MERCURE DE FRANCE.

touché de la vertu de Psammenite , & de Nithetis , enfans infortunez du Tyran , ne peut s'empêcher de les plaindre. Il hantes entre dans les sentimens au sujet du fils & de la fille d'Amasis ; mais l'inhumanité avec laquelle ce dernier a fait égorger sa femme & ses enfans avant le dernier combat , & à la vûe des deux armées , excite sa vengeance contre le Tyran.

Dans la seconde Scene Cambise ordonne à Phanès de faire chercher parmi les prisonniers un jeune Guerrier Egyptien qui lui a sauvé la vie dans le combat.

Dans la troisième Scene le prisonnier, dont il vient de parler, lui est présenté chargé de fers. Il le reconnoît, il brise ses fers lui-même, & lui promet des récompenses dignes de service qu'il lui a rendu. Ce prisonnier se fait connoître à lui pour Psammenite, fils de ce même Amasis dont il vient de jurer la mort. Cambise frappé de ce qu'il entend répond à Psammenite les vers suivans :

Pour le fils d'un Tyran pouvois-je te connoître,

Au milieu des vertus que tu me fais paroître?

Mais, Prince, désormais mon soin le plus  
pressant,

Est de vous faire voir un cœur reconnoissant,

Allez

Allez voir Nithetis , & témoin de mon zele ,  
Jurez lui de ma part une amitié fidelle.

A l'égard d'Amasis vous pouvez l'assurer ,  
Qu'en faveur d'un tel fils il peut tout esperer ;  
Je sçais qu'à mes bontez ma feureté s'oppose ;  
Mais c'est sur vos vertus que mon cœur se  
repose.

Dans la cinquième Scene Psammenite fait connoître à Thiamis , son confident , qu'il brûle toujors des mêmes feux pour sa sœur Nithetis , & que toute sa vertu ne peut le défendre contre un amour si coupable. Ce premier Acte finit par une ferme résolution de garder un éternel silence auprès de Nithetis , & de ne rien oublier auprès de Cambise pour le rendre favorable à Amasis.

### *Réflexions.*

Cet Acte a été généralement applaudi, dans l'attente des beautez qu'il promettoit pour le reste de la Tragedie. Mais M. Danchet me permettra de lui dire qu'il n'a pas tout-à-fait tenu parole aux Spectateurs. Phanès par la sanglante & pathétique description qu'il a faite du meurtre de sa femme & de ses enfans, nous a fait esperer un rôle aussi brillant  
que

436 MERCURE DE FRANCE.

que celui de la Leontine d'Heraclius ; mais par malheur il deviendra simple confident dès la première Scene de l'Acte suivant. Cambise a débité des maximes dignes du fils de Cyrus, & nous n'allons voir en lui qu'un Prince, à qui l'amour fait oublier ce qu'il a promis. Pour le caractère de Psamménite, il n'est pas encore bien décidé, & tout ce qu'on peut dire de plus favorable pour lui, c'est qu'il a trop de vertu.

ACTE II.

Dans la première Scene Cambise fait entendre à Phanès qu'il est las de répandre du sang, qu'il ne peut résister à la voix de la Clémence qui lui parle en faveur de ses ennemis vaincus, & qu'enfin il veut laisser la vie au malheureux Amasis. Voici ce que Phanès lui répond :

Seigneur, de mes enfans puis-je oublier la  
perte ?

Cette playe en mon cœur sera toujours ouverte :

J'ai vû couler leur sang, ce spectacle odieux

Me trouble, me tourmente & me suit en tous  
lieux ;

Mais en donnant des pleurs à leur triste me-  
moire,

Mon

Mon plus grand interest, Seigneur, c'est vôtre gloire ;

Je ne puis qu'admirer cette haute vertu.

Qui plaint un ennemi, dès qu'il est abbattu,  
&c.

On ne peut disconvenir que ces sentimens ne soient très-beaux ; mais si M. Danchet avoit dessein de rendre Phanès si facile à sacrifier sa vengeance à la gloire de Cambise, pourquoi nous l'a-t'il fait paroître tel que nous l'avons vû dans le premier Acte. Il valoit bien mieux supprimer cet endroit d'Herodote que de le mettre pour ne rien produire ; nous sommes très-persuadez de son érudition ; mais nous ne voyons qu'à regret qu'il veuille nous en convaincre, sans qu'il nous en revienne aucun plaisir. La docilité de Phanès est d'autant moins excusable, que ce n'est pas la gloire, mais l'amour qui fait agir Cambise. Je prie mon lecteur de me pardonner cette réflexion prématurée, je ne devois la mettre qu'à la fin de l'Acte, pour suivre l'ordre que je me suis prescrit. Reprenons le fil de nôtre Scene. Cambise dit à Phanès qu'il vient de voir Nithetis dans le Temple, qu'il l'a aimée aussi-tôt qu'il l'a vû, &c. que c'est cet amour qui le porte

438 MERCURE DE FRANCE.

à laisser la vie à Amasis. Voici comment il s'explique :

Quoi, qu'ait fait Amasis, tu ne t'étonne plus,  
Que tout prêts à tomber mes coups soient  
suspendus.

Les charmes, la vertu, brillent dans sa fa-  
mille,

Son fils défend ma vie, & j'adore sa fille;

Tu le vois, mon devoir, ma gloire, mon  
amour,

Tout m'engage à la fois à lui sauver le jour.

Dans la seconde Scene Araspe, un des  
Chefs de l'armée de Cambise vient annon-  
cer à son Maître qu'une femme éplorée  
qu'on a trouvée dans le fond d'une prison  
demande à lui parler, & qu'elle marche  
sur ses pas.

Dans la troisième Scene la prisonniere  
en question arrive, & Phanès la recon-  
noît pour Merope, veuve d'Apriès; elle  
prie Cambise de vanger son époux. Elle  
fait une image très-vive du sanglant  
assassinat commis en la personne d'un si  
grand Roi, & finit ce recit par ces beaux  
vers :

Seigneur, voilà mon sort, le ciel en votre  
main

Remet avec la foudre un pouvoir souverain;  
Sa

Sa faveur à vos pas attache la victoire ;

Mettez , Seigneur , mettez le comble à vôtre gloire ,

Et vangez à la fois dans un sang odieux .

L'Egypte , mes enfans , mon époux , & les Dieux .

Cambise lui promet de la vanger , & se retire après avoir ordonné à Phanès de faire reconnoître la Reine dans le Palais.

Dans la quatrième Scene Phanès dit à Merope qu'elle doit tout attendre des sentimens du Roi. Il lui fait présumer que cette nouvelle faveur des Dieux ne sera pas seule , & qu'ils pourroient bien lui rendre sa fille. Cette esperance est fondée sur un bruit sourd qui courut lors du meurtre d'Apriès , que sa fille avoit été épargnée , & cachée par les soins du Tyran. Merope & Phanes se retirent à l'approche d'Amasis & de Psammenite.

Dans la cinquième Scene Amasis fait entendre à son fils , que le repentir qu'il vient de témoigner à Cambise n'est pas sincere , & qu'il ne songe qu'à punir ce superbe vainqueur de ses bienfaits même. Il dit à Psammenite qu'il a appris que Cambise est devenu amoureux de Nithe-tis ; surquoi il forme le dessein de lui livrer

440 MERCURE DE FRANCE.

livrer sa proie , afin qu'il l'amene en Perse , & qu'il le laisse regner en Egypte. Psammenite fremit en apprenant une résolution si funeste à son amour ; il prétexte l'horreur qu'il en conçoit , de l'indignité qui en resulteroit sur son sang. ne doutant point que Cambise ne traite sa sœur en esclave. Amasis lui apprend alors qu'elle n'est point sa sœur , & qu'elle est fille d'Apriès.

Dans la dernière Scene de cet Acte Psammenite seul se plaint du nouveau trait dont la Fortune vient de le frapper. Nithetis , dit-il , n'est plus ma sœur ; mais elle est fille d'Apriès , & je suis fils d'Amasis. Il finit par ces quatre vers.

Affranchi des remords qui déchiroient mon  
ame ,

Quel obstacle je trouve au bonheur de ma  
flâme !

Du frere & de l'Amant que le sort est affreux !

J'aurai vécu coupable , & mourrai malheu-  
reux.

*Réflexions.*

Cet Acte n'est pas moins chargé d'événemens que le premier. C'est un beau défaut , si c'en est un. Corneille paroît panacher de ce côté là. Toutes ses Pièces sont pleines d'incidens , au lieu que Racine en est

est avare. Le premier fait briller son génie systématique par l'implexe, & le dernier fait admirer son élégance par le simple. Heureux qui pourroit prendre un juste milieu entre ces deux grands Maîtres. J'ai déjà dit ce que je pensois sur la trop grande docilité de Phanes; il est temps d'expliquer ma pensée, sur la legereté de Cambise; il oublie d'un Acte à l'autre, qu'il a promis à Psammenite de sauver la vie à Amasis. Merope lui inspire, ou du moins semble lui inspirer un sentiment tout contraire; car il se peut faire qu'il dissimule, & que ce n'est que par politesse qu'il dit à cette Reine éplorée :

Madame, de vos maux je fens la violence;

J'aurai soin de ma gloire & de vôtre vengeance;

Je ne vous offre point de steriles secours;

Les effets parleront bien mieux que mes discours.

Comment est-ce que Cambise pourra prendre soin en même temps de sa gloire & de la vengeance de Merope; l'une doit sauver Amasis, & l'autre doit le perdre. N'est-ce pas offrir véritablement *des steriles secours*, que de flater les malheureux par des promesses qu'on n'a pas dessein de

de remplir. Mais si Cambise me surprend, Phanès m'étonne encore davantage. Il n'ignore pas que Cambise a promis à Psamménite de laisser la vie à Amasis ; il sçait qu'il aime Nithetis, il vient d'entendre de sa propre bouche, que *son devoir, sa gloire & son amour* l'engagent à sauver le pere de Psamménite, & de Nithetis, & cependant ce même Phanès dit à Merope.

Madame, attendez tout des sentimens du Roy.

Est-ce encore un compliment ? En vérité c'est porter un peu trop loin la politesse. Amasis n'est pas à beaucoup près si dissimulé. Il avouë de bonne-foi qu'il l'a été aux yeux de Cambise ; mais sa seureté & son ambition l'exigeoient. Il ouvre tout son cœur à son fils, il ne respire que fureur, non-seulement contre Cambise, mais contre les Manes d'Apriès. Cette dernière vangeance est de trop, & je n'aime pas à lui entendre dire :

Achevons les projets que ma fureur enfante,  
D'Apriès en ces lieux l'ombre est encore errante,

Preparons à sa cendre un outrage nouveau,

Qu'il ne soit point en paix dans la nuit du  
tombeau. Ne

Ne diroit-on pas à l'entendre parler ainsi, que c'est Apriès qui l'a détrôné ? Au reste la versification est magnifique, & surtout très-exacte ; mais l'Auteur me permettra de le prier comme Académicien de m'éclaircir sur un doute. Peut-on se servir de l'aoriste quand on parle d'une action qui s'est passée le même jour qu'on en parle. Cambise dit en parlant à Phanès.

Tantôt en vous quittant un desir curieux,  
M'a conduit, cher Phanès, au Temple de vos  
Dieux.

Et dans la suite du même recit il dit :  
Que ne sentis-je point dans ce fatal moment ?

Comment accorder *que ne sentis-je point*  
avec *tantôt* ?

Cela me surprend d'autant plus qu'il ne dépendoit que du Poëte de mettre, *que n'ai-je point senti* ? J'avois crû en entendant la Piece que c'étoit une faute de l'Acteur ; mais l'Acteur a été justifié par l'Imprimeur, & la faute retombe toute entiere sur l'Auteur, ou sur moi. Il est à souhaiter que le Critique se trompe pour la gloire de l'Académicien.

C ACTE

## ACTE III.

Dans la première Scène de ce troisième Acte, il n'y a rien de considérable. Psammenite charge Thiamis d'aller prier la Princesse de sa part, de vouloir bien lui accorder un moment d'entretien.

Dans la seconde Scène Psammenite flotte entre le plaisir secret de pouvoir aimer Nithetis sans crime, & la douleur mortelle de lui devenir odieux en se faisant connoître à elle pour le fils du meurtrier de son Père. Il ne sçait quel parti prendre, de sorte qu'il est prêt à se retirer quand il apprend de Thiamis que la Princesse le cherche elle-même.

Dans la troisième Scène Psammenite apprend à Nithetis que Cambise l'aime, & qu'Amasis souhaite qu'elle réponde à l'amour de ce Prince. Nithetis qui a pour lui toute l'amitié d'une sœur; lui demande: si c'est pour sauver son cher frère qu'il faut qu'elle se sacrifie. Cela donne lieu à Psammenite de lui déclarer son amour d'une manière très-ingenieuse: Voici comment ce Prince amoureux s'exprime:

Ah! Madame, Cambise allarme plus mon cœur,  
Comme vôtre captif, que comme mon vainqueur.

Vous

Vous pouvez arrêter les rapides conquêtes .  
 Vous pouvez de l'Egypte écarter les tempêtes  
 Vous pouvez , élevée au Trône des Persans ,  
 Avec le Dieu du jour partager leur encens ;  
 Mais à quelque mortel que vous soyez unie ,  
 Princesse , vôtre Hymen me coûtera la vie.

Cette declaration inspirant une juste horreur à Nithetis , elle veut se retirer & le fuir pour toujours ; Psammenite ne peut lui prouver son innocence sans devenir criminel. Il l'arrête pour lui apprendre qu'elle n'est point sa sœur , & qu'elle est fille d'Apriès.

Nithetis frappée de cette nouvelle ne peut soutenir plus long-temps la vûë d'un fils d'Amasis , elle lui ordonne de se retirer.

Dans la cinquième Scene Nithetis balance long-temps entre son penchant pour Psammenite & son devoir. Elle se détermine à satisfaire le dernier.

Dans la sixième Scene Nithetis reconnoît sa mere sous un habit d'Esclave.

Dans la septième Phanès vient confirmer la reconnoissance déjà faite par des indices , & des témoignages qu'il a tirez de ceux à qui Amasis avoit revelé le sort de la fille d'Apriès.

*Réflexions.*

Il y a beaucoup d'action dans cet Acte. M. Danchet ne peche point par-là. Il seroit à souhaiter que cette action fut toujours raisonnable, mais cela devient encore plus difficile quand on y en met trop. Tout ce que fait Amasis est dans les regles. Son ambition le porte à livrer Nithetis à Cambise; mais Psammenite y trouvant de la repugnance par raport à la honte qui en rejailliroit sur lui, s'il souffroit que sa sœur fut Esclave, il faut détromper ce fils, & lui apprendre que Nithetis n'est point sa sœur. Amasis auroit pû en demeurer là, & ne lui pas déclarer qu'elle est fille d'Apriès; mais ignorant l'amour de son fils pour Nithetis, il n'avoit garde de penser qu'il le trahit gratuitement, & sans interest. Je dis bien plus, quand même Amasis auroit scû que Psammenite étoit amoureux de Nithetis, avoit-il lieu de craindre que ce Prince allât se déclarer fils d'Apriès à ses yeux? Et c'est-là ce qui rend la faute de Psammenite tout-à-fait inexcusable, dans l'aveu peu sensé qu'il fait de son veritable sort à la Princesse. Il expose les jours de son pere, & se rend odieux à sa Maîtresse; au lieu qu'il évitoit l'un

&c

& l'autre inconvenient, en ne revelant que la moitié du secret, c'est à-dire, en disant seulement à Nithetis qu'elle n'est point la sœur. La Piece n'en auroit été nullement dérangée, puisque Phanès devoit apprendre ce grand mystere, sans que l'indiscretion de Psammenite s'en mêlât. Nous y aurions perdu une reconnaissance assez touchante; mais M. Danchet nous en auroit dédommager par quelque beauté équivalente.

## A C T E I V.

Voici sans contredit le plus bel Acte de la Tragedie. Dans la premiere Scene Cambise dit à Arsane que Nithetis demande à lui parler, & qu'il l'attend en ces lieux. Dans la seconde, Phasimene vient annoncer à Cambise que le Roi d'Ethiopie a méprisé l'ambassade dont on l'a honoré, & qu'il est prêt à venir combattre les Persans.

Dans la troisième Scene Cambise dit à Arsane qu'il lui confie la garde du Palais, tandis que Phanès veille sur la seureté de Memphis.

Dans la quatrième Scene Nithetis se fait connoître à Cambise pour fille d'Apriès, & le détermine à vanger son malheureux pere sur ce barbare usurpateur.

#### 448 MERCURE DE FRANCE.

Cambise la prie de ne point confondre Psammenite dans cette vengeance.

Dans la cinquième Scene , Nithetis voyant paroître Psammenite , le veut fuir , il l'arrête pour lui apprendre un secret qu'il croit qu'elle ignore , c'est-à-dire , que sa mere est encore en vie , & qu'elle vient de se faire reconnoître ; Nithetis lui répond qu'elle a déjà eu le plaisir de l'embrasser. Cela fait connoître à Psammenite que le secret qu'il lui a si imprudemment confié , est découvert , & que c'est Nithetis même qui l'a revelé. Il lui en fait des reproches , auxquels elle répond froidement par ce vers :

*Avez-vous crû, Seigneur, que je devois le taire ?*

Ce seul vers vaut une critique. Psammenite reconnoît alors toute la grandeur de sa faute. Nithetis lui fait entendre clairement qu'elle n'oubliera rien pour perdre Amasis , & le pouvoir que l'amour lui donne sur Cambise n'en est qu'un trop seur garant.

Dans la sixième Scene qui est la plus chaude de la Piece , il y a un art infini de la part d'Amasis. Il fait d'abord de sanglans reproches à son fils sur son indiscretion qui lui doit couter le Trône & la vie. Psammenite convient de son crime,

crime, & se jette aux pieds de son pere, moins pour le fléchir, que pour recevoir un châtiment qu'il croit n'avoir que trop mérité; Amasis le conduit par degrez au point où il le souhaite; il ne lui parle que du prochain bonheur de son Rival, & l'invite ironiquement à en preparer la fête lui-même. Psammenite se livre tout entier à la jalousie; c'est en ce moment qu'Amasis fait ce bel à part.

Il est jaloux; parlons: l'instant est favorable.

Il dit à son fils qu'il peut par une seule action reparer tous ses crimes, s'asseurer la possession de sa Maîtresse, & rendre le Trône à son pere, en immolant Cambise. Au nom de Cambise Psammenite fremit, & ne peut se résoudre à faire perir son bienfaicteur. Amasis se retire tout furieux, & court executer un projet, auquel ce fils trop vertueux se refuse.

### *Réflexions.*

La seconde Scene de cet Acte est tout-à-fait hors d'œuvre, & coupe l'action d'une maniere à glacer les Spectateurs. La quatrième est un peu froide, & très-déraisonnable de la part de Cambise; il oublie la parole qu'il a donnée à Psammenite d'épargner les jours d'Amasis. Il

C iij fait

## 450 MERCURE DE FRANCE.

fait plus, il ment ; & croyant encore Nithetis, fille d'Amasis, il veut lui faire entendre que ce n'est que pour elle, & point du tout pour Psammenite qu'il le sauve, quoique les Spectateurs sçachent le contraire : rien n'étoit plus aisé que de lui conserver le caractère qu'on lui a donné dès le premier Acte. Il n'y avoit qu'à le rendre esclave de sa parole ; Nithetis ne l'en auroit que plus estimé ; il en auroit même résulté une beauté nouvelle, c'est que Psammenite qui auroit pu apprendre la generosité de Cambise par Nithetis même, se seroit beaucoup plus raisonnablement affermi, dans le dessein de ne point manquer de foi à un Prince, dont la parole ne pouvoit être balancée par l'amour même. Amasis n'en auroit pas moins executé le dessein qu'il avoit formé de faire perir Cambise, & trois ou quatre vers auroient rectifié deux caracteres. Je ne dirai qu'un mot du cinquième Acte.

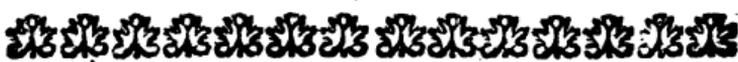
### ACTE V.

Les premières Scenes de ce cinquième Acte sont de celles qui ne sçauroient être qu'ennuyeuses, elles se passent presque toutes entières en plaintes, & en allarmes sur un destin à venir. Cambise

CCM-

combat contre le Roi d'Ethiopie ; Merope & Nithetis tremblent pour lui, on vient leur annoncer enfin la victoire des Persans, elles se livrent à la joye ; mais cette joye n'est gueres durable ; on leur apprend un moment après que Cambise tout victorieux qu'il est des Ethiopiens, est prêt à perir par une conjuration, dont Amasis est le chef, & peut-être Psammenite. Nithetis estime trop ce dernier pour croire qu'il trahisse son devoir. Quelle erreur ? ne doit-il pas plutôt défendre celui qui lui a donné le jour, que celui à qui il l'a sauvé ? & voilà ce que produit la vertu portée à l'excès, elle peut aller jusqu'au parricide. Cambise est enfin sauvé de la fureur d'Amasis, & par Psammenite même, qui reçoit de la main de son pere le coup mortel destiné au Roi des Persans. Psammenite vient mourir sur le Theatre, il apprend à Cambise qu'il est son Rival, & lui cede Nithetis sans peine, l'en croyant plus digne que lui.

Voilà, Messieurs, quels sont mes sentimens sur Nithetis. Je ne crois pas qu'ils ôtent rien à la gloire que M. Danchet en a retirée ; on ne peut sur-tout lui dispenser celle d'écrire en Académicien, & d'être très-correct. Je suis, &c.



## SONNET en Bouts-rimez.

A Mi, suis mes conseils, si tu veux être Sage,  
 Evite d'un tripot le funeste *Micmac*,  
 Laisse-là tous les jeux de Quadrille & *Trictrac*,  
 Où le plus fin est pris comme un oiseau dans sa  
*Cage.*

Habile-toi suivant ton état & ton *Age*,  
 Le luxe n'aboutit qu'à réduire au bif *Sac*,  
 Pour avoir méprisé ce fidelle *Almanach*,  
 Tel brilloit à la Cour, qui languit au *Village.*

Déteste la paresse, & chers le trav *Ail*,  
 Fuis le sexe trompeur qui porte l' *Evantail*,  
 Aux discours d'un flatteur ne prête point l'O-  
*reille.*

Soigneux de l'avenir, imite la *Fourmi*,  
 Bannis de tes repas l'excès de la *Bouteille*,  
 Et prends bien garde au choix que tu fais d'un  
*Ami.*

*Genreau de Grouchy.*

EX-

*EXTRAIT d'une Lettre écrite de Vienne,  
en Dauphiné, le 26. Fevrier 1724.*

**I**L y a déjà quelques mois qu'il s'est établi un Ordre de Chevalerie dans cette Ville, sous le nom de L'ORDRE DE L'UNION, dont on a imprimé les Statuts que je vous envoie. Cet Ordre est déjà composé de plus de cinquante Chevaliers, tous gens de conditions, & Officiers de guerre, qui ont élus pour leur Grand-Maitre M. le Comte de Vallin, Capitaine au Regiment, Commissaire general. Leur intention principale est de conserver l'union dans la société, & d'y procurer des amusemens gratieux, c'est ce qu'ils font avec un applaudissement general.

Ils donnent deux fois la semaine des repas magnifiques de 50. couverts, les Dames y sont servies par les Chevaliers de l'Union, tous en habits de ceremonie qui est noir à l'Espagnole, avec du couleur de chair, dont le petit Manteau & la Toque sont doublez & rehaussez en broderie d'argent & de pierreries. Le Colier de l'Ordre est aussi de couleur de chair, avec une Medaille d'or des

E vj sym-

#### 454 MERCURE DE FRANCE.

symboles de l'Union. Le repas est suivi d'un grand Bal dans l'Hôtel de l'Union, appartenant à l'Ordre, qui l'a fait meubler magnifiquement.

M. le Grand-Maître a distribué plusieurs Charges aux Chevaliers, celle de Grand-Maître de Ceremonies est pour avoir soin avec quatre Chevaliers, que tous ceux qui entrent soient placez avec ordre, que chacun danse à son tour, & enfin d'accompagner les Dames qui sortent pour faire fournir des équipages à celles qui n'en auroient pas.

Le Grand-Maître d'Hôtel, & le grand Echançon font distribuer toutes sortes de boissons, des glaces, des confitures, des Oranges, &c. presentez par six Chevaliers qui se relevent. D'autres sont chargez de veiller dans les appartemens de jeu, pour que les Valets-dé-Chambre ne laissent manquer de rien. L'Ordre n'a pas trouvé à propos d'y laisser jouer de gros jeux de hazard, dont les suites font d'ordinaires fâcheuses, il n'est question que d'un jeu de commerce. Tout cela se termine par un grand déjeûné, servi en même temps sur plusieurs tables.

Cet Ordre qui n'est composé que de gens de distinction, augmente tous les jours, & est si fort au gré de tout le monde, que le public tout d'une voix ne cesse de l'applaudir.

**RE.**

*REGLEMENS pour les Chevaliers  
de l'Ordre de l'Union.*

## I.

**P**our fomentier & maintenir l'Union entre les Chevaliers, il se fera une ou deux assemblées par semaine, selon le bon plaisir du Grand-Maître.

## I I.

Les Chevaliers assemblez ne se separeront point sans avoir mangé ensemble, à frais commun; tous excès seront bannis, & chaque Chevalier jouïra pleinement de la liberté de ne rien faire au-delà de son temperament.

## I I I.

Il regnera une liberté entiere dans les conversations des Freres assemblez; l'Ordre étant persuadé qu'aucun d'eux ne fera capable d'en abuser, & que dans cette honnête liberté, il est plus aisé de remarquer quel est le talent le plus particulier de chaque Frere.

## I V.

Quoique par le precedent Statut, la liberté dans la conversation soit établie; il est bien entendu que la médifance en sera exactement bannie, aussi bien que tous propos obscenes; on usera seulement de ceux que l'honnête enjouement permet,  
&

## 456 MERCURE DE FRANCE:

& que le plaisir d'être ensemble inspire:

### V.

L'honnêteté & la politesse pour les Dames sont très-expressement ordonnées aux Chevaliers ; le Grand-Maître & le Conseil se réservant le droit de severe censure contre les contrevenans sur ce point.

### VI.

L'Hospitalité sera exactement observée entre les Chevaliers par tout où il s'en trouvera ; & tous répondront dans cette Capitale de l'Ordre , aux Mandemens ou Rescripts du Grand-Maître.

### VII.

Lorsqu'un Chevalier aura quelque représentation à faire pour le bien de l'Ordre , il s'adressera au Chancelier qui en demandera permission au Grand-Maître ; le Chevalier admis à représenter , attendra , sa proposition faite , paisiblement la décision du Grand-Maître & de son Conseil , & ne pourra s'ingerer de repliquer plus de trois fois.

### VIII.

Un Chevalier reçu dans la forme accoutumée , aura droit de présentation d'un sujet digne de l'Ordre ; le Présenté subira un examen du Grand-Maître , ou des Chevaliers proposez par lui-même pour ce fait.

### IX.

## I X.

Si un Chevalier présent ou absent étoit tombé dans quelque disgrâce qu'il ne se feroit pas attiré par son imprudence, l'Ordre sera tenu de le servir de son credit, de celui de ses amis, & de toutes ses facultez.

## X.

Les Chevaliers porteront sur eux en évidence le Collier de l'Ordre qui ne pourra être conféré que par le Grand-Maître, ou tel Chevalier proposé par lui-même.

## X I.

Les Chevaliers habitans d'une Ville qui apprendront l'arrivée d'un Chevalier étranger, seront tenus d'exercer envers lui l'Hospitalité, que s'ils contrevenoient au présent Statut, ils seroient soumis à une amende, au choix du Grand-Maître, ou de son Conseil, applicable aux pauvres du lieu où tel abus seroit commis.

## X I I.

Un Chevalier qui sera tombé dans quelque faute contre les Statuts de l'Ordre, sera soumis à la censure du Grand-Maître & de son Conseil, qui pourront après le troisième avertissement l'exclure de la Compagnie.

## XIII.

## 458 MERCURE DE FRANCE.

### XIII.

Lorsqu'un Chevalier apprendra qu'il se forme un démêlé qui peut tirer à conséquence, il fera tous ses efforts pour réunir les esprits, & s'il rencontre de grandes difficultez, il avertira le Grand-Maitre, ou son Conseil.

### XIV.

Les démêlez entre maris & femmes ne sont compris dans le precedent Statut, étant enjoint au contraire à tous Chevaliers de ne s'en pas mêler, s'ils n'en sont requis par les interessez.

### XV.

Un Chevalier évitera très-soigneusement de devenir le rival de son Confrere, comme chose formellement opposée à l'esprit de l'Ordre.

### XVI.

Tout ce qui peut viser à la froide ou piquante raillerie, sera exactement banni de l'usage des Chevaliers, l'Ordre jugeant à propos de regarder pareille faute comme la plus odieuse contravention à ses Statuts.

### XVII.

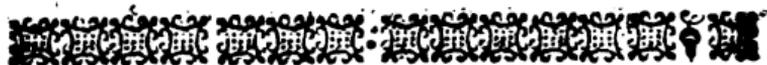
Les Chevaliers assemblez ne pourront avoir pour les servir plus d'un Domestique chacun, que l'on renverra pour le plûtard au fruit.

### XVIII.

Il sera permis à tout Chevalier de re-  
primer le Domestique de son Confrere,  
en cas de besoin, le Maître lui donnant  
à cet effet toute son autorité.

## X I X.

Un Chevalier ne pourra s'exempter  
de fournir son contingent pour les assem-  
blées marquées, si préalablement il n'a  
averti un autre Chevalier la veille, &  
n'a allegué quelque raison legitime.



*PLACET* présenté à son Altesse  
*Serenissime Monseigneur le Duc.*

**P** Rince, dont l'Auguste Maison  
Depuis un siecle entier fait subsister la mienne.

Quoiqu'à moi chetif n'appartienne  
De faire avecque vous quelque comparaison ;  
Souffrez pour un moment que je vous entre-  
tienne :

Ce n'est point un vil interest,

Qui vers votre Altesse me guide ;

Et quoique vous soyez à donner toujours  
prêt,

Mon cœur à demander n'en est pas plus avide.  
Depuis

460 MERCURE DE FRANCE.

Depuis plus de vingt ans j'ai l'honneur de  
servir,

Mon coup d'essai fut en Hongrie,  
En mainte occasion j'ai prodigué ma vie,  
Mon corps percé de coups est pour m'en dé-  
mentir.

Il étoit de la Compagnie.

Un semblable témoin ne peut être suspect ;  
Et quoiqu'il soit ici Juge & partie,  
Je suis certain qu'à son aspect,  
Vôtre grande ame, Prince, en seroit attendrie.

Tout considéré, je conclus,  
Que sans differer, il vous plaise,  
M'accorder en faveur de mes membres perclus,  
La Croix de Saint Louis, qui me comblera  
d'aïse.

Jattens de vos bontez cette marque d'hon-  
neur,

C'est le seul but de ma Requête,  
Et je vous promets, Monseigneur ;  
De ne vous plus rompre la tête.



LET:



*LETTRE écrite aux Auteurs du Mercure,  
ce 22. Fevrier 1722.*

**V**ous avez annoncé, Messieurs, dans le dernier Mercure une Dissertation sur les Metropoles, écrite par le sieur Dominique Georgi, contre le M. de Maffei. Comme ces sortes de livres ne passent gueres de là les Monts, j'ai crû que le Public ne seroit pas fâché d'être instruit un peu plus à fonds d'une dispute, dont le sujet est interessant.

Il y a quelques années que le M. de Maffei publia un Livre, intitulé *les Antiquitez de Verone*. C'est la patrie de cet illustre sçavant, qui non content d'en faire lui-même la gloire, y établissoit sur de très-solides fondemens, celle qu'elle avoit eue autrefois. Etant tombé sur ce passage de Catule.

*Brixia Verana mater amata mea.*

Il fit voir le peu de fonds qu'on pouvoit faire sur cette autorité, d'où plusieurs personnes ont prétendu prouver que Verone étoit du temps de Catule soumise à Bresse, comme à sa Metropole. Après avoir remarqué que ce vers ne se

LIQU-

## 462 MERCURE DE FRANCE.

trouve point dans de très-anciens manuscrits, il s'attacha à démontrer que l'explication qu'on en avoit donnée jusques-là étoit insoutenable, puisqu'il n'y avoit point encore de Metropoles, à prendre ce mot dans le sens qu'il a eu depuis Constantin.

Voilà, Monsieur, ce qui a donné lieu à la Dissertation du sieur Georgi, qui croyant, comme il le dit lui-même, qu'il étoit de son devoir de conserver aux Metropoles la réputation d'ancienneté, a pensé qu'en attaquant pour son coup d'essai un homme de la volée du M. Maffei, il lui seroit également glorieux de vaincre, ou d'être vaincu. La suite en décidera; mais ce qu'il y a de sûr, c'est que la République des Lettres lui sera redevable, d'avoir fourni une aussi belle occasion d'éclaircir une matière très-difficile, & qui malgré les écrits de tant de sçavans hommes a grand besoin d'être bien développée. Personne n'étoit plus capable de le faire que l'illustre sçavant qu'il a attaqué, qui joint à un génie supérieur une rare connoissance de l'antiquité, il a pris là-dessus le bon parti, & songe à faire part au public de ses recherches, sans penser à refuter le Livre du sieur Georgi.

C'est fort bien fait, à mon avis : outre  
que

que ces sortes d'écrits font du goût de peu de personnes, & ont le sort de ne pas interesser long-temps, la Dissertation sur les Metropoles ne merite pas ces honneurs-là. Le titre en est magnifique : on y promet une exacte description des Metropoles d'Italie, leur origine, & leur continuation ; mais par un malheur assez ordinaire aujourd'hui, c'est tout ce que le Livre contient de meilleur. L'Auteur entreprend de prouver qu'il y avoit des Metropoles civiles avant Auguste, telles qu'elles ont été dans la suite. Pour cela il remplit son premier Chapitre d'une ennuyeuse Kyrielle de tous les passages des anciens qui ont appellé quelque Ville, *Præstantissimam Civitatem, Maximam, Ornatissimam, Caput, Metropolim*. Il n'en a, je pense oublié aucun, & de peur qu'un si beau recueil ne parut imparfait, il a cru devoir y joindre ceux des siècles bien postérieurs à Auguste, & à Constantin même, sans craindre qu'on le blâmât d'être sorti de la dispute.

Pour moi je n'ai jamais mieux reconnu, que c'est un grand malheur d'être si sçavant. Si le sieur Georgi l'avoit été un peu moins, il auroit sans doute fait attention, que ces sortes de titres appliquez par les Auteurs qu'il cite aux plus petites

tes

tes Villes, tout comme à Alexandrie, Antioche & Rome même, n'avoient aucune signification déterminée, que ce n'étoit pas des mots dont il s'agissoit, mais du sens. Cependant on doit le lui pardonner en faveur d'un si pompeux étalage d'erudition.

Il passe ensuite à la division de l'Italie en véritables Provinces. Pour mieux l'établir, il en cherche avec soin les Capitales & Metropoles.

Il les trouve, non-seulement dans les temps d'Auguste, mais dans ceux-là même qui ont précédé la naissance de Rome. C'est dommage qu'il n'ait pû pousser la chose jusqu'au déluge, le M. de Maffei en auroit été mieux réfuté. Mais voyons ses raisons: Personne, dit-il, n'ignore qu'il y avoit anciennement en Italie plusieurs peuples, qu'unissoient les liens d'une étroite alliance. Ces sociétés composées la plûpart de douze Villes, sont souvent nommées par Tite-Livre & Denis d'Halicarnasse, ce dernier appelle chacune de ces Villes, Principauté, *Principatum*. Après cela peut-on s'empêcher d'y reconnoître les Metropoles. Voilà, je l'avoüe, une découverte considérable, & qui va multiplier à l'infini le nombre des Metropoles. Les plus petites Villes, les Villages même d'Italie mériteront ce titre-

titre-là , on ne pourra le refuser à celles des Gaules , dont le Gouvernement étoit parfaitement semblable , il faudra l'accorder à celles de Grèce , & il y aura bien du malheur si cela ne s'étend à tout l'Univers. Quelle heureuse moisson ! Après un si heureux succès dans ses recherches, nôtre Auteur pousse admirablement sa pointe. Il trouve dans Dion Cassius , qu'Auguste voulut qu'on nommât Pro-préteurs , & Proconsuls les Magistrats qu'on envoyoit hors d'Italie , mais qu'il laissa l'Italie même aux Consuls , & aux Préteurs , par qui elle avoit toujours été gouvernée. En voilà assez pour conclure que chaque Province d'Italie avoit un Magistrat , qui portoit l'un ou l'autre de ces noms. Il ne manque pas d'appuyer une explication si nouvelle , par des preuves qui ne le sont pas moins. On envoyoit des Préteurs dans la Gaule Cisalpine pour y faire la guerre , ce sont des Magistrats de Province ; & parce qu'ils se sont quelquefois arrêtés à Rimini , le sieur Georgi declare cette Ville le Siege de ces Magistrats , & Metropole de la Gaule Cisalpine. Je ne sçai quelle raison l'a porté à honorer de sa faveur cette Ville ; il faut sans doute qu'il en ait eu de bien fortes pour oublier si-tôt, qu'il avoit porté peu auparavant le nombre

de

des Metropoles trop haut , pour n'en mettre qu'une dans une aussi grande étendue de pays. C'est par un zele semblable , qu'il a commis une petite faute sur l'article des Préteurs. Indigné que le M. de Maffei ravalât leur dignité , jusques à dire qu'ils n'avoient point de résidence fixe dans les Provinces , il a oublié que ces Magistrats assembloient des *Marchez* , & des *Foires* pour y rendre la justice. Quel tort , dit-il , n'est-ce pas faire aux Romains que de prétendre qu'ils cherchassent en cela la commodité des peuples , & qu'ils oubliassent ainsi leur rang & leur pouvoir. C'étoit pourtant la raison pour laquelle ils tenoient ces *Fora* , *Conventus* , *Nundinationes* , &c. tantôt dans des Villages , tantôt dans des endroits où il n'y avoit autre chose qu'un Temple ; mais je ne doute pas que si Rome eut eu un Legislatteur du goût du sieur Georgi , une coutume aussi mal fondée n'eut été abolie.

Tel est , Monsieur , l'adversaire du M. de Maffei. Il a crû sans doute s'immortaliser , s'il pouvoit unir par quelque endroit son nom avec celui de ce grand homme , & je ne doute pas qu'il n'y ait réussi ; mais je pense qu'il eut mieux fait de se souvenir de ce mot de Pline le jeune :

*Bona*

*Bona magis quàm aterna fama quarenda est.*

Je suis avec une parfaite considération,  
Messieurs, vôtre très-humble, & très-  
obéissant serviteur.

*Philalèthe.*

P. S. A propos de Pline : sçavez-vous, Messieurs, qu'on en a fait une nouvelle traduction, qui va paroître au premier jour. Je parle du Panegyrique que M. le C. de Quars, Gentilhomme Piémontois, a traduit avec beaucoup de fidelité. C'est ce qui manquoit aux versions qu'on en avoit données jusques-ici, & celle de M. de Sacy, toute belle qu'elle est, a le même défaut que les autres. Celle dont je vous parle est accompagnée de notes, où l'on a rassemblé une infinité de belles pensées prises des Anciens, & des Modernes, qui servent beaucoup à mettre dans un plus grand jour celles de Pline. L'Auteur dont la probité est reconnüe y profite du privilege qu'elle donne, c'est de censurer les vices avec vigueur ; il en veut sur tout à Tacite, qu'il regarde comme le pere d'une infinité de mauvaises maximes qui sont communes aujourd'hui, & s'attache à faire voir l'opposition qu'il y a entre ses sentimens, & ceux de Pline. La chose n'est pas difficile

D à

à comprendre, & il est aisé de juger de la différence qu'il doit y avoir entre un homme qui a mérité les bonnes grâces de Domitien, & un autre qui a mérité celles de Trajan. Ce sera un petit in-folio, imprimé à Turin.



*TRADUCTION de l'Ode Latine. A la Religion, au sujet de l'Abdication de Philippe V. Roy d'Espagne, du P. Senadon, Jésuite.*

**T**riomphante en ce jour d'un siècle qui  
t'outrage,

Reine auguste des Immortels,

Vois du haut de l'Olympe un vengeur, un  
ôtage,

Vois Philippe au pied des Autels.



Ce Roy, qui sous ses Loix, dans le double  
Hémisphere,

Vit cent peuples humiliés,

Content de l'humble état qu'à son Trône il  
préfère,

Met son Diadème à ses pieds.



Vainqueur du Sceptre même, il est par sa  
Victoire Plus

Plus Roy , plus Heros qu'autrefois ;

Descends , Fille du Ciel , fais-lui goûter la gloire

Qui l'éleve au dessus des Rois.



On m'écoute , & du sein des plus brillantes nuës

Déjà fort un char radieux ,

Déjà des doux parfums les vapeurs confonduës ,

Semblent monter jusques aux Cieux.



Partez , divins Esprits , volez , troupe fidele ,

Près du char commis à vos soins ;

Conduisez vôtres Reine à ce Roy dont le zele

Ne veut qu'elle & vous pour témoins



A l'aspect des Rochers qui couvrent ces retraites

Ne foyez point épouvantez :

Pour les hôtes du Ciel ces demeures sont faites ,

Les mortels en sont écartez.



Là , Farnese & Bourbon dans une paix profonde

D ij A

470 MERCURE DE FRANCE.

( A quel prix l'osent-ils chercher ! )

Saintement releguez se cachent loin du monde,  
Si la vertu peut se cacher.



De l'effort de Philippe-Elisabeth jalouse,  
Suit en Heroïne un Heros :

Combat cher à l'Epoux , glorieux à l'Epouse,  
La pieté les rend rivaux.



Sainte Religion ! oüi cet effort suprême ,  
Est l'ouvrage seul de tes mains :  
Seule à fouler aux pieds l'éclat du Diadème,  
Tu peux engager les humains.



O ! qu'il est beau de voir d'une ardeur plus  
qu'humaine ,  
Deux grands cœurs noblement épris ,  
Dédaigner de concert la grandeur souveraine,  
Dont ils connoissent tout le prix !



Qu'il est beau de les voir du fonds de leur  
azile ,  
Fiers Potentats , vous enseigner  
Qu'au prix même du Trône , & dans un sort  
tranquille

Ser-

Servir le Très-haut, c'est regner.



⊙ bois, de leur vertu sacrez dépositaires,

D'Eden ne soyez point jaloux :

Ce séjour fortuné de nos coupables peres,

Fut moins un Paradis que vous.



Osez justifier une vertu si pure,

Qu'approuve en tremblant l'Univers :

Que ne puis-je du moins pour la race future

Sur vos rochers tracer ces vers !



*Humble ambition, que le Luxe environne,*

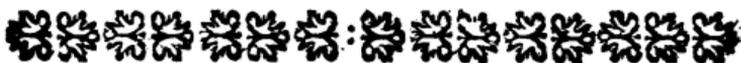
*Vient se briser à cet écueil :*

*PHILIPPE, ELISABETH en quittant la Couronne,*

*Ont triomphé de son orgueil.*

P. BRUMOY, J.





*EXAMEN de la Réponse du Reverend  
Pere Bouillard , à la Dissertation sur  
les figures du grand Portail de l'Eglise  
de S. Germain des Prez , qui est dans  
le Mercure du mois de May dernier.*

**C**ette Réponse qui est de douze pages in-folio se trouve dans l'Histoire de cette illustre Abbaye , que ce sçavant Benedictin vient de donner au Public , \* il me refute tant sur mon explication des figures du Portail de l'Eglise de S. Germain , que sur le temps auquel je crois qu'elles ont été faites. Il relève aussi quelques autres faits de ma Dissertation & par tout il se tient assuré de la victoire. On verra dans cette replique si c'est toujours à bon titre. La nature de l'ouvrage , où l'on veut bien l'admettre , ne me permettant pas de m'étendre autant que je l'aurois souhaité , je me ref

*\* On voit de plus dans le Mercure de Janvier une Analyse de cette Réponse , qui en donne une idée fort avantageuse , & dont on n'a pu faire mention dans cet écrit , qui étoit achevé dès le même mois ; mais elle ne contient rien de particulier.*

traints

étrains à l'essentiel, & je commence par l'explication des figures.

Il a déjà été observé de chaque côté, que selon le P. Ruinart elles représentent Childebert I. & Ultrogothe, sa femme, Fondateurs, le Grand Clovis, Sainte Clotilde, ses pere & mere, Thierry, Clodomir & Clotaire, ses freres, & S. Remy qui baptisa Clovis; mais que selon le P. Mabillon cette dernière figure représente S. Germain, Evêque de Paris, & que celle qu'on croit être Thierry, représente Chilperic I. sous lequel il suppose que le Portail a été bâti. Le P. Bouillard n'a fait mention dans son Histoire que de l'opinion de ce grand homme, soit en parlant page 7. de l'ancienne Eglise, bâtie par Childebert, soit en décrivant page 309. celle d'aujourd'hui; mais dans la Réponse qu'il m'oppose il donne la préférence au sentiment de l'autre sçavant Religieux, attendu que le P. Mabillon n'a *proposé le sien que par conjectures*, au lieu que le P. Ruinart a parlé d'une manière plus positive, après avoir examiné exactement le Portail.

Pour moi j'avois pris le P. Mabillon pour principal guide, à cause qu'il avoit examiné ce Portail depuis son confrere, & qu'il avoit jugé ne devoir pas le suivre entierement. J'avois aussi profité de

#### 474 MERCURE DE FRANCE.

ce qu'il avoit observé que le Portail de N. D. de Nesle-la-Reposte au Diocèse de Troyes, qu'il a pareillement donné gravé dans ses Annales, avoit été fait avant que la Sainte Vierge en fut Patronne, puisqu'on ne l'y voit pas, & que c'est S. Pierre qui y tient la place de Patron. Je m'étois enfin réglé sur ce qu'il témoigne encore dans la dernière Edition de sa Diplomatique, durant laquelle il est mort, qu'on ne pouvoit mettre le Portail de S. Germain plus bas que le règne de Pepin; & ainsi n'y trouvant point S. Vincent, premier Patron de l'Eglise, mais S. Germain, dont le corps n'y fut transporté qu'en 754. du temps de Pepin qui signala alors sa magnificence pour cette Eglise, j'en ai inferé que ce Portail ne devoit avoir été construit que depuis cette translation. J'ai donc supposé, qu'au lieu des pere & mere, & freres du Fondateur, on y pouvoit plutôt appercevoir le chef des Rois de la seconde Race, avec sa femme & ses deux fils. J'avois encore crû après le P. Mabillon, que la figure, qui n'a point comme les autres de cercle de gloire derriere la tête, representoit un Roy vivant, & par conséquent celui sous lequel le Portail avoit été fait; mais l'Historien de S. Germain remarque que cette figure avoit aussi eu un pareil cercle,

ele, & que le crampon de fer, qui le retenoit, est encore attaché à la muraille, & c'est-là sur quoi il faut se rendre; car pour ce qu'il ajoûte qu'on mettoit des cercles de gloire aux figures des vivans comme des morts, ce que je n'ignorois pas, cela n'empêche point, que l'observation du P. Mabillon n'eut toujours été juste, si la figure dont il s'agit n'avoit jamais eu de cercle.

Au fond, ce ne sera ni par son autorité, ni par celle du P. Ruinart, que nôtre question sera décidée, ce sera par celle même de mon censeur, je n'en veux point reconnoître d'autre, & il est trop modeste de ne pas me l'opposer. Je sçai qu'il a examiné d'aussi près qu'eux les figures du Portail, & que pour me répondre il a pris l'échelle, & qu'il les a-nettoyées; ainsi pourquoi ne rendra-t'il pas lui-même témoignage de ce qu'il a vû de ses propres yeux? S'il a lû distinctement sur le rouleau de la dernière figure, à gauche, le mot *Clodomirus*, que le P. Ruinart y a crû trouver, je conviendrai malgré l'incertitude du P. Mabillon, que c'est *Clodomir*, fils de Clovis (le fils de Gontran, qui est le seul Prince François qu'on ait encore eu de ce nom, étant mort en son enfance, selon Gregoire de Tours,) & je trouverai de

plus qu'il sera très-probable, que les autres figures soient celles du pere, de la mere, & des deux autres freres du Fondateur, puisqu'il y avoit du moins autant de raison de les y mettre, que d'y placer celle de Clodomir, dont ce Fondateur avoit fait massacrer les fils, & il n'y aura que la figure d'Evêque que je croirai toujours, avec le P. Mabillon, être celle de S. Germain; mais si l'Historien n'a au contraire lû sur le rouleau le mot *Clodomirus*, qu'en aidant beaucoup à la lettre, & en devinant d'après le F. Ruinart, je confesse que la retenüe du P. Mabillon continuera chez-moi de prévaloir sur la *maniere plus positive de parler* de cet autre sçavant Moine. C'est donc-là à quoi je m'en tiens sur ce premier point.

Mais il n'en sera pas de même du second, c'est-à-dire, de la grande antiquité des figures du Portail de S. Germain; car je sens là-dessus mon esprit plus rebelle que jamais. Le P. Bouillard dit page 302. » que la maniere dont est construite la Tour où est ce Portail, fait assez voir qu'elle est avant l'Empereur Charlemagne, ( sous qui je l'ai supposée bâtie, ) que c'est le sentiment des plus habiles dans la connoissance des monumens antiques, & principalement en

en ce qui regarde le corps de cette « Tour ; que le Portail a été mis au-des- « sous lorsqu'on a bâti l'Eglise, ce qui « paroît par la difference de la pierre, & « que c'est ce qui fait connoître que cette « Tour est plus ancienne. » Ainsi l'Historien se joint à ceux, qui comme le rapporte le P. Ruinart, croient que la Tour étoit même avant l'Abbaye, \* & apparemment elle sera un ouvrage des Gaulois payens, qui selon la tradition dont parle le même Historien, page 4. avoient consacré en ce lieu un Temple à la Déesse Isis, ce qui la rendra beaucoup plus digne d'admiration.

Mais quelque excellent juge d'antiquitez qu'on soit, on n'est jamais dispensé de donner des preuves de ses décisions ; & quels bâtimens ont pû servir de regle à ces connoisseurs, pour déterminer de la sorte l'antiquité de la Tour & des figures dont il s'agit ? La difference de la pierre du Portail d'avec celle de la Tour, que j'avois aussi remarquée, n'est point une preuve absoluë, que ce Portail ait été fait après coup, parce qu'étant chargé d'ornemens, il étoit toujours

\* *Porro extat turris tantam intuentibus  
pra se ferens vetustatem ut nonnulli existima-  
verint eam esse ipso Monasterio antiquiorem ad  
Calc. Greg. Tur. p. 1371.*

## 478 MERCURE DE FRANCE:

à propos qu'il fut d'une pierre plus belle & plus propre à les conserver.

Au fond, les plus éclairés en ces matières se méprennent quelquefois étrangement. Qui, par exemple, l'est davantage sur les anciens monumens de la Bretagne que le nouvel Historien de cette Province, qui les a recherchés avec tant de soin ; & néanmoins il s'est absolument trompé, page 138. sur un Portrait d'Ermengarde d'Anjou, Duchesse de Bretagne, morte en 1147. qui est à Redon, ce qui a sauté aux yeux de la plûpart de ses lecteurs? Il a jugé que l'habillement de cette Princesse étoit copié d'après quelque vitre de son temps, & en le comparant avec un autre Portrait de Dames Bretonnes de la fin du xv<sup>e</sup> siècle, dont il a aussi enrichi son Histoire, page 822. & avec les tapisseries du même temps, il est manifeste que cet habillement avoit été pris de la mode de ce temps-là, auquel le Portrait de Redon fut fait ; mais si on vouloit voir l'habillement d'une Princesse vertueuse du siècle d'Ermengarde, on le trouveroit bien sûrement dans le tome 5. des Annales du P. Mabillon, page 610. où est le Portrait de la fameuse Comtesse Matilde, fille spirituelle du Pape Gregoire VII. laquelle mourut en 1115. parce qu'il est  
tiré

tiré d'une vignette peinte de son vivant, & il n'a rien de commun avec celui du Portrait de Redon.

J'ai déjà observé que ce dernier Benedictin & les connoisseurs n'avoient pas été si décisifs que ceux du P. Ruinart & de l'Historien de l'Abbaye sur les figures du Portail de S. Germain, & qu'ils se contentoient qu'on les crût au moins du temps de Pepin. \* Ce qui les ébloüit le plus apparemment, ce sont ces Rois de la premiere Race qu'on y voit, & surtout celui qui a de longs cheveux, mis en tresses, ce qui leur persuade que sa figure a été faite au temps même, auquel les Rois de France portoient les cheveux de cette maniere; & cependant, quoi de plus équivoque qu'une telle preuve! On trouve dans les Annales de S. Benoît, tom. 1. page 490. la figure du Duc *Ethico*, qui vivoit au VII<sup>e</sup> siècle. Il a aussi de longs cheveux, partages en deux queuës, & quoique le P. Mabillon la dise fort ancienne, il ne la juge pourtant que d'environ 600. ans. \*\*

\* *Hand seriùs* ( ut quidem ego sentio ) tempore Pipini sicut periti quique judicant. de Re Dipl. p. 137.

\*\* *In monte S. Odilia extat insculpta lapidi valde antiqua 600. circiter annorum effigies in qua Ethico Dux... coronam in capite regia*  
Pour

Pour moi je n'ai même supposé le Portail de S. Germain , construit sous Charlemagne , que pour ne pas trop m'éloigner du sentiment du P. Mabillon , dont je suis accoutumé à respecter beaucoup l'autorité , & actuellement je ne puis encore me contenter sur les objections que je me faisois pour le croire seulement du temps de l'Eglise d'aujourd'hui , qui est du commencement du xi<sup>e</sup> siècle ; de sorte que malgré moi je me sens toujours rappelé à cette opinion.

Premièrement , selon l'interpolateur d'AIMOIN MORARD , Abbé de S. Germain , qui deceda l'an 1014. & qui après avoir démoli l'ancienne Eglise bâtit la nouvelle dès les fondemens , fit faire aussi une Tour avec une Cloche , ce qui est encore marqué dans l'Epitaphe de cet Abbé. Il y a presentement trois Tours à cette Eglise , sçavoir, la grosse qui est au bout de la Nef, où est le Portail dont il s'agit , & deux autres qui sont collaterales au chœur. On veut que la Tour de l'Abbé Morard soit celle des collaterales qui regarde le Nord ; mais l'Interpolateur d'AIMOIN se seroit-il exprimé comme il a fait , si MORARD avoit conservé

*Smilem gerit uno lilio ornatam ad frontem  
cum capillorum cirris in humeros hinc inde  
fluctuantibus.*

une

une Tour de la premiere Eglise ? & les termes qu'il employe , ne donnent-ils pas même lieu de supposer qu'il n'y avoit encore qu'une Tour à la nouvelle Eglise au temps qu'il écrivoit ? *Ecclesiam* ( dit-il , Livre v. chap. 47. ) *B. Germani ter à Paganis incensam evertens , à fundamentis novam reedificavit. Turrim quoque cum signo multaque alia ibi construxit.*

L'Historien de S. Germain dit , p. 71. que la Tour septentrionale paroît aussi ancienne que l'Eglise , & qu'il semble que la Tour Meridionale soit un ouvrage plus récent ; mais , quoi de moins sûr , & de plus arbitraire qu'un pareil jugement , & de combien de causes une plus grande apparence de vetusté ne peut-elle pas venir ? Ces Tours collaterales étant bâties sur les pilliers du chœur , & sur le mur du tour du chœur doivent également paroître du même temps que l'Eglise par cette partie , & ce n'est que par leur élévation au-dessus de l'Eglise qu'il faut juger de leur antiquité. Or j'ai eu beau les considerer de la cour extérieure de l'Abbaye , cette plus grande apparence de vetusté de la Tour Septentrionale ne m'a point paru sensible.

Il en est de même de la grosse Tour , & des figures du Portail , que les connoisseurs

## 482 MERCURE DE FRANCE.

noisseurs trouvent beaucoup plus anciennes que l'Eglise; car comme je le viens de dire l'apparence en telle matiere n'emporte point toujours la réalité, & quelquefois un bâtiment moins ancien qu'un autre paroîtra plus ancien, soit par le défaut de la pierre, soit par d'autres causes. D'ailleurs le corps de l'Eglise ayant été mieux entretenu que la Tour, qui est fort exposée aux injures de l'air, le moyen de les comparer exactement? & néanmoins à ne considérer de celle-ci que le plus haut étage où sont les Cloches, on ne laisse pas d'y reconnoître un ordre d'Architecture tout semblable à celui des arcades de l'Eglise.

On ne sçauroit non plus rien inferer des figures du Portail, parce que les Sculpteurs ne gardoient autrefois aucune regle. La façade de N. D. de Paris n'est que du XIII<sup>e</sup> siècle; cependant qu'on compare les grandes figures du Portique du côté de S. Jean le Rond, avec celles du Portique du côté de l'Hôtel-Dieu, on n'y trouvera aucune conformité; & on trouvera au contraire, que ces dernières sont assez dans la maniere des figures du Portail de S. Germain.

Secondement, le P. Ruinart croit que les lettres vertes qui restent sur les rouleaux que tiennent les figures du Portail.  
sont

font du siècle de l'Abbé Morard. \* Or puisque cet Abbé, outre l'Eglise, fit faire une Tour, & que les figures, où il y a de l'écriture de son temps, font partie de la grosse Tour de l'Eglise, n'est-ce pas là encore une preuve que cette Tour, & ces figures sont de lui? Le sçavant Benedictin dit, que peut-être cette écriture a été seulement renouvelée; mais n'est-il pas plus vrai-semblable qu'elle est originale? outre que dès qu'elle ne le seroit pas, elle ne seroit plus également foi? De plus si on lit effectivement sur un des rouleaux le mot *Clodomrius* ( non corrompu de celui de *Chlodomeris* ) comme le veut le P. Ruinart, cette orthographe conviendra bien mieux aussi au temps de Morard qu'à celui de Childebert; & le dessein de mettre au Portail les pere & mere, & freres de ce Prince, sera pareillement beaucoup plus digne de cet Abbé que du Fondateur.

Troisièmement, & c'est-là à quoi je

\* *Quasquidem litteras, & si fortè primariis substituta videantur, antiquissimas tamen esse ipsa characterum forma & viridis color ferè penitus detritus probant. Certè in ipsa Ecclesia instauratione depictas colligimus ex Childeberti, tumulo tunc ut infra dicemus exculpto, nam simili colore depictus fuerat. Append. ep. Gr. Turp. p. 1371.*

#### 484 MERCURE DE FRANCE.

ne vois pas de réponse ; la Tour sous laquelle est le Portail , paroît faite pour l'Eglise presente , & ne convenoit point à la premiere Eglise , qui bâtie en croix avoit un Autel à chaque extrêmité de ses croifillons , selon la description qu'on en trouve dans la vie de S. Droctovée , premier Abbé de S. Germain ; car a-t'on jamais mis un Autel à la principale porte d'une Eglise , & la principale porte d'une Eglise derriere un Autel ? L'entrée d'une Eglise telle que celle dont il s'agit , devoit être placée au côté d'un des croifillons , & au plus près de l'angle , comme est la porte Meridionale de l'Eglise d'aujourd'hui , afin qu'elle fut plus éloignée des Autels , n'y ayant d'autre Nef que le milieu de la Croix dans une Eglise de cette forme. Et aussi étoit-ce là la situation de la porte de l'ancienne Eglise , comme on l'apprend de l'Histoire de la Translation du Corps de S. Germain , qui est parmi les Actes du III<sup>e</sup> siecle de l'Ordre de S. Benoît , partie 2. p. 95. Il y est dit qu'une pieuse Dame en entrant dans cette Eglise avoit le tombeau de S. Germain à sa gauche. *Quam Ecclesiam cum ingressa esset.... respicit in partem sinistram è regione sepulcri B. Confessoris Germani.* Le P. Bouillard a fait graver le plan de la même Eglise , en  
suppo-

supposant celle-ci bâtie sur ses fondemens, ee qui ne sçauroit être vrai qu'en partie, & le vestibule-quarré, que forme la Tour, y donne l'entrée par trois arcades à la grande Eglise, à la Chapelle de S. Simphorien, où étoit le tombeau de S. Germain, & à une autre Chapelle qui répondoit à celle-là. Or que ce sçavant homme s'oriente comme il voudra en entrant par ce vestibule, il n'appercevra jamais ce tombeau qu'à sa droite, & pour le voir à sa gauche. Il faut qu'il entre dans l'Eglise par la porte qui regarde le Midi. Il n'accordera pas mieux ce plan avec ce qui est encore dit dans cette Histoire, qu'on rompit le mur mitoyen pour passer le corps du Saint de la Chapelle de S. Simphorien dans la grande Eglise; car si le vestibule d'aujourd'hui étoit commun pour ces deux Eglises, où étoit la nécessité de faire une telle ouverture, & n'est-il pas manifeste qu'on ne prit ce parti, que parce qu'il n'y avoit point alors de porte de communication de l'une à l'autre? Il est assez évident aussi que le vestibule d'aujourd'hui a été fait exprès pour l'Eglise presente, & que les deux arcades qui conduisoient à la Chapelle de S. Simphorien, & au Cloître, étoient ainsi disposées à l'extrémité de la Nef, pour servir aux Processions des Moines.

Enfin,

## 486 MERCURE DE FRANCE.

Enfin, je suis persuadé qu'on ne scauroit prouver que les gros Clochers & les grosses Cloches fussent déjà en usage pour les Eglises Monacales, au milieu du vi<sup>e</sup> siecle, puisque ces Eglises n'étoient pas alors les lieux d'assemblée des fideles, qui y alloient seulement faire des prieres particulieres, & qu'en ce temps-là une petite Cloche au-dedans de chaque Monastere suffisoit pour regler tous les exercices des Moines, n'en ayant besoin que pour cela.

Telles sont donc les difficultez qui me tiennent toujours en suspend sur la Tour & le Portail de l'Eglise de S. Germain des Prez, & qui vont jusqu'à dégrader l'un & l'autre de cette haute antiquité, qu'à l'envi les connoisseurs leur attribuent. J'aurois bien souhaité pouvoir me montrer sur ce point d'aussi bonne composition que je l'ai été sur l'explication des figures de ce Portail, que je fais entièrement dépendre du témoignage que le P. Bouillard voudra bien rendre au *Clodomirus* du P. Ruinart, mais je n'y vois que sujets de douter; & ainsi, c'est à cet habile Historien, qui a au contraire l'avantage de n'appercevoir aussi à cet égard que lumiere, à me dessiller là-dessus les yeux.

C'est



*EPITRE du Frere Corneille , Capucin ,  
à M. de la Vislede.*

C'est M. Olivier de Marseille, Auteur  
de la Plainte à Melpomene, & des  
Vers à M. de la Vislede, inferez dans  
les nouvelles Litteraires du 15. De-  
cembre 1723. qui prête ici sa plume  
au Frere Corneille.

**G**onfalonier des beaux esprits de France,  
Pillier, Donjon, Arcenal de science,  
Avons appris émerveillable cas,  
Sur tes labeurs & tes doctes pourchats.

Grand bruit s'épend emmi la gent sçavante,  
Que pour beaux vers & prose si duifante,  
Que tous lecteurs en restent ébahis,  
Reçûs guerdon le jour de S. Louïs,  
Par jugement du corps Académique,  
Je dis guerdon, voire prix magnifique,  
Qu'as emporté malgré les concurrens,  
Qui s'étoient mis pour leur méchef en rangs,  
Est-ce toi même à qui ce corps très-alme,  
A decerné la victoire & la palme!

Serois-

488 MERCURE DE FRANCE.

Serois-tu bien ce moderne maro ?

Et quant & quant ce nouveau Cicero ,  
Des beaux esprits qui hantent le parnasse ,

Ores seroit devenu l'Ourrepasse ,

Ores aurois atteint de grand randon ,

Le fin sommet de cettuy double Mont ,

Tous pantelans auroit laissé derriere ,

Ceux qui couroient en si docte carriere ,

Pourchassoient moins idoines le prix

Qui ne se doint qu'au Roy des beaux esprits

Moult dépiteux d'avoir failli d'atteinte ,

Bien faut qu'angoisse en leur cœur soit em-  
preinte ,

Et que n'ayant de leur labeur les fruits ,

Moultz soient penaults de s'en voire conduits.

Or les chetifs à qui vient tel encombre

Ne sont , dit-on , mie en si petit nombre ,

Ni lourds esprits , Suisses ou Savoyards ,

Ains gens de bien par les Gaules épars.

Point ne dirai qu'écrits scientifiques ,

Auprès des tiens ne soient qu'écrits Gothiques ,

Pour ne parler de ceux que ne connois ,

Dans nos Monstiers il en est plus de trois ,

Qui par Bouquins remplis de gentilleses ,

Ont

Ont exploité plusieurs belles prouesses,  
 Bien est certain que ces braves Tenants,  
 Pourroient jouter en contre tous-venans,  
 Dont fourniroient mainte preuve authentique,  
 Leurs beaux écrits, la Siringue mistique,  
 Et l'encensoir fumant, que par surnom,  
 L'on peut nommer l'œuvre sans parangon.  
 Doubter ne faut que dans cette occurrence,  
 Bien auroient pû faire tourner la chance,  
 Gens à maintien modeste & ravissant,  
 Jugent trop mieux quand *un œuvre est decenti.*  
 Et des vertus sçavent que c'est la crème,  
 Faire sa coulpe, & s'accuser soi-même.

Mais nous défend, nôtre grand Fondateur  
 D'or & d'argent le contact enchanteur,  
 Par ces raisons n'osons entrer en lice,  
 Bien gagerois que c'est une malice.  
 Qu'on nous a fait de mettre en or les prix.  
 Tant on craignoit seraphiques écrits.

Qu'ainsi ne soit parcouru mon fruit précocé,  
 Sans écouter Olivier qui s'en gausse,  
 Bien conviendras quand tu seras au bout,

*\* Il fait allusion aux sujets donnez pour les  
 prix de l'Acad. mie.*

Que

490 MERCURE DE FRANCE.

Que son Auteur peut aspirer à tout ;  
Mais tu le sçais & c'est chose notoire ,  
Qu'aux faux honneurs de ce bas territoire ,  
Nous renonçons & ne sommes épris ,  
Que du bonheur du celeste pourpris.

Or pour finir mon chant , la gloire tienne ,  
Je veux orner de poétique antienne :  
Or adieu , donc soleil des Orateurs ,  
Adieu Phoenix des Versificateurs ,  
Adieu rubis & perle de Noblesse ,  
Au moins Dauphin , sinon Roy du Permesse ,  
Adieu Jasmin du parterre sçavant ,  
Dont le grand Los est suave flairant ,  
Ja , puisse tu toujours , nouvel Orphée ,  
Des bons Auteurs , être le corripnée ,



EX-



*EXPLICATION de la troisieme Enigme  
du Mercure de Janvier.*

**J**E sens bien que je suis pressé,  
Fevrier est presque passé,  
Mars à grands pas vers nous s'approche,  
Et sous le signe des Poissons,  
Il va mettre entre ses leçons,  
De ne plus penser à la Broche.

*Autre explication.*

**E***xtremum quicumque Ænigma resolvere  
tentas.*

*Rem male quaris \* acù tangere, tange  
Verù.*

*Autre.*

**T***U super ambiguo torques Ænigmate men-  
tem.*

*Non mentem, at torquet servulus iste Verù.*

\* Allusion au proverbe Latin qui signifie deviner.

---

Les trois Enigmes du mois de Fevrier  
doivent être expliquez par la *Cloche*, la  
*Jarretiere* & l'*Ecrevisse*.

**E PRE-**



## PREMIERE ENIGME.

**J**E me vois, en partie, un certain jour de  
l'an,

Elevé comme des trofées,

Par des femmes, sur tout, risquant d'être  
étouffées;

Sous une porte à faire fuir Satan,

Et changeant de figure utile à tout le monde,

On me voit au-dessus du Roy,

Le pauvre se passe de moi,

Mais aussi je sers bien & la Brune & la Blonde,

## SECONDE ENIGME.

**O**N fait de nous souvent des Chapelets,  
Pour la santé l'on nous met en usage,

Par caprice on nous nomme laids,

Et cependant pour le visage,

Nôtre couleur a mille attraits;

Et quand le temps, qui tout efface,

Par une fâcheuse disgrâce,

Enleve à quelqu'un la beauté,

On dit en proverbe usité

Qu'aussi-tôt nous prenons sa place.

**TROI-**

TROISIEME ENIGME.

**J**E suis dans le milieu du monde,  
 J'ai quatre pieds dans un Tonneau,  
 Je ne suis point en terre, encore moins dans  
 l'eau,  
 Et cependant je suis dans l'Onde,  
 Je dis fort souvent non, & ne dis jamais oui,  
 Je suis en même temps la tête d'une Anguille,  
 Et la queuë au serpent,  
 Jamais pourtant je ne fretille,  
 Or devinez mon fort plaisant.



CONTES, BONS MOTS, &c.

**U**N Officier ayant besoin d'un bon cheval pour aller faire un voyage, s'adressa à un Maquignon de sa connoissance, croyant n'en être pas trompé; lequel le mena dans son écurie, & lui donna le choix sur tous ses chevaux. L'Officier s'arrêta sur un qui lui parut bien fait & en bon état. Le Maquignon ne manque pas d'approuver son choix, & de louer son discernement, jurant que bien des gens lui avoient demandé ce cheval,  
 E ij            mais

mais qu'il avoit toujours mieux aimé le garder pour un ami que de le vendre à des inconnus. Le prix convenu à vingt pistoles , il est payé comptant. L'Officier monte dessus ; on l'eut pris pour un barbe , tant il faisoit le gaillard & le mauvais ; il étoit poli , gras , &c. mais après avoir marché une demie-heure , il étoit si las & si recrû , que le foïet ni l'éperonne ne le pouvoient faire avancer. Le parti que prit l'Officier fut d'aller à un prochain Village y louer un autre cheval , sur lequel il poursuit son voyage , & recommanda d'avoir grand soin de celui qu'il laissoit. A son retour il le trouva en très-bon état , & voulant se vanger de son Maquignon , il va droit chez lui , lui vante la bonté du cheval , qu'il exagere à l'infini , & le prie de le nourrir pendant quelques jours. Le Maquignon tout étonné , crût s'être trompé lui-même en voulant tromper. Il demande à racheter le cheval , mais l'Officier témoigna ne vouloir point s'en défaire , & qu'il auroit bien de la peine à le donner pour 25. pistoles , & le quitte là-dessus pour aller aposter un de ses amis qu'il instruisit bien , lequel fut chez le Maquignon , faisant semblant de chercher un cheval de fatigue pour une affaire pressée , & qu'il n'y plaindroit point l'argent. On lui en mon-

tre

tre de toutes les manieres, loüant toujours les plus mauvais au-dessus des autres, sans jamais faire mention de celui de l'Officier, qu'il s'étoit persuadé être fort bon ; mais l'homme aposté le connoissant par les instructions qu'on lui avoit données, le veut voir, & demande s'il est à vendre, le Maquignon ne répond qu'en loüant les autres. Enfin il lui dit qu'il est trop cher, que le prix ne lui conviendra peut-être pas, & bref ils conviennent à 35. pistoles ; il donne deux écus d'arrhes, & un demi écu au garçon d'écurie. Peu de temps après, voilà l'Officier tout botté qui arrive pour monter son cheval, & aller en campagne. Quand il apprend qu'il est vendu, il crie comme une Aigle. Le Maquignon lui compte 25. pistoles, il n'en veut point, & finalement il se fait bien presser pour prendre 300. livres que le Maquignon donne gayement dans l'esperance qu'il gagneroit encore 50. liv. mais le donneur d'harres est encore à revenir.

Lorsqu'on fit le procès à M. de Bouville en 1627. M. du Châtelet, de l'Académie, fit un *Factum* pour lui, qui fut trouvé également éloquent & hardi. Le Cardinal de Richelieu lui ayant reproché que c'étoit pour condamner la justice du Roy ; pardonnez-moi, lui dit

M. du Chatelet , c'est pour justifier sa misericorde , s'il a la bonté d'en user envers un des plus vaillans hommes de son Royaume.

M\*\*\* generalement reconnu , pour ne pas dire souvent la verité , racontoit dans un Caffé un fait qui venoit de se passer & dont il disoit avoir été témoin. Sa narration entenduë , je parie qu'il n'y a pas un mot de vrai dans tout ce que tu viens de dire , dit un de ses amis ? Un troisiéme qui avoit yû le fait qu'on venoit de raconter , assura la chose vraie dans toutes ses circonstances. Pourquoi le dit-il donc ? reprit l'ami du conteur.

Une Demoiselle de Provence , aussi bien faite que spirituelle , étoit aimée par un galant homme , dont le bien répondoit à d'autres qualitez fort estimables ; il trouvoit son entretien , son humeur & sa vivacité fort agreables , & sur tout que son accent Provençal répandoit une grace merveilleuse dans les moindres choses qu'elle disoit. Beaucoup de soins , grandes complaisances de la part du Cavalier , mais point de declaration. Cela n'avançoit point les affaires de la belle. Un jour qu'on parloit dans une conversation generale d'engagement & de mariage , le Cavalier releva ce mot d'une maniere qui ne laissoit pas voir bien à décou-

découvert les sentimens de son cœur. La Belle le regarda, & de cet accent qui avoit accoutumé de le charmer : *Expliquez-vous*, lui dit-elle, *si vous me parlez pour vous divertir, je vais vous répondre ; si c'est sérieusement mon pere vous répondra.*

Deux bas Normands étant dans un Cabaret de Limoges parloient de cette grande année Platonique, où toutes choses doivent retourner en leur premier état ; ils voulurent faire accroire à l'Hôte qui les écoutoit, qu'il n'y avoit rien de si vtrai que cette révolution ; de sorte, dirent-ils, que dans 16000. ans d'ici nous ferons encore à boire chez vous à pareil jour, & là-dessus le prièrent de leur faire credit jusques-là. Je le veux bien, dit le Cabaretier, mais parce qu'il y a 16000. ans, jour pour jour que vous étiez ici à boire comme vous faites, & que vous vous en allâtes sans payer, acquittez le passé, & je vous ferai credit pour l'avenir.

Amrou Leits, second Prince, ou Sultan, de la Dynastie, qui a regné longtemps avant Tamerlan, dans les Provinces de Khorasan, de Fars, ou de Perse, & de l'Erak, Pays des anciens Parthes, fut fait prisonnier de guerre au milieu de ses plus grandes prospéritez,

## 428 MERCURE DE FRANCE.

par le Sultan Ismaël Jamani, son voisin; qui regnoit dans la Tranfoxane. Les Historiens Orientaux font d'Amrou un Prince magnifique, & un genie superieur à la bonne, & à la mauvaise fortune. Le même jour qu'il fut fait prisonnier, se trouvant pressé de la faim, il dit à un des soldats qui le gardoient, de lui faire cuire promptement quelque chose à manger: ce Soldat prit aussi-tôt un morceau de viande, & le mit au feu dans le premier vaisseau qu'il trouva sous sa main. C'étoit un de ces chaudrons, dont on se sert pour donner à manger & à boire aux chevaux dans le Levant, & il l'attacha comme il pût à un morceau de bois crochu assez à la hâte. Pendant que cette viande cuisoit, sans que l'on prit grand soin de la garder, il survint un matin qui mit la tête dans le chaudron; mais le sentant trop chaud, il la retira avec tant de violence, qu'il en fit tomber l'anse sur son col, & prit aussi-tôt la fuite, emportant le chaudron & la viande du Sultan. Ce Prince qui voyoit cette action, se prit à rire à gorge déployée, & quelqu'un des siens lui ayant dit, qu'il n'avoit pas grand sujet de rire, en l'état auquel il se trouvoit, il lui répondit: je ris de ce que mon Maître-d'Hôtel m'ayant dit ce matin que trois cens Chameaux ne suffi-

soient

Ev



... CHAMBERLAIN ...

soient pas pour porter ma cuisine, je vois maintenant qu'un seul chien suffit pour l'emporter.

Quand le feu Roy, qui ne faisoit rien que de grand, donna en 1673. la Charge de Grand - Maître de sa Garderobe au Prince de Marillac, il lui écrivit ce billet par un de ses ordinaires. *Je vous envoie la Gebertie, de qui vous apprendrez une nouvelle, qui selon les apparences, vous sera fort agreable. Je me réjouis avec vous, comme vôtre ami, du présent que je vous fais comme vôtre Maître.*



## C H A N S O N.

**U**N jour Tircis dit à Nanette,  
 L'objet de ses plus chers desirs,  
 Tu m'as promis, belle Brunette,  
 De partager tous mes soupirs;  
 Mais que j'y vois peu d'apparence,  
 Ingrate, tu n'aimes pas bien:  
 Ah! grands Dieux! quelle difference,  
 Entre ton amour & le mien!



Lorsque je chante sur l'herbette ,  
 L'amour dont mon cœur suit la loi ,  
 Les plus doux sons de ma musette ,  
 N'ont rien d'agréable pour toi.  
 Je te vois garder le silence ,  
 Et badiner avec ton chien ;  
 Ah ! grands Dieux ! quelle différence ,  
 Entre ton amour & le mien !



Lorsqu'à la Fête du Village  
 On se rassembla sous l'Ormeau ,  
 Je craignois de te faire ombrage ,  
 J'évitois l'objet le plus beau.  
 Tu pris Silvandre dans la danse ,  
 Il eut long-temps ton entretien :  
 Ah ! grands Dieux ! quelle différence  
 Entre ton amour & le mien !



Je le vois bien , la jalousie ,  
 Répondit Nanette en courroux ,  
 S'empare de ta fantaisie ,  
 Et te fait ressentir ses coups.  
 Tu me fais perdre patience ,

Quand

Quand tu te vantes d'aimer bien.  
 Ah ! grands Dieux ! quelle difference.  
 Entre ton amour & le mien !



Il faut cesser de te déplaire ,  
 Repliqua Tircis à l'instant ,  
 Je sçaurai désormais me taire ,  
 Je paroîtrai toujours comptant.  
 Si tu me donnes l'esperance  
 De nous unir d'un doux lien ,  
 Je ne vois plus de difference ,  
 Entre ton amour & le mien.

*Le Maire.*





## NOUVELLES LITTERAIRES,

DES BEAUX ARTS, &amp;c.

**M**EMOIRES HISTORIQUES ET CRITIQUES, tome 2. *A Amsterdam, chez Jean Frederic Bernard, volume in 12. 1722.*

Nous avons rendu compte dans le *Mercur*e d'Octobre dernier des six premiers mois de ce nouveau Journal Litteraire, il nous reste à parler du 2<sup>e</sup> tome qui comprend les six derniers mois de la même année 1722. Nous le ferons avec la même brieveté, nous contentant d'en rapporter deux ou trois articles, parce que, comme nous l'avons déjà dit, on ne peut gueres donner d'extrait suivi d'un Livre, qui ne contient lui-même que des extraits.

HISTOIRE Ecclesiastique & Civile de la Ville & du Comté d'Evreux, par *M. le Brasseur*, 1. vol. in 4<sup>o</sup> imprimé à Paris, chez Barrois. Le Journaliste reconnoît » qu'il y a beaucoup de pieces curieuses à la fin de cet ouvrage, qui sans » doute a coûté, dit-il, beaucoup de peine

&amp;c

& de recherches à l'Auteur ; mais le «  
sujet ne fournit rien de bien important «  
pour les gens de Lettres. Le stile n'est «  
pas non plus assez châtié, ce qui n'est «  
pas étonnant dans un nouvel Ecrivain , «  
&c.

Nous n'avons rien à dire sur cette  
Critique, ni sur un ouvrage que nous  
connoissons à peine ; mais nous profite-  
rons de l'occasion pour faire une remar-  
que qui peut avoir son utilité, au sujet  
d'une Piece que l'Historien d'Evreux a  
mis à la fin de son Livre, Piece tout-à-fait  
étrangere à son Histoire, & qui n'est pas  
sortie de sa plume. Elle a pour titre,  
*EXAMEN de ce qui est dit de la Charge  
du Connétable de Normandie dans la Dis-  
sertation, sur les dignitez hereditaires,  
attachées aux terres Nobles, & dans le  
Memoire pour servir de supplement à  
cette Dissertation, qui sont dans les Mer-  
cures des mois de Septembre 1720. & de  
Fevrier 1721. comme aussi de ce qui y est  
remarqué touchant quelques autres Offices,  
& les prérogatives des Pairies.*

L'Auteur dans cet examen attaque  
deux differens Ecrivains, & tâche de  
détruire tout ce qu'ils ont dit, l'un pour  
établir le droit de la terre de Tancarville,  
sur les Offices de Chambellan, & de  
Connétable du Duché de Normandie, &  
l'au-

l'autre pour soutenir que la terre du Gripon, près d'Avranches, avoit le même droit sur la premiere de ces dignitez, fondé sur un Cartulaire authentique de cette terre, dans lequel en 1444. Jean de Villiers, Chevalier, Seigneur du Gripon, & de Subligny, &c. est qualifié *Connétable hereditaire de Normandie.*

L'Examineur critique aussi, en chemin faisant, l'Auteur de la Genealogie de la Maison de Tesson, de laquelle étoit l'ayeule de Jean de Villiers, qui est rapportée dans l'Histoire de la Maison d'Harcourt. Il passe ensuite aux Charges de Sénéchal, de Chambellan, de Maréchal, de Porte-Etendart, de Grand-Bouteiller, de Pannetier, de Vidame, &c. de Normandie; il parle enfin du Grand Sénéchal de France, & du droit des Pairs au Sacre du Roy, en suivant toujours l'Auteur de la Dissertation qu'il critique de temps en temps, en sorte que l'examen dont nous parlons, forme par lui-même une Dissertation de 52. pages, suivie d'une page & demie d'additions & de corrections, & datée du 2. Avril 1721.

Nous avons crû devoir faire ici cette remarque en faveur des personnes \* de

\* Les terres de Tancarville & du Gripon, dont il s'agit ici, appartiennent, la premiere à M. le Comte d'Evreux, & la seconde à M. le Marquis de Bethune.

condition , qui peuvent s'interesser dans cette matiere , & des Ecrivains attaquez , lesquels ne se feroient , sans doute , jamais avisé d'aller chercher dans l'Histoire d'Evreux une réponse à des écrits qui n'y ont aucun raport , & qui ont paru dans le Mercure : outre que cette Histoire particuliere d'Evreux n'ayant , pour ainsi dire , fait que paroître & disparoître , il est difficile que beaucoup de gens ayent eu connoissance de la réponse en question ; ensorte qu'on peut assurer que si l'Auteur Anonime de l'Examen a prétendu cacher son ouvrage , aussi bien que son nom , il ne pouvoit gueres mieux rencontrer.

ESSAI sur l'origine & le progrès de la GEOGRAPHIE jusqu'à la découverte de l'Amérique , avec des Remarques sur les principaux Geographes , Grecs & Latins , adressé à M<sup>s</sup> les Membres de l'Académie Royale de l'Histoire à Lisbonne. Cet Essai est contenu tout du long dans le Journal Litteraire , dont nous rendons compte , la modestie du titre ne sçauroit empêcher de reconnoître dans cet ouvrage une Histoire abrégée , solide & curieuse de toute la Geographie , & une Critique sensée des principaux Geographes anciens , jusqu'à un cer-

## 506 MERCURE DE FRANCE.

certain temps : nos lecteurs en jugeront par le morceau qui regarde Strabon, & parce que nous pourrons ajouter à cet échantillon.

» STRABON, Philosophe Stoïcien, né à *Amasie*, Ville de Cappadoce recueillit de tous les Geographes qui l'avoient précédé, de quoi composer le corps de Geographie le plus complet qu'il y eut eu jusqu'à son temps. A l'imitation d'Agatharchide il rendit sa matière plus intéressante, en y faisant entrer l'Histoire politique & naturelle dont il orna ses xvii. livres, qui à la réserve de quelques lacunes, sont venus assez entiers jusqu'à nôtre siècle; ce que j'attribuë à l'utilité des beautés accessoires, qui ont intéressé un plus grand nombre de doctes à sa conservation. M. de Tillemont, après avoir remarqué que Strabon écrivoit son iv<sup>e</sup> Livre, sous l'Empire de Tibere, vers l'an 18. de Jesus-Christ, étant déjà fort âgé, ne doute point qu'il n'ait achevé son ouvrage avant la mort de cet Empereur. M. Baudrand croit qu'il avoit cessé d'écrire avant la 12<sup>e</sup> année de Tibere. Entr'autres reproches que l'on peut faire à Strabon, il n'est pas loüable d'avoir pris à tâche de censurer Erathostene le plus sçavant Geogra-

graphie qui ait parlé de l'Orient. Il est vrai que s'étant principalement attaché à cette partie du monde, il étoit moins exact sur ce qui regarde l'Occident; mais il y auroit eu de l'équité à lui passer ce qu'il avoit de foible en faveur de ce qu'il avoit d'excellent. Strabon lui-même donne dans les préjugés de son siècle. Il apporte comme une preuve de l'habileté d'Homere les vers où ce Poëte dit que le Soleil se leve de l'Océan & s'y couche, ce qui est faux à tous égards; mais il est étonnant que Strabon, Plin & Mela se soient obstinés à donner une embouchure Septentrionale à la Mer Caspienne, après qu'Herodote avoit dit que cette Mer est une Mer par elle-même, qui n'est jointe à aucune autre. J'en parlerai plus au long quand je serai parvenu aux imperfections de l'ancienne Géographie.

Comme depuis la fin du v<sup>e</sup> siècle, où le commencement du vi<sup>e</sup> c'est-à-dire, depuis le temps d'*Etienne de Bisance*, il faut courir jusqu'au xii. pour trouver des Géographes de quelque réputation, l'Auteur de l'ESSAI, après avoir parlé d'*Eusthatius*, Archevêque de Thessalonique, qui vivoit sous l'Empire d'Andronic, vient aux plus fameux Géogra-

## 708 MERCURE DE ERANCE.

Geographes Orientaux, en commençant par AL-EDRISI, nommé ordinairement, & sans aucune bonne raison, le Geographe de Nubie, qui vivoit vers l'an 1150. Les articles d'Abulfeda & d'Ulug-Beigh, Princes & Geographes Mahometans, du xiv. & du xv. siecle, dont il parle ensuite, nous ont paru curieux & interessans.

» ABUL-FEDA, *Ismael*, autant excité  
» par l'exemple, que par son propre  
» penchant, ne crût point que la qualité  
» de Geographe deshonorat celle de Prin-  
» ce de Hamah. Il cite environ trente  
» Auteurs fameux qui lui avoient frayé  
» le chemin; & dont il emprunte les  
» connoissances; mais il témoigne une  
» complaisance particuliere pour ALBI-  
» RUN. Il le suit pour les longitudes, &  
» les latitudes, &c.

» Nous avons d'*Abul-Feda* une Des-  
» cription de la *Chorasmie* & de *Mawa-*  
» *ralnahr*, Pays situez au-delà du Fleuve  
» Oxus, qui se décharge dans la Mer  
» Caspienne; avec des Tables de la Lon-  
» gitude, & de la Latitude des princi-  
» paux de ces Pays, & une *Description*  
» de l'*Arabie* entiere, qui est peut-être  
» ce qu'il a fait de plus exact. M. de la  
» Roque a joint une traduction Françoisé  
» de l'*Arabie d'Abul-Feda*, à son voya-  
ge

*ge dans la Palestine.* Je ne puis m'empê-  
cher de souhaiter ici que les anciens  
nous eussent laissé sur les autres Pays  
des memoires aussi sûrs que ceux qu'ils  
nous ont laissez sur l'Arabie ; ceux de  
Ptolomée qui regardent ce Pays font ,  
au jugement d'Estienne de Bisance, la  
partie la plus exacte de la Geographie.

ULUG-BEIGH, fils de *Mirza Scharogh*, & petit-fils de Tamerlan, Fon-  
dateur de l'Empire des Mogols, suc-  
ceda à son pere l'an 1446. *Samarcand*,  
Capitale du Royaume qu'il possédoit  
dans la Tartarie, devint sous son regne la  
Capitale de l'Erudition. Ce Prince, qui  
aimoit les Mathematiques avec passion,  
y attira par ses liberalitez les person-  
nes les plus capables de répondre à ses  
desirs, il leur fournit des instrumens  
admirables, entre autres ce prodigieux  
\* *Cadran . . . . dont le stile égaloit en*  
*longueur la hauteur du Dôme de Sainte*  
*Sophie de Constantinople.* Les Tables  
Astronomiques qui furent dressées sous  
ses yeux lui attirerent de grands éloges  
à cause de leur exactitude. La Table  
Geographique que M. Grabe en a pu-  
bliée, & qui se trouve dans le 3. vo-  
lume de la collection d'Oxford, faisoit

\* *La Roque*, Voyage dans la Palestine,  
page 275. de l'Edition de Hollande.

par:

## 310 MERCURE DE FRANCE.

» partie de ces Tables Astronomiques si  
» estimées dans tout l'Orient.

Le sçavant Auteur de l'ESSAI, nous permettra de remarquer que ce n'est point M. Grabe, comme il est dit dans trois endroits du nouveau Journal Litteraire, qui a travaillé sur ABUL-FEDA; c'est Jean Grave, sçavant Mathematicien Anglois, lequel après avoir appris les Langues en voyageant dans l'Orient, publia à Londres en 1650. non pas une traduction entiere de la Geographie du même Auteur, comme il est insinué dans le Journal, mais seulement une version Latine, avec l'Arabe à côté, de la Description des deux vastes Pays de Khuaresme, & de Mawara Inhar, que nous nommons la Transoxane. Le même Grave avoit aussi traduit en Latin l'Arabie d'Abul-Feda, mais il n'eut pas le temps de publier son travail. M. Hudson, autre sçavant Anglois, y a suppléé, en faisant imprimer à Oxford en 1712. dans son 3. vol. des petits Geographes Grecs, le texte Arabe de cette Description de l'Arabie, avec la version Latine de Grave au-dessous, qu'il avoit heureusement déterré. La Republique des Lettres a une autre obligation à M. Hudson, pour avoir inseré dans le même Recueil trois autres pieces, que Grave, dont il fait un bel éloge

• éloge dans la Preface, avoit autrefois fait imprimer, & qui ne se trouvoient plus; sçavoir, la Description de la Transoxane d'Abul-Feda, dont nous venons de parler, & les deux fameuses Tables Geographiques, l'une de Naffir Eddin, Astronome Persan, & l'autre d'Ulugbeg, Prince Tartare.

L'Auteur de l'Essai a parlé dignement de ces Tables, & de leurs Auteurs. Il n'a pas oublié le prodigieux Cadran de Samarcande, construit par l'ordre d'Ulugbeg; mais en rapportant, comme il fait, ce que M. de la Roque en a dit dans la Preface de sa traduction de l'Arabie d'Abul-Feda, il auroit pû appuyer ce raport du témoignage de Grave même, qui étoit bien informé du fait; nous allons en finissant y suppléer par les paroles mêmes de l'Auteur Anglois. *Minime vero pratercundum duxi quod de tanto Principe Constantinopoli acceperam à Turcicis Astronomis, ..... admirati observationum concentum, adjecerunt Ulugbegium, prater alia instrumenta quæ paraverat, quadrantem stupenda molis construxisse, cujus radius altitudinem summi fornici Templi Sanctæ Sophiæ adequaret. Quæ etsi dictu incredibilia (nam*

\* Il appelle Grave *Cathedra Saviliana* de-  
*coris immortalis, &c.*

*Testudo*

*Testudo hemispherii* 180. pedes romanos superat) illi tamen Persas fide dignos hæc eadem narrantes sæpius audivisse contenderunt. C'est ainsi que s'exprime Grave dans sa Preface, qu'il adresse à Edoüard Pocok, Professeur des Langues Orientales à Oxford, & à Thomas Grave, son frere.

Nous sommes fâchez de ne pouvoir pas, à cause des bornes auxquelles nous sommes assujettis, extraire plus de choses de ce premier ESSAI, qui est suivi d'un second, inseré sur la fin du même Journal, dans lequel on fait avec la même methode, & le même succès l'Histoire abrégée de la GEOGRAPHIE, depuis la découverte de l'Amérique jusqu'à présent, avec des Remarques sur les principaux Geographes modernes. Nous pourrions en rendre compte le mois prochain.

MIOTOMIE HUMAINE ET CANINE, dans laquelle on instruit les Eleves en Chirurgie, de la maniere de dissequer les muscles de l'Homme & des Chiens. Ouvrage qui promet par lui-même une grande utilité. Par René-Jacques Croissant de Garengot, Chirurgien à Paris. C'est un grand in 12. de 236. pages; il se vend chez Pierre-Jacques Bienvenu, à la Fortune, Grand'Salle du Palais, à Paris.

Com-

Comme il est impossible de bien pratiquer la Medecine & la Chirurgie, sans une connoissance de l'Anatomie, & comme on ne sçait qu'imparfaitement cette science sans la dissection, l'Auteur a employé tous ses soins pour conduire les Eleves de l'une & de l'autre profession, dans les routes qu'ils doivent tenir pour bien dissequer les muscles.

Les Chirurgiens en particuliers doivent tirer de grands avantages de ce livre, parce que déjà instruits de la maladie Chirurgicale, & de l'operation qui lui convient, il faut encore que leurs mains ayent contracté une longue habitude de faire agir leurs instrumens avec aisance & agilité; & comme il n'y a pas de meilleur moyen de se procurer cette habitude de manier avec art les instrumens, & de couper avec connoissance les parties nuisibles, que la dissection, on a crû que celle des muscles étoit la plus importante.

Tout l'ouvrage est divisé en deux parties; on parle dans la premiere de la maniere de dissequer les muscles de l'Homme; on marque exactement leurs attaches; on fait mention de celles qu'on doit couper, & de celles qu'on a coutume de laisser implantées dans les os. On fait observer les muscles qui sont couchés les

## 514 MERCURE DE FRANCE.

les uns sur les autres , ou agencez les uns près des autres ; & l'on fait quelquefois sentir la mécanique singuliere de certaines parties , afin que les genies supérieurs puissent en déduire des conséquences physiques & pathologiques , & qu'en égayant un peu la matiere , on la rende moins penible , & moins dégoûtante , & on parvienne ainsi à une connoissance solide des maladies.

La seconde partie de cet ouvrage a été faite pour ceux qui n'ont pas le moyen , ou qui ne sont pas à portée de jouir des cadavres humains ; & pour leur fournir cependant ce qui paroît le plus propre à les former à la dissection , on s'est servi des chiens. On fait un parallele des muscles de ces animaux avec ceux des hommes ; on designe ceux de l'homme qui manquent à ces sortes de bruttes , & l'on fait mention de ceux qui leur sont propres & particuliers , & de certaines differences essentielles qui se trouvent dans les muscles des chiens. On peut avancer que cet Ouvrage est très-necessaire , non-seulement à ceux qui veulent s'appliquer à la Medecine & à la Chirurgie , mais encore à ceux qui y sont déjà bien initiez , & qui veulent quelquefois dissequer quelques muscles.

Le même Auteur a donné au public depuis

depuis quelque mois, un *Nouveau Traité d'Instrumens de Chirurgie*, en deux grands volumes in 12. dont le premier tome contient 434. pages, sans parler de 35. planches en tailles-douces, qui représentent les instrumens de Chirurgie d'une maniere très-correcte. Le second tome est de 330. pages, & 25. planches en tailles-douces qui représentent les instrumens destinez à faire les operations sur les os, & les machines les plus applaudies, & les plus ingenieusement inventées, pour la reduction des fractures, & des luxations.

L'Auteur s'est appliqué avec soin à décrire les dimensions, & la meilleure construction qui convient, tant aux instrumens qu'aux machines qui sont dans ce traité; & comme il parle de la maniere de s'en servir, & des points d'appui que le Chirurgien doit faire pour operer seurement; il s'en suit que cet Ouvrage est absolument necessaire, non-seulement pour ceux qui veulent s'exercer dans le manuel de la Chirurgie, ou qui veulent faire fabriquer ces instrumens suivant les nouvelles methodes; mais encore pour ceux qui auront la curiosité de lire la seconde édition de ses Operations, dans laquelle il ne parlera nullement des instrumens,

strumens , attendu que ce traité particulier est assez étendu.

On avertit encore le public , que l'Auteur des deux precedens livres , va mettre le mois prochain ses *Operations de Chirurgie* sous presse. La premiere édition de ce traité qui étoit en 2. volumes in 12. a eu l'approbation des sçavans François & Etrangers , & a été regardée par tous les connoisseurs , comme un des bons Ouvrages en ce genre. Il est cependant à observer que l'édition que l'on vient de promettre , sera beaucoup au-dessus de la premiere ; qu'elle aura beaucoup plus d'ordre , que les operations & les cures particulieres y seront en plus grand nombre ; que l'on n'y parlera nullement des instrumens , attendu qu'on renvoyera au traité qu'on vient d'annoncer ; que la theorie & la pratique des maladies Chirurgicales y sera plus amplement détaillée ; & que tout le traité sera divisé en trois volumes in 12. ornez de figures en tailles-douces , dont les desseins ont été faits d'après nature par le sieur de *Lacourrie* excellent Peintre , & ont été applaudis par les meilleurs connoisseurs.

HISTOIRE de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres ; avec les Memoires de Littératures , tirez des Registres

gistrés de cette Académie, depuis l'année 1711. jusques & compris l'année 1717. tome troisième. *A Paris, de l'Imprimerie Royale, in 4° de plus de 800. pages, avec 13. planches, &c. 1723. Le quatrième volume a paru en même temps.*

CONSIDÉRATIONS sur les diverses manières de conjuguer des Grecs, des Latins, des François, des Italiens, des Espagnols & des Allemands, &c. *Par M. l'Abbé de Dangeau, de l'Académie Française. A Paris, chez J. B. Coignard, brochure de 23. pages in 8° 1721.*

CONSIDÉRATIONS Philosophiques sur le succès de la Tragedie d'Inès de Castro, avec le Dialogue d'Antés & de Philomothus, & une Lettre écrite à un vieux sçavant, contenant l'éloge de la Brochure. *A Paris, chez la veuve Saugrain, Quay de Gefores, brochure in 8° de 37. pages.*

HISTOIRE de la Benediction Nuptiale, depuis J. C. jusqu'à nous, où l'on voit les preuves de l'existence du Sacrement de Mariage, les raisons pour & contre, sur la question si le Prêtre en est le Ministre, & les usages de toutes les Eglises, dans la maniere de l'administrer, comme aussi la justification du premier

518 MERCURE DE FRANCE.  
decret de la session 24. *De Reformatione  
Matrimonii*, & des Loix de France con-  
tré les Mariages clandestins. Par M. Jean-  
Pierre-Gibert, Docteur en Theologie, &  
Jurisconsulte. A Paris, chez J. Mariette,  
rue S. Jacques, 3. vol. in 4<sup>o</sup>.

LETRE à Monsieur \*\*\* Auteur du  
nouveau livre de l'Economie Animale,  
& des Observations sur les petites vero-  
les. Par M. Bessé, Docteur en Medecine  
de la Faculté de Paris, Medecin du Roy,  
&c. A Paris, chez A. de Henqueville,  
Libraire au Puits-Certain 1723. in 12.  
de 302. pages, sans l'Epître au Duc  
d'Orleans & la Table.

LES JOURNÉES AMUSANTES, dédiées  
au Roy. Par Mad. de Gomez, seconde  
édition, revue, corrigée, & enrichie de  
figures en tailles-douces, 2. vol. in 12.  
A Paris, chez André Morin, au Palais,  
1724.

CRITIQUE des Critiques d'Inès de  
Castro, Tragedie de M. de la Motte. A  
Paris, chez Mefnier, au Palais 1724.  
brochure in 8<sup>o</sup> de 39. pages.

Pour ne rien laisser ignorer de tout ce  
qu'on a fait contre *Inès de Castro*, a, ou-  
édi-

tois ici quelques Brochures qui ont paru en dernier lieu sur son sujet. *Histoire de Don Juan, fils de Don Pedro, & d'Inès de Castro, &c.*

EXAMEN de la Tragedie d'*Inès de Castro*, & des Pieces auxquelles elle a donné lieu. *A Paris, Place de Sorbonne, chez Thomelin 1724. Brochure in 12. de 24. pages.*

On trouve chez le même Libraire, l'Année Benedictine, ou les Vies des SS. de l'Ordre de S. Benoît, avec les éloges des personnes illustres en pieté, du même Ordre, decedées en ces derniers siecles, 9. vol. in 4°.

Le même Libraire a actuellement sous presse un in-douze, intitulé, *Nouvelles Lettres, & Oeuvres Galantes*, dédiées à M. le Duc d'Orleans. *Par le sieur Soyer Destauvelles.* On a mis à la fin des Poësies sur differens sujets.

OBSERVATIONS CRITIQUES sur le VII. article du Journal des Sçavans, du mois de Janvier 1724. au sujet de l'*homme Universel*, brochure in 12. de 40. pages. *A Paris, chez Cavelier & la veuve Mongé, rue S. Jacques 1724.*

520 MERCURE DE FRANCE.

LES OEUVRES DE VIRGILE, traduites en François, avec le texte à côté, & des Notes critiques & historiques sur les endroits qui ont besoin d'éclaircissement. *A Lyon, chez L. Declaustre 1721. 4. vol. in 12.*

DISSERTATION sur la contagion de la Peste, où l'on prouve que cette maladie est véritablement contagieuse, & où l'on répond aux difficultez que l'on oppose contre ce sentiment. *Par M. Deidier, Professeur en Medecine à Montpellier. A Toulouse, chez J. J. Desclassan 1724.*

LETTRES, Bulles & Constitutions, &c. accordées par les Papes ou les Rois de France, à l'Ordre Regulier & Hospitalier du S. Esprit de Montpellier. *A Paris, chez Mesnier, rue S. Severin, 2. vol. in-fol. 1723.*

LA QUERELLE de Thalie & de Melpomene, avec le jugement d'Apollon, au sujet de la Tragedie d'*Inès de Castro*, de la Comedie d'*Agnès de Chaillot*, & des autres Critiques d'*Inès*. *A Paris, Place de Sorbonne, chez Thomelin 1724. Brochure in 12. de 42. pages sans l'avis, la Preface & la liste des Pieces, qui ont été faite à l'occasion de la Tragedie d'*Inès*.* CL.

M A R S 1724. 321

CL. S. EXÆD. PAR. HYMNI SACRI,  
&c. Hymnes Sacrées de M. Claude de  
Santeuil, ancien Echevin de la Ville de  
Paris, chez Jean-Baptiste Coignard, rue  
S. Jacques 1723. in 12. de 113. pages.

L'Auteur de cet Ouvrage est neveu  
du fameux Chanoine de S. Victor.

André Morin, Libraire au Palais, au  
S. Esprit, & Compagnie, va donner au  
public les Oeuvres de M. Descartes, tra-  
duites en François, in 12. *La Philosophie*  
& les *Meditations* paroissent déjà. Le mé-  
me Libraire va donner incessamment un  
Livre nouveau, qui a pour titre, *Essais*  
*d'une Philosophie naturelle* propre à toutes  
sortes de personnes, avec une nouvelle  
Recherche de la Verité, in 12. On trou-  
ve chez le même, les *Journées Amusan-*  
*tes de Mad. de Gomez*, avec la suite en  
deux volumes, avec figures, du même Au-  
teur, en attendant les Oeuvres mêlées,  
en un seul vol.

Brunet, Barbeau & Simart, Libraires,  
vont donner au Public le traité de Gro-  
tius du Droit de la Guerre & de la Paix,  
nouvelle Traduction, par Jean Barbeyrac,  
Professeur en Droit à Grominguc, & mem-  
bre de la Société Royale de Berlin, avec  
les Notes de l'Auteur même qui n'avoient  
F iiiij point

## 522 MERCURE DE FRANCE.

point encore paru en François, & de nouvelles Notes du Traducteur.

Cet Ouvrage sera divisé en 2. vol. in 4<sup>o</sup> & sera imprimé au mois de Juillet de la presente année.

Le public sera peut-être bien aisé d'apprendre que l'Epître adressée au Roy de Portugal, sur l'établissement de son Académie Royale de l'Histoire, à Lisbonne, a été très-favorablement reçüe, qu'elle a été lûe en pleine Académie, où elle a eu de grands applaudissemens, à ce que nous avons appris de l'Auteur. S. M. P. en a écrit à son Ambassadeur en des termes qui annoncent une gratification convenable à la magnificence du Prince, à la dignité de l'Académie & de la Nation, dont M. l'Abbé du Jarri a fait un éloge si étendu.

Le 31. Janvier dernier il a été rendu un Arrest du Conseil d'Etat, en faveur des Libraires associez à l'impression du Livre du P. Dom Bernard de Montfaucon, intitulé l'*Antiquité Expliquée*, dont voici le dispositif.

Le Roi en son Conseil, de l'avis de M. le Garde des Sceaux, ordonne que les Porteurs de Souscriptions du Livre du P. Dom Bernard de Montfaucon, inti-

Intitulé l'*Antiquité Expliquée*, seront tenus de les rapporter, & d'en faire le second paiement dans six mois, à compter de ce jour pour toute préfixion & délai, sinon & ledit temps passé, que les Exemplaires de ce Livre qui n'auront pas été retirés, demeureront acquis aux Libraires associez à l'impression d'icelui par forme d'indemnité, sans que passé ledit temps de six mois il puisse être formé aucune demande contre lesdits associez, au sujet desdites Soucriptions, à la charge néanmoins par eux de donner incessamment avis du present Arrest dans les Journaux, Mercure & Gazettes, & de le faire afficher dans la Ville de Paris, aux lieux convenables. & accoutumez.

*Extraits de diverses Lettres.*

**I**L paroît ici un Livre en Allemand, (*Ulm*,) intitulé : *Instruction exacte, pour employer, & pour conserver sa vie & sa santé, par des regles tirées de l'écriture Sainte, & par l'usage moderé de quelques remedes choisis, en évitant les Medecins imprudens, & l'abus des meilleurs remedes.* Par M. Frederic Hoffman. On y a ajouté des *Instructions sur le vin de Hongrie, l'utilité des Bains & l'usage du Tabac.*

24 MERCURE DE FRANCE.

L'Ouvrage du Pere C. Bibliothequaire de Sainte Geneviève, sur la succession des Evêques, & des Ministres de l'Eglise Anglicane, vient d'être traduit ici, Londres, en Anglois. Par M. Williams, sçavant Ministre, non Jurant. M. Noguès, Docteur en Medecine, déjà connu par sa traduction Françoise de l'Anatomie de M. Keille, a aussi traduit en François le fameux Livre de M. le Docteur Noodurard, intitulé, *Histoire naturelle de la Terre*, 3. édit. Cette Histoire prouve démonstrativement la verité du Déluge universel, selon la Narration de Moïse, que les Deistes, quelques Mathématiciens, &c. ont eu la témérité de nier. L'habile Medecin, Traducteur de cet Ouvrage, est le premier qui a découvert que la Bile viciée est la cause de presque toutes les maladies, ce qu'il a prouvé dans son *Traité de l'Etat present de la Medecine*, & ce qui a été verifié par l'experience, à l'ouverture de plusieurs cadavres pestiferez, & par les observations imprimées de M. Deider, Docteur & Professeur Royal en Medecine à Montpellier. Cette même découverte de M. Noodurard vient aussi d'être prouvée par M. Verzeloni, celebre Medecin Italien dans son *Traité des Maladies Veneriennes*, qui se trouvent à Paris chez Cavelier. Le

Le Roi de Prusse honore toujours les Scavans , & les Artistes habiles de sa protection. Sa Majesté a fait expedier des Lettres d'Académicien Pensionnaire de la Societé Royale de cette Ville , *Berlin*, en faveur de M. de Voolhouze , membre national de la Societé Royale de Londres , en consideration de plusieurs éleves Prussiens qu'il a faits , tant Medecins que Chirurgiens , dans la connoissance & guerison des maladies des yeux , &c.

On apprend de Londres que le President & le College de la Faculté de Medecine , presenterent le 16. de l'autre mois une Requête à la Chambre des Communes , pour demander qu'on passât un Bill qui les autorisât à faire la visite de toutes les drogues qui se débitent , tant dans Londres que dans les Fauxbourgs , & à 7. ou 8. mille , & qu'il leur fut permis de prendre les corps des mal-fauteurs executez , pour en faire des leçons publiques d'Anatomie , ce qui fut accordé tout d'une voix.

On apprend de la même Ville qu'on y a saisi environ 1500. exemplaires d'un Livre prêt à paroître , intitulé *Révision de l'Histoire d'Angleterre* , contenant ce qui s'est passé sous les trois derniers Règnes de Jacques II. de Guillaume III.

## 526 MERCURE DE FRANCE:

& de la Reine Anne. L'Imprimeur & le Libraire ont été arrêtez, & élargis ensuite. L'Auteur de ce Livre est M. Salmon, Ministre non Jureur, qui a avancé plusieurs faussetez, à ce qu'on prétend, & répandu par tout des insinuations scandaleuses & injurieuses, en opposition à l'histoire du feu Docteur Burnet, Evêque de Salisburi.

On apprend aussi qu'on y prepare une magnifique édition en 2. vol. in fol. en Espagnol, de *Don Quichotte de la Manche*, ornée d'environ 50. planches, &c.

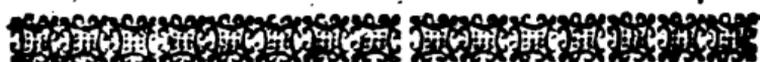
On apprend de Hollande que Herman Vyfwerf, Libraire à Amsterdam, a sous presse un Livre, intitulé *Traitez Historiques, & autres Ouvrages de M. l'Abbé de Camps*, 2. vol. in 12.

J. F. Bernard, à Amsterdam, a mis en vente le 1. volume des *Ceremonies & Coutumes des Nations*. Cet Ouvrage est in-folio, & orné d'un très-grand nombre d'excellentes planches, dessinées & gravées par l'illustre Bernard Picard.









SUITE DES MEDAILLES  
DU ROY.

**L**E Buste du Roy, avec la Légende ordinaire, &c. *Revers.* La France sous la figure d'une Femme, assise sur un Globe fleurdelisé, appuyée sur le piedestal d'une colombe, & tenant en main un bâton de commandement. *Légende,* IMPERIUM STABILE. L'affermissement de l'Empire François. *Exergue* M. DCC. XXIII.



SPECTACLES.

**L**E *Philantropes*, ou l'ami de tout le monde, dont on a déjà parlé, est un caractère nouveau au Theatre. Voici le sujet. *Philandre* est un bon homme qui ne peut rien trouver de mauvais, il excuse tous les défauts des hommes, ou plutôt ne veut point avouer qu'ils en aient. Sa femme au contraire, soit par malice, soit par temperament, s'efforce d'en trouver dans tout le monde.

Ilz

## 128 MERCURE DE FRANCE.

Ils ont une fille nommée *Hortense*, qu'un oncle qui a fait fortune aux Indes, enrichit tout d'un coup de cent mille écus.

Cette fille qui jusqu'alors n'avoit eu qu'un amant, nommé *Lisimon*, inconnu du pere & de la mere, mais autant aimé qu'il aime : cette fille, dis-je, sur le bruit de sa prompte fortune se voit recherchée de plusieurs personnes de differens caracteres qui la viennent tous demander en mariage dans un même jour. *Philandre* voudroit pouvoir n'en refuser aucun, & sa femme les refuse tous, malgré les soins qu'il prend d'excuser les défauts qu'elle découvre en eux.

Le véritable amant voyant tous ses rivaux refusez par *Duraminte*, (c'est le nom de la mere,) se sert d'un stratagème pour être refusé par le pere. Il se donne en se presentant le caractere de Misantrope, qui étoit le seul que le Philantrope pût condamner. En effet il lui refuse sa fille ; ce qui donne occasion à la mere de l'accepter par contradiction, & comme elle est la maîtresse, le mariage se conclut, sans pourtant que le Philantrope soit sorti de son caractere, puisqu'il avouë après qu'il n'a feint de refuser ce jeune homme, que pour procurer un époux à sa fille, & faire donner sa femme dans le panneau.

Voilà

M A R S 1724. 329

Voilà le sujet de cette Comedie, les caracteres des prétendans étoient à la premiere representation, le *Prodigue*, l'*Avare*, l'*Indiscret*, le *Flateur*, le *Sincere à contre-temps* & l'*Oisif*, ces deux derniers plurent infiniment, aussi bien que le divertissement.

A la seconde on retrancha le *Flateur*, l'*Indiscret*, & plusieurs endroits trop remplis de *Metaphisique*, ce qui n'a pas peu contribué à relever la Piece. Les critiques n'ayant plus retrouvez les endroits qu'ils avoient condamnez; enfin cette Piece est aujourd'hui à sa vingtième representation. Elle est toujours fort applaudie, & le caractere du Philantroppe de jours en jours mieux reçu.

L'impression de cette Comedie vient de paroître en 54. pages in douze. Elle se vend chez F. Flahaut, Quay des Augustins.

Le 6. Mars, premier Lundi du Carême, les Comediens François donnerent la premiere representation de *Mariamne*; Tragedie de M. de Voltaire. Cette Piece étoit attenduë du Public avec tant d'impatience, que toutes les Loges étoient retenues depuis long-temps, & c'est sans doute ce grand empressement qui a fait exiger le double du prix ordinaire, sans

## 330 MERCURE DE FRANCE.

ans en excepter le Parterre même. On prêta beaucoup d'attention pendant les trois premiers Actes, & dans une partie du quatrième; mais le reste de la Pièce ne fut pas exempt de ces tumultes si ordinaires depuis quelques années. Le cinquième Acte fut le plus maltraité, quelques mauvais plaisans, ou mal-intentionnez, ayant crié *la Reine boit*, dans le temps que Mariamne s'empoisonnoit, on ne fut plus en état de rien entendre, & voilà à quoi sont exposez les meilleurs ouvrages. Comme l'Auteur, picqué d'un accueil si peu attendu, & peut-être si injuste, a retiré sa Pièce, nous n'en pouvons donner qu'un extrait, tel qu'une représentation unique nous le peut permettre; nous demandons grace pour quelques transpositions de Scenes, & quelque changement de nom., &c.

### A C T E U R S.

Herodes, Roi de Judée. *Le sieur le Baron.*

Mariamne, femme d'Herode. *La D<sup>lle</sup> le Couvreur.*

Salome, sœur d'Herode. *La D<sup>lle</sup> Du Clos.*

Varus, Gouverneur de Judée pour les Romains. *Le sieur Dufrêne.*

Mazael;

M A R S 1714. 338.

Mazael , Confident de Salome. *Le  
sieur le Grand , le pere.*

Nabal , Confident de Mariamne. *Le  
sieur Fontenay.*

D'autres Acteurs suivans d'Herode ,  
de Mariamne & de Varus.

*La Scene est à Jerusalem.*

## A C T E I.

La premiere Scene se passe entre Sa-  
lome & Mazael ; ce dernier , dont le  
caractere a paru assez equivoque , &  
qu'on peut appeller un mechant hom-  
me , qui par foiblesse a quelquefois des  
remords , & une espee de retour au bien,  
applaudit à la nouvelle que lui apprend  
Salome , elle lui dit que bien-tôt elle ne  
craindra plus Mariamne , parce qu'He-  
rode a envoye de Rome l'Arrest de sa  
mort qui doit être executé au moment  
qu'elle lui en parle.

## S C E N E I I.

*Varus , Mazael , un Confident de Varus.*

Varus arrête Mazael qui veut suivre  
Salome , que son arrivée vient de chas-  
ser. Il lui dit qu'il a decouvert l'attentat  
complotté contre les jours de Mariamne,  
qu'il en a garanti cette Reine infortunée,  
qu'il

## 332 MERCURE DE FRANCE.

qu'il en a puni les Auteurs, & qu'Herode même pourroit bien éprouver l'indignation des Romains, pour avoir donné un ordre si barbare à leur insçû, & contre leur volonté.

### SCENE III.

*Varus & son Confident.*

Le Confident de Varus louë ce Gouverneur du soin qu'il a pris de protéger l'innocence opprimée, Varus lui fait connoître que sa seule generosité l'auroit pû porter à une action si digne d'un Romain; mais que l'amour l'a rendu encore plus ardent à sauver une Reine qu'il adore. Le Confident est surpris qu'un cœur qui avoit toujours fait profession d'une insensibilité à l'épreuve de toutes les beautez de la Cour d'Auguste, se soit rendu aux charmes d'une Juive. Varus lui répond que Mariamne est encore plus recommandable par sa vertu que par sa beauté, toute grande qu'elle est, d'où il prend occasion de faire un Tableau de la Cour d'Auguste, & sur-tout des Dames Romaines. On ne croit pas qu'il y ait aucune application à faire, mais le public a souvent plus de malignité que l'Auteur. Passons au second Acte.

**ACTE**

## A C T E II.

La première Scène commence encore par Salome, & son Confident ; lequel toujours complaisant, félicite Salome sur le retour d'Herode, qui doit arriver le même jour. Il lui fait entrevoir que ce mari jaloux achevera son ouvrage, malgré tous les obstacles que Varus pourroit y apporter. Salome pense tout autrement, elle craint que Mariamne d'un seul regard ne reprenne tout le pouvoir qu'elle avoit autrefois sur lui ; ce qui la confirme dans sa crainte, c'est que l'Arrest de mort tracé de la main d'Herode contre Mariamne, a été révoqué de la même main, & presque dans le même jour. Elle conclut qu'il faut absolument se défaire de Mariamne avant l'arrivée d'Herode, ou du moins empêcher ce Prince de la voir. Mazaël soupçonne Varus d'aimer Mariamne ; Salome se livre à ce soupçon, sur lequel elle fonde la perte de son ennemie.

## S C È N E II.

*Mariamne, Salome, Mazaël, Nabal,  
& quelques Suivantes de Mariamne.*

Salome fait compliment à Mariamne  
sur

## 734 MERCURE DE FRANCE.

sur le retour de son époux. Mariamne lui répond fierement qu'elle ne prend point le change sur les sentimens qu'elle a pour elle, & qu'elle est très-persuadée de sa haine secrète : Salome se retire assez mécontente. Mariamne ordonne qu'on cherche Varus, & reste seule avec Nabal.

Mariamne après avoir permis à Nabal de s'asseoir, consulte ce sage & fidele sujet sur la situation presente. Les fureurs éternelles d'Herode, & sur-tout le dernier ordre qu'il a envoyé de Rome pour la faire perir, l'allarment encore plus pour ses chers enfans que pour elle-même. Elle lui dit qu'elle a formé le dessein de ne pas attendre Herode, & de partir pour Rome avant son arrivée, par le secours des Vaisseaux de Varus. Nabal approuve sa résolution, & l'invite à l'exécuter sans aucun délai.

### SCENE III.

*Mariamne, Varus.*

Mariamne après avoir remercié Varus de la generosité avec laquelle il l'a garantie d'une mort certaine, le prie d'achever son ouvrage, & de lui prêter un de ses vaisseaux pour aller à Rome. Le silence que Varus garde à une proposition

tion si peu attendüe, confond Mariamne ; elle lui en demande la raison. Varus lui fait entendre son amour, par la peine que son absence lui va couter. Cette déclaration a paru très-fine, & très-neuve. Mariamne témoigne de la colere à Varus, mais ne pouvant lui refuser son estime, elle ne laisse pas d'accepter le secours qu'elle vient de lui demander. Cette Scene est remplie de sentimens très nobles, & très-déliçats de part & d'autre, & tous les connoisseurs en sont convenus. Mariamne quitte Varus de peur qu'il ne lui échappe quelques mouvemens qui le rendent indigne de son estime.

## S C E N E I V.

*Varus.*

Varus se confirme dans la résolution de rendre à Mariamne tous les services qu'elle doit attendre du plus parfait amour qui fut jamais.

## A C T E I I I.

Dans la premiere Scene Nabal presse Varus de tenir parole à Mariamne. Varus lui répond que ses ordres sont donnez, & que ses vaisseaux sont près.

SCENE

SCENE II.

*Varus & son Confident.*

Varus fait entendre que l'amour le plus parfait est celui qui s'attache à la vertu, & qu'il aimera toujours Mariamne sans esperance.

SCENE III.

*Herode, Varus, suite d'Herode & de Varus, Mazaël.*

Varus prêt à couronner Herode, conformément aux ordres qu'il en a reçûs de Rome, lui fait des leçons de regner, dont ce Roy s'offense. Herode lui répond à peu près sur le même ton; mais Varus lui coupe la parole en Maître, & lui dit de respecter les Romains, par qui seuls il remonte sur le Trône. Il lui conseille sur tout d'éloigner de sa cour Salome & Mazaël.

SCENE IV.

*Herode & Mazaël.*

Herode a beaucoup de peine à digerer les durs reproches que Varus vient de lui faire; cependant par politique il se détermine à éloigner Mazaël & Salome  
contre

contre qui Varus s'est déclaré ouvertement. Salome vient, Mazaël se retire.

Salome demande à Herode d'où vient que Mariamne n'est pas auprès de son époux & de son Roi. Herode lui répond en soupirant, que cette superbe Reine n'a pas encore daigné paroître à ses yeux. Salome n'oublie rien pour l'irriter contre elle ; mais Herode bien loin de recevoir les impressions qu'elle tâche de lui donner, la prie de vouloir bien s'exiler de sa Cour, pour ne pas donner de nouveaux sujets de mécontentement à Mariamne. Salome lui répond qu'il est bien aveugle de sacrifier une sœur qui le chérit à une épouse qui en aime une autre que lui.

Dans la Scene suivante Mazaël vient annoncer à Herode que Mariamne lui est enlevée par Varus ; Herode frappé de cette nouvelle ne respire plus que vengeance. Il demande pardon à Salome, & sort pour aller courir après le ravisseur de Mariamne.

#### ACTE IV.

Salome & son confident commencent encore cet Acte. Salome triomphe de la disgrâce de sa Rivale, qui vient d'être arrêtée & ramenée à Jerusalein par ceux qui ont couru après les ravisseurs. Mazaël  
lui

lui dit avec une espèce de repentir que Mariamne est innocente, & qu'il s'en est éclairci par lui-même, s'étant tenu caché pendant qu'elle parloit à ses femmes. Ce caractère a paru à tous les spectateurs éclairés, menagé exprès, pour en venir à un aveu que Mazaël devoit faire à la fin de la piece en faveur de Mariamne.

## S C E N E II.

*Herode, Salome, Mazaël.*

Herode furieux, & tout sanglant encore du meurtre de toutes les femmes qu'il a crû complices du crime de Mariamne, demande pardon à Salome de l'avoir voulu sacrifier à une ingrate, & à une infidelle épouse. Salome fait tout ce qu'elle peut pour l'empêcher de revoir Mariamne; mais il veut lui parler, dit-il, pour avoir le plaisir de la confondre & de la braver. Mariamne vient, tout le monde se retire.

## S C E N E III.

*Herode, Mariamne.*

Cette Scene a paru très-belle. Mariamne se justifie avec une hauteur dont Herode est confondu. Il la prie d'oublier le passé, & de répondre à ses bontez; elle  
lui

lui dit qu'elle ne trahira jamais le devoir d'une épouse envers son époux; mais qu'elle n'aimera jamais le meurtrier de ses freres & de son pere même. Ce dernier aveu , peut-être trop sincere , fait rentrer Herode dans sa premiere fureur. Mariamne se retire , & Herode s'affermnit dans le dessein de la faire mourir.

Le tumulte nous ayant empêché d'entendre le cinquième Acte , nous n'en dirons qu'un mot. Mariamne recite des Stances qui conviennent à la situation d'une personne qui attend la mort. Varus qui n'a point paru depuis le milieu du troisième Acte , vient prier Mariamne de le suivre , escortée de ses Romains. Mariamne refuse le secours d'un homme qu'elle est soupçonnée & accusée d'aimer ; Varus ne pouvant rien obtenir la quitte , résolu de perir ou de la sauver. Mariamne reste seule ; on vient lui apporter le poison qu'Herode , ou Salome lui ont fait preparer. Elle boit dans la coupe empoisonnée ; Herode vient , instruit de son innocence par Hazael mourant , il veut sauver Mariamne ; mais la trouvant expirante , il se livre à ses remords. On a déjà annoncé dans une des Scenes de ce cinquième Acte , que Varus a été défait , & peut être tué , en voulant secourir Mariamne.

G Le

Le 14. de ce mois les Comediens François remirent au Theatre la Tragedie de *Rhadamiste*, de M. de Crebillon, dans laquelle le sieur la Cour joua le principal rôle.

Le même jour les Comediens Italiens donnerent la premiere representation des *Anonimes*, Piece nouvelle en Prose, & en un Acte, avec un Prologue, & des Vaudevilles à la fin. M. Roi, Auteur de cet Ouvrage, à qui on reproche d'avoir un peu trop marqué la bonne opinion qu'il en avoit, se plaint qu'on ne lui a pas rendu justice, & il menace de le faire imprimer. Le Public nous paroît persuadé, que si les lecteurs pensent comme les Spectateurs, les suffrages ne seront point partagez. Ainsi la gloire de l'Auteur ne gagnera pas plus à la lecture, qu'à la representation de sa Comedie. Cette Piece n'a pas été rejouée.

L'Académie Royale de Musique a remis au Theatre le 9. de ce mois *Amadis de Grece*, Tragedie dont les paroles sont de M. de la Motte, & la Musique de M. Destouches. Il a été jouié pour la premiere fois en 1699. & la derniere reprise en Novembre 1711. il est fort goûté, & sur-tout le Ballet qui a extrêmement satisfait.

tisfait les spectateurs. On ne sçauroit trop louer le sieur Pecourt pour l'heureux talent qu'il a depuis si long temps de varier agreablement ces sortes de divertissemens. Les Acteurs du Prologue qui representent un Enchanteur & une Enchanteresse, sont remplis par la D<sup>lle</sup> Hermance, & le sieur du Bourg. La D<sup>lle</sup> Antier jouë dans la Piece le rôle de Melisse, celui d'Amadis, le sieur Thevenard, la D<sup>lle</sup> Tulon, celui de Niquée, & celui du Prince de Thrace, le sieur Muraire. On jouë les Mardis les Fêtes de Thalie pour soulager les Acteurs qui jouënt dans Amadis trois fois la semaine.

On a donné le 28. une representation de *Thetis & Pelée* pour les Acteurs.

Le 21. le sieur Dumirail, ancien Acteur du Theatre François, qui n'avoit paru qu'en Crispin, & dans d'autres rôles Comiques, se montra au Public dans un personnage tout opposé. Il joua celui de Mithridate dans la Tragedie de ce nom, & il fut fort applaudi par une assemblée, que la singularité du fait avoit rendu très-nombreuse. Le 27. le même Acteur a joué le rôle de Neron dans le *Britannicus* de M. Racine, & il a été assez goûté.

## 542 MERCURE DE FRANCE.

On a remis au Theatre la Comedie du *Menteur* de P. Corneille, dans laquelle le sieur Baron jouë le principal rôle.

Le 5. du mois passé on representa à Naples pour la premiere fois l'Opera de *Didon*, qui fut generalement applaudi.

Le 6. on representa à Vienne pour la premiere fois, sur le Theatre du Palais, l'Opera de *Penelope*, en presence de leurs Majestez Imperiales. Qui le 8. virent aussi une Comedie en Prose representée par de jeunes Gentilhommes, dont toute la Cour parut satisfaite.

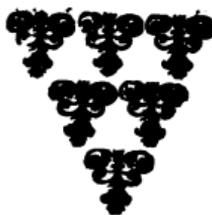
Le 16. on representa devant L. M. I. une Comedie Italienne, dont les Musiciens de la Cour étoient les Acteurs. Le 17. leurs M. I. accompagnées des Archiduchesses, & du Prince hereditaire de Lorraine, assisterent à la representation de l'Opera de *Merope*.

On écrit de Londres qu'au second Bal qu'il y eut sur le Theatre de l'Opera, un Masque se donna la liberté d'y paroître en habit de Colporteur, & d'y crier par dérision le serment de l'Evêque de Londres, contre les Mascarades. On fit sortir ce Masque de l'assemblée, & le

le Roi a déclaré qu'après que les six Mascarades, pour lesquelles on a fait une souscription seront finies, ces sortes de divertissemens seront supprimez.

Le 17. Fevrier il y eut encore Bal & Mascarade sur le Theatre du Marché au Foin. Le Roi y assista en habit d'Espagnol, & le Prince de Galles en habit de Senateur de Nuremberg.

Le 2. de ce mois le Roi accompagné du Prince & de la Princesse de Galles, & d'un grand nombre de Seigneurs & Dames de la Cour, assista à la premiere representation d'un Opera, intitulé *Jules-Cesar*, de la composition du sieur Heudel. Cet ouvrage passe à Londres pour un chef-d'œuvre de Musique, de l'avenement des Italiens.





## NOUVELLES E'TRANGERES.

*Turquie.*

**O**N écrit de Constantinople que le Seraskier Hassan, Bacha, s'étant avancé jusqu'à Keirman sans rencontrer aucune résistance; à deux lieux de-là, son avant-garde, composée seulement de 5000. hommes, avoit été attaquée brusquement par un corps de 15000. hommes de Cavalerie, commandé par Aly Thymar, General Persan, & presque toute taillée en pieces; sur quoi le Seraskier avoit d'abord détaché un corps de 20000. hommes de Cavalerie, qui avoit entierement défait celui du General Persan; sans donner aucun quartier, & ce General ayant été blessé, s'étoit sauvé avec 200. Cavaliers. Que le Seraskier avoit continué sa marche vers Ispahan, ne prévoyant d'autre obstacle à l'exécution de ses desseins, que la disette des vivres, à cause que le pays, quoique fertile, avoit été ravagé depuis l'usurpation de Miriweits. Ces lettres ajoutent que Miriweits envoyoit de frequens Exprès d'Ispahan au Seraskier, avec  
des

des lettres pleines de reproches, & de plaintes touchant le procédé de la Porte à son égard, déclarant & protestant ouvertement qu'il ne pouvoit assez s'étonner de voir ses propres freres s'armer avec tant de rage & de fureur contre son bonheur : Que le Dieu des Musulmans lui ayant mis une Couronne sur la tête, elle n'auroit dû être enviée, ou combattue que par les ennemis de Mahomet, & que néanmoins ses propres enfans qui se piquoient le plus de soutenir l'honneur de sa secte, lui declaroient une guerre si cruelle & si sanglante, qu'il prenoit le Dieu du Ciel & leur Prophete à témoin, qu'il étoit tout-à-fait innocent de tout le sang Musulman qui alloit être répandu : que la Porte au lieu de combattre si visiblement les desseins de la Providence sur sa personne, & de faire la guerre si ouvertement à Dieu, & à Mahomet, auroit dû plutôt joindre ses armes aux siennes pour attaquer de concert les infideles Moscovites, & ceux qui ont contribué à les attirer en Perse, & à leur procurer une domination si paisible ; qu'en un mot, il lui ordonnoit d'envoyer ses lettres au Grand Sultan, & de lui notifier ses intentions. Le Seraskier n'a pas manqué de le faire, & la Porte ayant jugé par ces lettres que cet esprit si turbulent,

bulent ; & si envenimé , ne pourroit être qu'une source éternelle de divisions & de guerres en Asie ; a expedié des ordres secrets au Seraskier de ne rien précipiter ; & d'employer la force & l'artifice , pour se saisir de Miriweits , s'il est possible , puisque la destruction pourroit mettre fin à tous les troubles en Perse.

Quant à l'armée Ottomane qui est en Georgie , on a appris que son aîle gauche a aussi été attaquée & défaite par un corps de 20000. Georgiens & Persans , & que le Bacha qui la commandoit a été tué ; mais qu'ils ont ensuite repoussé l'ennemi avec grand carnage , & qu'après avoir resté quelque temps maîtres du champ de bataille ils ont poursuivi leur marche vers Erivan.

M. de Nieplief , Résident du Czar à Constantinople , y eut une audience du Grand Visir le 18. Decembre dernier. Il notifia à ce premier Ministre que Sa Majesté Czarienne avoit résolu de conserver toujourns une bonne intelligence avec le Grand Seigneur ; que les différens survenus à l'occasion des affaires de la Perse ne devoient produire aucune rupture entre les deux Etats , & qu'il étoit plus à propos de convenir dans des Conférences particulieres des moyens les plus propres à rétablir l'ancienne amitié , en re-  
glant

glant les prétentions reciproques du Czar & de la Porte. Depuis cette audience le Grand Seigneur a nommé deux Plenipotentiaires qui se sont assemblez le 22. du même mois, avec le Résident de Russie qui leur declara que le Czar son Maître étoit déterminé à ne rien entreprendre contre le Traité de Pruth; qu'à l'égard de ses troupes dans la Perse; Sa Majesté Czarienne declaroit qu'elle n'avoit jamais eu des desseins de conquêtes sur ce Royaume; mais qu'ayant promis de donner du secours au fils du Roi de Perse, elle ne devoit pas lui manquer de parole; qu'elle promettoit de ne conserver les places, dont elle pourroit se rendre maître en Perse, que lorsque du consentement du Grand Seigneur même elles seroient jugées nécessaires pour mettre ses Etats en sureté contre les entreprises de ses voisins, & que si la Porte continuoit d'exiger du Czar qu'il abandonnât ses conquêtes sur la Mer Caspienne, Sa Majesté Czarienne y consentiroit, à la condition de l'équivalent proposé par les Ministres de sa Hautesse dans les Conférences precedentes. On continuë cependant les préparatifs de guerre, & le bruit court que le Grand Visir se rendra le Printemps prochain à Andrinople, & que le Capitan Bacha a ordre de se tenir prêt

## 748 MERCURE DE FRANCE.

prêt pour le même temps.

Le fils du Grand Visir, le Grand-Maître des Ceremonies qui est neveu de ce Premier Ministre, & le fils du Gouverneur de Damas ont épousé depuis peu des filles du Grand Seigneur.

### *Russie.*

**L**E Czar fait continuer les préparatifs de guerre, commencez à Veronits, & on y a envoyé un train d'artillerie, avec des munitions pour les galeres, & les autres Bâtimens legers qu'on y construit; un détachement de trois cens cinquante hommes des Gardes de Presprofski, doit prendre incessamment la route de la même Ville.

On attend des Députez des Tartares Calmouchs, & on envoie des voitures au-devant d'eux. On assure qu'ils sont chargés de proposer au Czar une alliance perpetuelle, & un corps de troupes qu'il fera servir par tout où il le jugera à propos.

### *Pologne.*

**L**A mortalité des Bestiaux augmente de jour en jour, mais les maladies épidémiques sur les hommes ne font plus tant de ravages, & l'on espere que la gelée les fera cesser entierement.

Le

Le Roi a fait communiquer aux Senateurs, & aux Nonces qui sont encore dans les Provinces, les principales affaires sur lesquelles la prochaine Diète doit délibérer: elles concernent les projets proposez pour mettre les troupes de la Couronne en meilleur état qu'elles n'ont été jusqu'à present. Les moyens de réunion pour convenir des Officiers Generaux, auxquels le commandement en doit être confié; les Memoires redigez pour regler l'administration des finances, & pour les rétablir ainsi que le credit de la Nation, & la nécessité où l'on est de pourvoir aux dépenses des deux Ambassadeurs Extraordinaires que le Roi est obligé d'envoyer aux Cours de Russie & de Turquie.

On a fait revenir des frontieres du Royaume quatre Regimens d'Infanterie, & deux de Cavalerie, pour en former les lignes qui doivent garentir les Provinces qui sont encore saines de la communication des maladies Epidemiques.

Il y a eu un grand tremblement de terre le 22. Janvier dernier dans les Montagnes de la Haute Hongrie, & sur les frontieres du Palatinat de Cracovie, qui a causé des dommages considerables.

Le 28. de l'autre mois le Grand Maréchal de la Couronne donna à Warsovie

## 550 MERCURE DE FRANCE.

un magnifique festin au Roi ; & à toute la Cour ; le repas fut suivi d'un Bal , où l'on admit tous les Masques qui se présenterent. Le lendemain le Roi donna une grande fête dans son Palais , où il y eut une superbe Mascarade. La première troupe de Cavaliers & de Dames , étoit habillée en Nobles Venitiens. La seconde en Scaramouches , la troisième en Matelots , & la quatrième en Comédiens & Danseurs. Celle des Matelots avoit traversé la Ville , & les Fauxbourgs dans des Machines en forme de bateaux , au son de plusieurs instrumens. Après la Comédie on servit plusieurs tables dans differens appartemens. Le Roi habillé en Hôte , fit non-seulement les honneurs de la première table , mais de toutes les autres , passant continuellement d'une salle à l'autre. S. M. P. étoit assistée de tous les Cavaliers Saxons , habillez en garçons de Cabaret. A la première table étoient les Senateurs , les Ministres , & les Officiers de la Couronne , avec les premières Dames de la Cour au nombre de 48. Après le repas on commença les danses dans trois salles , & l'on admit toutes sortes de Masques.

*Suede*

*Suede & Dannemark,*

**L**A gelée a considerablement augmenté sur la fin du mois dernier, & six Vaisseaux chargez de grains qui venoient de Dantzick, ayant été pris par les glaces, leurs équipages ont été obligez de les fendre avec des haches pour se faire une route jusqu'à la rade de Stokolm.

On a publié dans cette Ville un Arrest du Conseil d'Etat, par lequel le Roi ordonne que pour empêcher à l'avenir les fausses declarations, & les fraudes qui se font aux Chambres des Peages, lorsque les Vaisseaux y doivent acquitter les droits suivant leur port & leur grandeur, tout Capitaine, Maître ou Patron de Navire, sera tenu dorénavant d'avoir sur son bord une lettre de Jaugeage, qui marque exactement de quelle quantité de tonneaux ou *Lastes*, est la capacité de son Bâtiment. Sa Majesté exige que cette lettre soit expédiée par le Magistrat du lieu, où le vaisseau aura été chargé, & qu'il en ait fait mesurer la longueur, la largeur, & la profondeur & regler la Jauge par un Charpentier Juré, ou à son défaut par deux Maîtres de Navire Jurez, avant que d'expedier son certificat, qui sans cette formalité ne pourra être admis aux Chambres de Peage, lors du payement des

## 352 MERCURE DE FRANCE.

des droits. Il est ordonné par le même Arrest qu'au cas de fausse déclaration le Vaisseau payera pour chaque Laste, non déclaré de son véritable port vingt-cinq *Dalers-Selwer nynt*, ou douze écus & demi au plus prochain Hôpital, & pareille somme au dénonciateur. Ce nouveau reglement sera executé avec la même rigueur, tant à l'égard des Vaisseaux étrangers qui font commerce dans le Royaume de Suede que contre les Vaisseaux des Sujets du Roi.

On continuë de travailler aux deux nouveaux Forts que le Roi fait construire dans l'Isle de Rugen.

On mande de Coppenhague que les Ecclesiastiques Lutheriens ont cessé leurs poursuites contre les Calvinistes, depuis que le Roi de Dannemark a paru favorable à ces derniers, & qu'il a déclaré qu'il mettroit tout en usage pour les réunir.

### *Allemagne.*

**O**N apprend de Hambourg que la Regence de l'Electorat d'Hanover avoit reçu ordre d'envoyer six cens hommes d'Infanterie dans le Duché de Meckelbourg pour renforcer les troupes de la Commission Imperiale, & le bruit se répand que la conduite du Duc est devenue

me suspecte à l'Empereur, & qu'il n'avoit paru consentir à l'accommodement qui lui avoit été proposé, que pour faire mieux réussir ses desseins secrets.

On mande de Berlin qu'on y avoit publié le 11. Fevrier une Ordonnance très-rigoureuse contre l'entrée des Bestiaux qu'on pourroit amener de Pologne dans les Etats du Roi de Prusse, que les Commandans des Places frontieres avoient ordre de ne laisser passer aucune personne sans certificat de santé, & que le bruit couroit qu'on alloit prendre de semblables précautions contre l'Electorat de Saxe, à cause de la mortalité des Bestiaux qui regnoit en Pologne, & des maladies Epidemiques qui enlevoient dans ce Royaume toutes les personnes qui en étoient attaquées. L'Electeur de Cologne a été élu Evêque d'Hildesheim.

Les Etats de la Basse-Autriche, assemblez à Vienne depuis le 17. de Novembre dernier ont consenti depuis peu à la levée de 4000. hommes, au lieu de 6000. que la Cour demandoit.

La cession de la Principauté de Volan, en Silesie, au Duc de Lorraine, est entièrement réglée.

Le 29. du mois dernier le Carnaval finit à Vienne par une fête, dans laquelle les Archiduchesses, filles de l'Empereur  
Leopold

## 54 MERCURE DE FRANCE:

Leopold & le Prince hereditaire de Lorraine, parurent revêtus des habits qui leur étoient échus par le sort. Après le souper on commença le Bal qui fut magnifique, & qui ne finit qu'à trois heures du matin.

### *Grande-Bretagne.*

**L**es Communes s'étant mises en grand Comité le 16. Fevrier pour travailler à l'affaire du subside, accorderent encore au Roi une somme de soixante-dix-neuf mille livres sterling pour la paye des Officiers de Terre, & une autre de vingt-cinq mille quatre cens soixante & neuf livres sterling, pour des dépenses particulieres, auxquelles le Parlement n'avoit pas pourvû l'année derniere.

Les Directeurs de la Compagnie Royale d'Afrique ont reçu avis que les naturels du Royaume d'Angola, assistez par un Vaisseau de guerre Portugais avoient brûlé un Vaisseau, Garde-Côte, nommé le Royal Afrique, appartenant à cette Compagnie, & qu'ils avoient entierement détruit le comptoir qu'elle avoit à Cabenda.

Les Communes ont résolu de supprimer les droits extraordinaires qu'on levait sur le Thé, le Caffé & le Chocolat, à commencer à la Fête de S. Jean prochaine,

chaîne, & les impositions accoutumées que payent ces denrées, serviront à l'acquiescement des dettes de l'Etat.

On écrit de Dublin que le Viceroy s'étoit rendu le 21. Fevrier à la Chambre des Pairs, & qu'après avoir donné son consentement à vingt & un Bills publics & particuliers, il avoit prorogé le Parlement jusqu'au 18. Mars.

On apprend de Londres que depuis que la Cour de l'Echiquier a décidé que les meubles & habits d'étoffe des Indes pouvoient être confisquez, les Officiers de la Douane, en ont fait presque tous les jours des saisies considérables.

*Hollande, & Pays-bas.*

**L**es Directeurs de la Compagnie Orientale ont réglé à quinze pour cent le Dividend qu'ils doivent payer aux Interessez le 1. Mai prochain.

M. Olivier, chargé des affaires du Roi d'Espagne, depuis le départ de M. le Marquis de Monteleon, a remis aux Députés des Etats Generaux une lettre de Sa Majesté Catholique, par laquelle elle leur fait part de son avènement à la Couronne.

Le Comte de Nassau a été nommé Gouverneur de Menin.

Le

Le Prince de la Tour Tani a été nommé par l'Empereur, Maître General des Postes des Pays-Bas.

Le Ministre de l'Electeur de Baviere a fait remettre à la Banque d'Hollande une somme de 100000. florins, à compte des interests des 1200000. florins que ce Prince a empruntez sur ses diamans.

*Portugal.*

**L**A Reine accompagnée du Prince de Bresil, de l'Infant Don Pierre, & des Principaux Officiers de la Cour se rendit à l'Eglise de S. Roch, à Lisbonne, où M. Jean de Mora de Silva, Chanoine de l'Eglise Patriarchale celebra Pontificalement la Messe, pendant laquelle Sa Majesté mit l'Infante Françoise sous la protection de S. François Xavier.

On a apporté ici de Londres un modele de la Couronne d'Angleterre pour en faire une semblable, dont le Roi se servira le jour de la ceremonie de son Couronnement, qui est remis au mois de Mai prochain.

Le cinq Fevrier sur les deux heures après-midi on apperçût sur le Tage, près de la Galere l'*Aurore* le corps de l'Infant Don Michel, fils naturel du feu Roi. Le procès verbal de reconnoissance en fut dressé de l'ordre du Roi par le

Doc:

Docteur Jean Marqués Bacalhao Corregidor de la Ville-neuve, & la nuit suivante le corps fut porté dans le Monastere de Sainte Catherine de *Ribamar*, dont la Maison d'Aronches est Patrone, & il y fut mis en dépôt jusqu'à son inhumation. On a celebré des services solennels, pour le repos de son ame, dans toutes les Eglises Paroissiales, & dans tous les Monasteres de cette Ville.

On a publié à Lisbonne les conditions de l'établissement de la nouvelle Compagnie de Commerce des Côtes d'Afrique, pour la sureté des particuliers qui voudront y prendre interest. Les Directeurs se sont engagé de donner tous les ans cinq pour cent d'interest des sommes qu'ils recevront pour les Actions de cette Compagnie, dont le payement se fera en trois termes: le premier en souscrivant, le second à la fin de Decembre de la presente année, & le dernier, lors qu'ils jugeront à propos de le demander pour l'avantage de leur Commerce, en avertissant cependant six mois auparavant. Le fonds total de cette nouvelle Compagnie sera d'un million de Crusades.

*Espagne.*

**L**E neuf Fevrier on arbora à Madrid l'Etendard Royal pour la proclamation du Roi, Don Louïs premier du nom. Le Comte d'Altamira, Grand *Regidor* de cette Ville, faisant les fonctions de Grand Porte-Enseigne, en qualité de Duc de Saint Lucas le Grand, se rendit à la place du Palais, étant accompagné de tous les Capitulaires de cette Ville, des Grands du Royaume, des titrez de Castille, Comtes & Marquis, des autres personnes de consideration qui avoient été invitées, & precedé des quatre Heralts d'Armes de la Ville. Le Roi étant arrivé sur le premier balcon du Palais, & les Infants sur un balcon voisin, le Roi d'Armes monta sur un Theatre qui avoit été dressé dans la place, & cria par trois fois, *écoutez, silence*, après quoi le Comte d'Altamira, tenant en main l'Etendart de Castille déployé, le remua par trois fois, en disant à haute voix, *Castille, Castille, Castille, pour le Roi nôtre Seigneur, Don Louïs premier que Dieu conserve*. A quoi le peuple répondit, *amen, vive, vive, vive* par trois fois. Le même cortége partit ensuite, & se rendit successivement dans la Place du Monastere Royal des Carmelites Déchaussées.

chauffées, dans la grande Place, & dans celle de l'Hôtel de Ville, où la cérémonie de la proclamation fut répétée. Après quoi on attachâ l'Etendart à un des balcons de la Maison de Ville, au-dessus duquel on avoit mis le Portrait du Roi sous un Dais magnifique, pour y rester exposé aux yeux du peuple pendant huit jours. Le Comte d'Altamira se retira ensuite à son Hôtel, où il donna un repas magnifique à tous les Seigneurs qui avoient assisté à la cérémonie de la proclamation. Le soir on tira des feux d'artifices dans les Places publiques, & il y eut des feux, des illuminations, & d'autres marques de réjouissances publiques dans toutes les rues de la Ville.

Le 6. Fevrier l'Académie Royale établie par le Roi Don Philippe, députa vers le Roi pour le complimenter sur son avènement à la Couronne.

Le Marquis de Lede ayant fait quelques représentations contre le rétablissement de l'ancien cérémonial de la Cour, suivant lequel il n'étoit pas permis aux Officiers Généraux d'entrer dans la chambre du Roi sans être introduits, il a été décidé que les Capitaines Généraux, & les Lieutenans Généraux des Armées de Sa Majesté auroient dorénavant les mêmes entrées chez le Roi que les Grands du Royaume. Le

## 360 MERCURE DE FRANCE.

Le 24. tous les Conseils se rendirent au Palais pour baiser la main du Roi , qui accorda cet honneur au Corps de Ville.

### *Italie.*

**L**E procès du Duc de Parme & du Prince Don Antoine, son frere, à l'occasion de la succession de la feuë Princesse de Modene, leur sœur, a été accommodé. Le Duc de Parme a consenti de donner à son frere cent trente mille écus comptant, & la moitié des meubles de la succession.

La Fête du Bienheureux Agnani de la Maison Conti, neveu du Pape Alexandre IV. & oncle de Boniface VIII. a été célébrée avec beaucoup de magnificence dans toutes les Eglises des Religieux de l'Ordre de S. François.

Il a été résolu dans une Congregation de faire rétablir les Saints Degrez pour la commodité des Pelerins qui iront à Rome à l'ouverture de la Porte Sainte. Le Pape a fait la ceremonie d'ouvrir la bouche au Cardinal Alberoni dans un Consistoire du 14. Fevrier.

On a publié une Ordonnance qui interdit le Commerce des places Maritimes de l'Etat Ecclesiastique, avec celles de l'Albanie, où la contagion regne depuis quelques mois.

**On**

On apprend de *Venise* que les Magistrats de la Santé ayant reçu des avis certains qu'il y avoit des vestiges de contagion dans plusieurs endroits de l'Albanie, avoient fait publier le 5. Fevrier une Ordonnance pour interdire le commerce avec cette Province, ainsi qu'avec les embouchures de Cattaro, & la République de Raguse, dont les Bâtimens & les passagers ne pourront entrer dans le Port de cette Ville qu'après une quarantaine de quarante jours.

Les lettres de Milan portent que le Comte de Colloredo avoit eu ordre de l'Empereur de faire amasser des fourrages le plus qu'il lui seroit possible, & que sur les frontieres du Tirol on construisoit actuellement un grand nombre de fours, sous la direction d'un Commissaire des Guerres qui s'y étoit rendu à cet effet.



**MORTS, BAPTESMES**  
& *Mariages des Pays Etrangers.*

**L**E Comte de la Roque, Chevalier de l'Annonciade, Lieutenant General des Armées du Roi de Sardaigne, Grand Maître-d'Hôtel de Madame Royale,

le, & Gouverneur de la Citadelle de Turin, y est mort le 13. Janvier, âgé de 63. ans. Le Comte de la Roque, son fils, a obtenu la Commanderie qu'il possédoit de 6000. liv. de revenu.

Le Comte de Denhoff, Palatin de Plosko, & General du Grand Duché de Lituanie, épousa le premier Fevrier à Varsovie la fille unique du Grand General de l'armée de la Couronne, qui étant au lit malade d'une paralysie qu'on croit incurable, souhaita que la ceremonie de ce mariage fut faite dans sa chambre, ce qui lui fut accordé.

Mad<sup>e</sup> la Comtesse de la Torre, Première Gouvernante des jeunes Archiduchesses est morte à Vienne le 12. Fevrier dans un âge fort avancé.

M. le Baron de Dessow, Colonel-Commandant du Regiment d'Infanterie du Lieutenant General de Gersdorff, a épousé à Spandan M<sup>lle</sup> de Pondelits. Le Roi de Prusse a assisté à la ceremonie de ce mariage.

Le fils du Comte de Denhoff, Major General a été tenu sur les fonts à Berlin par le Prince Royal avec M<sup>lle</sup> de Walkenits. Les autres Parains & Maraines étoient le Prince Charles, le Margrave-Louis, le Prince George de Hesse-Cassel, la Margrave Douairiere, Philippe, & la Com-

Comtesse Finck de Finckenstein.

Le Lord Ashburnham a épousé à Londres le 15. Fevrier la fille du Duc de Kent.

M. Simon, Amiral, President du Haut Conseil, est mort à la Haye le 2. Mars, âgé de quatre-vingt-trois années.

M. le Comte Frederic de Wartemberg a épousé à Francfort la jeune Comtesse de Solims-Rodelhein.

Numa d'Acunha de Aralde, neveu du Cardinal d'Acunha, & troisieme fils du Comte de Pronolis est entré au Noviciat des Jesuites à Lisbonne.

Donna Isabelle de Castro, fille du premier Marquis de Fronteira, & épouse de Don Jean Almeida, Comte d'Assumar, Conseiller d'Etat, est mort à Lisbonne, âgée de cinquante-cinq ans.



## JOURNAL DE VERSAILLES & de Paris.

**P**Armi les Vaisseaux qui ont péri pendant la derniere tempête, il y en avoit un appartenant aux Hollandois chargé de six millions de Piastres. Il a échoué près de Dunkerque. Presque tout l'équipage a été submergé.

H Le

564 MERCURE DE FRANCE.

Le premier jour de Mars le Roi reçût les Cendres par les mains du Cardinal de Rohan, Grand-Aumônier de France, & Sa Majesté entendit dans la Chapelle de son Château de Versailles la Messe, pendant laquelle le *Miserere* fut chanté par la Musique. Après l'Évangile M. l'Abbé de Froulai, sacré Evêque du Mans le 25. Fevrier, prêta serment de fidelité entre les mains de Sa Majesté. La ceremonie de son Sacre a été faite dans l'Eglise du Noviciat des Jesuites, à Paris, par le Cardinal de Rohan, assisté des Evêques de Sées & de Châlons.

Le même jour premier Mars M. le Baron de Hop, Ambassadeur de Hollande eut à Versailles une audience particulière du Roi, dans laquelle il presenta à Sa Majesté M. de Vandermeer, Ambassadeur de la République de Hollande, auprès du Roi Catholique. Ils furent conduits dans le Cabinet du Roi, par le Comte de Meilai, Introduceur des Ambassadeurs.

M. d'Angervillier, Conseiller d'Etat, cy-devant Intendant d'Alsace a été nommé Intendant de la Generalité de Paris, & M. de Harlai, Conseiller d'Etat l'a remplacé dans l'Intendance d'Alsace.

Le cinq Mars premier Dimanche de Carême le Roi entendit dans la Chapelle du

du Château de Versailles la Messe chantée par la Musique, & l'après-midi Sa Majesté assista à la Prédication du R. Pere Raphaël de Paris, Capucin.

Le-sept. le Baron de Montigny, Envoyé extraordinaire du Duc de Wirtemberg eut sa premiere audience publique du Roi, étant conduit par le Comte de Meslay, Introduceur des Ambassadeurs, qui étoit allé le prendre en son Hôtel, à Paris, dans le Carosse du Roi; & après avoir été traité à Versailles par les Officiers de Sa Majesté, il fut reconduit à Paris dans le même Carosse, avec les ceremonies ordinaires.

Le cinq l'Abbé de Mouchy fut sacré Evêque d'Autun dans l'Eglise du Noviciat des Jesuites, à Paris, par le Cardinal de Rohan, assisté de l'Evêque de S. Pappoul, nommé à l'Evêché de Mende, & l'Evêque de Châlons.

M. de Farcy, Conseiller au Châtelet a été nommé Contrôleur des Finances de Monsieur le Duc d'Orleans.

L'Archevêque de Cambray a reçu de Rome ses Bulles, *gratis*; mais il a fait remettre au Banquier Romain trente mille livres qui seront délivrées aux Officiers qui travaillent à Rome pour ces sortes d'expéditions.

Le douze Mars, second Dimanche de  
H ij Carê-

Carême, le Roi entendit la Messe chantée par la Musique, pendant laquelle les Evêques de Luçon & d'Autun prêterent serment de fidélité entre les mains de Sa Majesté, l'après-midi le Roi assista à la Prédication du R. Pere Don Raphaël de Paris, Capucin.

Le seize un Courier extraordinaire arriva à Versailles, & y apporta la nouvelle de la mort de nôtre S. Pere le Pape Innocent XIII. qui mourut à Rome le sept Mars au soir, âgé de soixante-huit ans neuf mois, & vingt-un jours, étant né le 15. Mai 1655. & dans la troisième année de son Pontificat, ayant été élu le 8. Mai 1721.

On apprend de Genes que le 28. de l'autre mois M. François Durazzo, ancien Doge de la République, y mourut dans la 90<sup>e</sup> année de son âge.

Le Triton, Vaisseau de la Compagnie des Indes, est arrivé au Port-Louis le 2. de ce mois, avec une charge très-considérable. On attend incessamment les deux autres avec lesquels il étoit parti, & qui sont restez à l'Isle de Bourbon pour se radouber, d'où ils ont dû partir au commencement du mois de Decembre dernier.

Le 11. de ce mois on jugea à la Grand'-Chambre du Parlement le Procès entre de-

Les Medecins & Chirurgiens de Paris. Les premiers ont été déboutez de leurs demandes qui tendoient à presider au cours public qui se fait à S. Cosme, & interroger les jeunes Chirurgiens, &c. Par cet Arrest les Chirurgiens ne sont obligez qu'à l'ancien serment, & à la redevance d'un écu d'or, qu'ils ont accoutumé de payer à la Faculté de Medecine.

La Princesse de Turenne est à Paris depuis le commencement de ce mois. La dispense pour son second mariage avec le Comte d'Auvergne, son beau-frere, est arrivée.

Dans l'Assemblée generale de la Compagnie des Indes qui se tint le 15. de ce mois, M. Paris du Vernay fut nommé Syndic General de cette Compagnie, & M. Barême un des Directeurs. Le Contrôleur General des Finances qui y presidoit, declara que quoique les fonds de la Compagnie, tant en argent qu'en Marchandises fussent de plus de 100. millions, ce qu'on peut voir jusqu'au dixième du mois prochain, à l'Hôtel de la Compagnie, par le Bilan general, & les comptes arrêtez à la Chambre des Comptes, néanmoins le dividend de 1723. qu'on paye actuellement ne seroit pas augmenté, mais que celui de 1724. qu'

## 68 MERCURE DE FRANCE.

sera payé l'année prochaine, pourra être de 300. liv. par action, & qu'on continuera à prêter 1500. livres sur chaque Action comme on a commencé.

Les Gardes des six Corps des Marchands ont écrit aux Marchands de cette Ville, qu'en conséquence des ordres qu'ils ont reçu de M. le Contrôleur Général, ils eussent à baisser le prix de leurs Marchandises, à proportion de la diminution des espèces, sinon que le Roi accorderoit des privilèges à divers particuliers qui proposent de les donner à meilleur marché.

Le 27. de l'autre mois à neuf heures du soir, on blessa de plusieurs coups de poignard M. de la Guillonniere, Capitaine dans le Regiment de Toulouse, en sortant de chez M. Paris, ses parens.

La même nuit on trouva dans le fossé du Boulevard de la Porte S. Antoine un homme blessé, avec la cuisse fracassée qu'on porta à l'Hôtel-Dieu, où il est mort, sans vouloir dire par quel accident on l'avoit trouvé en cet état. Il a reçu tous ses Sacremens, & fait son Testament.

Le Roi a permis à la Marquise de Beringhen, Doñairiere, de se servir, sa vie durant, des Carrosses, & de la livrée de la petite Ecurie.

se

Le 22. de ce mois les Prevost des Marchands , Echevins , & Officiers de Ville se rendirent à Nôtre-Dame , revêtus de leurs Robbes de ceremonie. Le Clergé de cette Eglise alla suivant la coûtume , pour la Réduction de Paris à l'obéissance du Roi Henri IV. en Procession aux Augustins du Grand Convent , où le Duc de Gesvres , Gouverneur de Paris se trouva avec les Compagnies Superieures. La Messe y fut chantée par la Musique de la Metropolitaine , où se rendirent ce jour-là toutes les Processions des Paroisses de cette Ville ; ainsi que les quatre Mandians , qui assisterent à la Procession generale qu'on fit aux Grands Augustins.

Mrs Crofat & Montargis , Tresorier , & Secretaire de l'Ordre du S. Esprit , ont donné la démission de leurs Charges , en faveur du Comte de Maurepas , Secretaire d'Etat , & de M. Dodun , Contrôleur General des Finances. M<sup>s</sup> Crofat & Montargis conservent le Cordon.

Le 4. de ce mois le Chevalier de Belle-Isle fut mis à la Bastille par ordre du Roi.

Le 6. M. d'Ombreval , Maître des Requêtes , & Lieutenant General de Police , accompagné du sieur du Val , Commissaire du Guet , se rendit chez le Comte de Belle-Isle , Maréchal de Camp , &

Mestre de Camp General des Dragons. Le sieur du Val lui signifia une Lettre de Cachet , portant ordre de se rendre à la Bastille , & M. d'Ombreval mit le scelé sur ses papiers.

La nuit suivante M. le Blanc , cy-devant Secretaire d'Etat de la Guerre , qu'on avoit été arrêter à Doux , fut conduit à la Bastille. M. Mandat , Maître des Requêtes mit le scelé chez lui.

M. Moreau de Sechelles , Maître des Requêtes a aussi été conduit à la Bastille ; ainsi que M. de Couches , Brigadier des Armées du Roi , de même que M. du Chevron , Prevost de la Connestablie , le sieur de la Barre son Lieutenant , & quelques autres personnes.

L'on arme actuellement à Brest deux Vaisseaux , l'*Hercule* & le *Prothée* , pour aller croiser sur les Forbans qui troublent la pêche sur le Banc de Terre neuve , & delà ils iront à Cadix pour assurer nôtre commerce contre les Corsaires de Salé. M. des Boiselaurs , Capitaine de Vaisseau est mort à Brest le 4. Decembre 1723. & le sieur Mayer , Lieutenant de Fregate le 28. du même mois.

Le 12. de ce mois , troisiéme Dimanche de Carême , le Roi entendit dans la Chapelle du Château de Versailles , la Messe chantée par la Musique , pendant

Les

laquelle l'Archevêque de Cambrai prêta serment entre les mains de S. M.

Les Cardinaux de Rohan, de Polignac & de Bissy, sont partis pour aller à Rome, & entrer au Conclave.

Le Roi a donné au Chevalier de Pezeux, Lieutenant General de ses Armées, le Gouvernement de la Citadelle de Lille, vacant par la mort de M. de l'Abadie, Lieutenant General.

M. l'Abbé Paris, neveu de M. le Gardes des Sceaux, a pris possession de la Coadjutorerie de l'Evêché d'Orleans.

Le 19. de ce mois M. d'Armenonville, Gardes des Sceaux de France, prêta serment de fidelité entre les mains du Roi, pour la Charge de Commandeur, & Grand Tresorier des Ordres du Roi, & M. de Novion, Premier President du Parlement, prêta le même serment, pour la Charge de Commandeur & Greffier des mêmes Ordres.

Le Roi a nommé Dame-d'atour de la Reine, la Marquise de Mailly, qui a eu la même Charge auprès de feuë Madame la Dauphine, mere de Sa Majesté.



## B E N E F I C E S.

**L'**Abbaye de Billon, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Besançon, vacante par la démission du sieur Edme-François Ricard, a été donnée au sieur Marie-François Boquet de Courbousson, Clerc-Tonsuré du même Diocèse.

L'Abbaye de la Chaslagne, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Lion, vacante par le décès du sieur de Vallavoire, au sieur Pierre de Borssat, Prêtre du Diocèse de Genève, & Docteur de Sorbonne.

Le Prieuré Royal de Nôtre-Dame de Moulanes, dans la Vallée de Barcelonnette, au Diocèse d'Ambrun, vacant par le décès du sieur Capony, au sieur Pierre Jacques Pascalis, Clerc-Tonsuré du Diocèse de Senez.

L'Abbaye de S. Laurent, Ordre de S. Benoît, Diocèse de Bourges, vacante par le décès de la Dame Maréchaux, à la Dame Marie Chambon d'Arbouville, Religieuse dans la même Abbaye.

Le Prieuré de S. Pierre des Herbieres, avec son annexe de Sainte Florence, Diocèse de Luçon, dépendant de l'Abbaye de S. Michel en l'Herm, unie au Colle-  
ge

ge des quatre Nations , vacant par le décès du sieur de Cès , au sieur de Saint Germain.

La Chantrerie de la Sainte Chapelle du Palais , à Paris , vacante par le décès du sieur de Champigny , au sieur Louïs Malescot de la Solaye , Prêtre du Diocèse de Paris.



*MORTS, MARIAGES, &c.*

**L**E 23. Fevrier mourut à Perigueux M. Nicolas de la Brouffe de Verteillat , Abbé de Peirouze , Ordre de S. Bernard , de nomination Royale , il étoit le quatrième de son nom qui l'avoit possédée successivement , sans interruption. Il y a près de deux cens ans qu'elle fut donnée au premier pour récompense des services militaires rendus par ses ancêtres , le dernier l'a eu après la mort de Pierre de Verteillat , son frere , l'un & l'autre étoient des sujets d'un merite supérieur.

Nous serons exacts autant que nous pourrons à annoncer la mort des Beneficiers , pour la satisfaction de ceux qui ont interest à être informez des Benefices qui vaquent , & nous tâcherons aussi

H vj. d'en-

574 MERCURE DE FRANCE.

d'entrer dans quelques détails, pour que ceux qui travailleront à l'Histoire du Clergé de France, ou de quelque Abbaye particuliere, puissent trouver dans nos Journaux des Memoires instructifs.

M. Guillaume d'Avignon, Lieutenant General des Armées du Roi, Gouverneur des Villes de Salins, & du Pont de l'Arche, Grand-Croix de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis, cy-devant Major des Gardes du Corps du Roi, mourut à Versailles le 29. de l'autre mois, âgé de 76. ans.

Dame Roze de Magenis, épouse de M. de Lée, Lieutenant General des Armées du Roi, mourut à S. Germain en Laye le 5. de ce mois, dans la 71. année de son âge. Elle étoit fille du Lord-Comte d'Iveag, Pair du Royaume d'Irlande.

François-Louis de Clermont-Tonnerre, Evêque, Duc de Langres, Pair de France, Abbé de Tenailles & de Fontaine-Beze, mourut dans son Diocèse le 12. de ce mois, dans un âge fort avancé.

Charlotte Rose de Caumont de la Force, mourut à Paris le 7. de ce mois, âgée de 78. ans.

Le treize mourut à Paris Dame Marie de Croisilles, veuve de Messire Charles-Joseph Prevost, Chevalier, Sei-

Seigneur de S. Cire, l'Herbilliere, Rocheferrieres, &c. âgée de 54. ans. Elle laisse un fils unique, qui est Nicolas-Charles-Claude Prevost, Chevalier, Seigneur de S. Cire, l'Herbilliere, les Brillonniere, Maître des Requêtes, qui a épousé Dame Anne Ruau du Trouchet.

Le 10. de ce mois M. Jean-François Chassepot de Beaumont, Chevalier, Seigneur de Menuecoeur, Conseiller du Roi en la Cour de Parlement, & Grand Chambre d'icelle, mourut à Paris dans sa 78. année.

Le 11. de ce mois a été célébré à S. Sulpice le mariage de M. Charles-François de Campet, Comte de Sojon, Chevalier, Seigneur, Baron de la Riviere, Boronne & Douzillac, Brigadier des Armées du Roi, Gouverneur du Pont-de-l'Arche, Enseigne des Gardes du Corps, fils de feu M. Louis de Campet de Sojon, Chevalier, Seigneur, Baron de la Riviere, Bloyac & la Mothe des Arennes, & de feuë Dame Anne-Marguerite de Meuré, a épousé D<sup>lle</sup> Marie-Louïse-Angelique de Barberin, fille de M. Louis de Barberin, Comte de Reynac, Chevalier, Marquis de Wartigny & de Reynac-sur-Indre, Maréchal des Camps & Armées du Roi, Commandeur de l'Ordre Militaire de S. Louis, Gou

## 176. MERCURE DE FRANCE.

Gouverneur du Vieux Brisac, & de Marie-Marguerite de Laval de Pimodan.

M. Jean-Baptiste de Marin, Chevalier, Comte de Moncan, Salot, Talhouët, Kerloix, Kernaleguen, &c. Mestre de Camp de Cavalerie, Cornette des Chevaux-Legers de la Garde ordinaire du Roi, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, fils de feu M. Louis de Marin, & de Dame Gillette de Los, de Beaulieu, avec D<sup>le</sup> Louïse - Geneviève Bauyn de Cormery, fille de défunt M. François Bauyn, Chevalier, &c. & de Dame Marie-Louïse Lottin de Charny.

Le 15. de ce mois le fils aîné de M. le Marquis de Chambonas, fut baptisé dans la Chapelle de l'Hôtel du Maine, à Paris, leurs Alteſſes Sereniſſimes M. le Duc du Maine & Madame la Duchesse du Maine en furent les Parain & Maraine, & la ceremonie en fut faite avec toute la magnificence qui accompagne toutes les choses qu'ils font.

M. Doublet de Perſan, Maître des Requêtes, a épouſé le 14. de ce mois M<sup>lle</sup> de la Frezeliere, fille du Marquis de la Frezeliere, Lieutenant General.

LA

*La Compagnie des Indes donne avis  
aux Actionnaires.*

**Q**U'en conformité de l'Arrest du Conseil du 15. Février 1724 concernant le Privilege exclusif des Loteries, accordé à la Compagnie des Indes, les Syndics & Directeurs ont resolu par leur délibération du premier de ce mois, de prêter quinze cens livres sur chaque Action, qui restera déposée pour seureté dudit Prest.

Le sieur Bille Caissier de la Compagnie des Indes, dont le Bureau est establi rue du Bouloir, commencera Lundy prochain 6. Mars 1724. à recevoir les soumissions de tous ceux qui souhaitent emprunter; Et continuera les jours suivans depuis neuf heures du matin jusqu'à midy.

Chaque particulier pourra faire une ou plusieurs Soumissions, pourvû qu'elles ne montent ensemble qu'à dix Actions.

Aucun ne pourra souscrire pour plus de dix Actions dans chaque jour.

Chaque Soumission sera dattée & signée par celui qui souhaite emprunter, & contiendra le Bordereau des Numero des Actions destinées à rester déposées pour seureté du Prest.

Chaque Soumission fera mention du temps que demandera l'emprunteur, la Compagnie ayant resolu de prêter pour un ou plusieurs mois à raison de demy pour Cent d'interest par mois.

Toutes ces Soumissions seront enregistrées par le sieur Bille sur un Journal où chaque  
Sou-

## 578 MERCURE DE FRANCE.

Soumission prendra son Numero d'enregistrement.

Toutes les Soumissions presentées le 6. Mars, seront enregistrées avant celles qui auront esté presentées le 7. Mars, Et cette regle, toujours soutenüe, accordera successivement la preference aux Soumissions du jour precedent.

L'ordre du numero indiquera celles des Soumissions auxquelles on prestera par preference sur les autres Soumissions du même jour.

Chaque Soumission sera renduë au particulier, trois jours après sa presentation, portant son Numero d'enregistrement : ces restitutions se feront l'après-midy depuis trois heures jusqu'à six.

Une affiche publique instruira les emprunteurs des numero auxquels la Compagnie prestera.

La signature de l'emprunteur lui laissera l'option, ou de rembourser les quinze cens livres par lui empruntées, ou de renoncer à l'Action par lui déposée.

*La Compagnie des Indes, donne avis au Public d'une Loterie d'Actions, qui sera tirée le 30. Mars 1724. en l'estat qu'elle se trouvera.*

CHaque Billet sera d'un Dixième d'Action portant trois Dividendes.

Les Lots seront payez en Actions.

Chaque Billet de cette Loterie sera signé indistinctement par deux des sieurs Caulet, Huet, le Sueur, le Clerc, Carré & Rey.

Cette Loterie sera toujours tirée dans l'Hôtel.

cel de la Compagnie des Indes le 30. de cha-  
que mois.

La premiere portion de cette Loterie sera  
tirée le 30. Mars 1724.

Deux jours après la Loterie tirée, le sieur  
Bille Caissier de la Compagnie des Indes, paye-  
ra la valeur des Billets heureux aux porteurs  
qui les auront fait viser par un Syndic & par  
un Directeur de la Compagnie.

La Compagnie des Indes retiendra quinze  
pour cent sur la Recette generale de cette Lo-  
terie.

*Distribution de Lots, faite sur une Recette  
supposée de 1000. Actions*

Un Lot de 100. Actions. . . 100. Actions.

Un Lot de 50. Actions. . . . . 50.

Quatre Lots de 20 Actions. . . 80.

Dix Lots de dix Actions. . . . 100.

Vingt Lots de 8. Actions. . . . 160.

Trente-deux Lots de 5. Actions. 160.

Cinquante Lots de 4. Actions. 200

---

Cent dix-huit Lots sur 10000.

Billets. . . . . 350.

Benefice à 15. pour 100. . . . 150.

---

Recette de . . . 1000. Actions.

---



*La même Compagnie, en conformité de l'Arrest du 15. Fevrier dernier, concernant le Privilege exclusif des Loteries accordé à ladite Compagnie, donna avis au Public d'une Loterie viagere & dont voici le plan.*

**C**haque Billet sera de 100. livres en especes.

Les Lots seront payez en Rentes Viageres.

La Compagnie des Indes donnera en Rentes Viageres dix pour cent du montant de la Recette de chaque mois.

Chaque Billet de cette Loterie sera signé indistinctement par deux, des sieurs Caulet, Huet, Chabirand & le Sueur.

Les Billets heureux seront reçus par la Compagnie des Indes pour valeur des Contracts Viagers qui seront constituez selon la volonté des porteurs.

Le porteur d'un Billet heureux pourra constituer la Rente de son Lot sur autant de testes que bon lui semblera.

La Rente Viagere commencera à courir du jour de sa Constitution.

Les arrerages des Rentes Viageres écheüs, seront payez en especes sonnantes le premier Juillet & le premier Janvier de chaque année.

Tous les Etrangers porteurs de Billets heureux, pourront constituer, & les Rentes leurs seront payées, comme aux Sujets de Sa Majesté, quand même ils resideroient hors du Royaume, même en temps de Guerre.

La Compagnie des Indes retiendra sur la Recette generale Cinq pour Cent

Cette

M A R S 1724. 581

Cette Loterie sera toujours tirée dans l'Hôtel de la Compagnie des Indes, le 20. de chaque mois, en l'estat qu'elle se trouvera.

La premiere portion de cette Loterie sera tirée le 20. Mars 1724.

*Distribution de Lots, faite sur une Recette supposée d'un Million.*

Un Lot de 12000. liv. de Rente.	12000. livres.
Un Lot de 6000.	6000.
Quatre Lots de 3000.	12000.
Dix Lots de 2000.	20000.
Quinze Lots de 1000.	15000.
Trente Lots de 500.	15000.
Cinquante Lots de 300.	15000.

Sur 10000. Billets 111. Lots. 95000.

Benefice à 5. pour 100. . . . . 5000.

Une Recette d'un Million. 1000000. l. de Rente.

*La Compagnie des Indes donne avis au Public de l'ouverture d'une Loterie d'Ecus, qui sera tirée le 10. Avril 1724. en l'estat qu'elle se trouvera.*

Chaque Billet sera d'un Ecu de Dix au Marc.

Les Lots seront payez en Ecus de Dix au Marc.

Chaque Billet de cette Loterie sera signé indistinctement par deux des sieurs Rousseau, Pomar, Deon, Denove, Minard, Montjeu, Youst, Caulet, Huet, le Sueur, le Clerc, Carré & Rey.

Cette Loterie sera toujours tirée dans l'Hôtel

## 382 MERCURE DE FRANCE.

tel de la Compagnie des Indes le 10. de chaque mois.

La premiere portion de cette Loterie sera tirée le 10. Avril 1724.

Deux jours après la Loterie tirée, le sieur Bille Caissier de la Compagnie des Indes, payera la valeur des Billets heureux aux porteurs, qui les auront fait viser par un Syndic & par un Directeur de la Compagnie des Indes.

La Compagnie des Indes retiendra Quinze pour Cent sur la Recette generale de cette Loterie.

*Distribution de Lots, faite sur une Recette  
supposée de 100000. Ecus.*

Un Lot de 10000. Ecus, cy	10000. Ecus.
Un Lot de 5000. Ecus, cy	5000.
Un Lot de 4000. Ecus, cy	4000.
Trois Lots de 3000. Ecus, cy	9000.
Quatre Lots de 2000. Ecus, cy	8000.
Douze Lots de 1000. Ecus, cy	12000.
Vingt Lots de 500. Ecus, cy	10000.
Vingt Lots de 300. Ecus, cy	6000.
Vingt Lots de 200. Ecus, cy	4000.
Cinquante Lots de 100. Ecus, cy	5000.
Cent Lots de 50. Ecus, cy	5000.
Dens cens quatre-vingt Lots de 25. Ecus, cy	7000.

Cinq cens douze Lots sur 100000.	
Billets	85000.
Benefice à 15. pour 100.	15000.

Recette de . . . . . 100000. Ecus.

*Les Billets de cette Loterie & des autres, seront entre les mains des Notaires, qui seule les distribueront au Public.* L

La Compagnie des Indes a fait publier un imprimé, contenant la Liste des Lots de la Loterie Viagere, tirée le 20. de ce mois en presence des Inspecteurs, Syndic & Directeurs, dans l'Hôtel de la Compagnie.

## S U P L E M E N T.

*LA LIGUE ou HENRI LE GRAND,*  
Poëme Epique, par M. de Voltaire. A  
Geneve 1723. in 8<sup>o</sup> de 157. pages pour  
le Poëme & 74. pour les Remarques, sans  
l'avertissement, & plusieurs argumens.

**O**N voit par le nom de la Ville où il paroît que ce Poëme a été imprimé, qu'il a été donné au public sans approbation & sans privilege.

On a toujours reproché aux François une espece d'indigence, au sujet du Poëme Epique; on a crû même que ce genre de Poësie est presque essentiellement ennuyeux dans le genie de nôtre Langue, & dans le goût de nôtre versification. Les efforts de nos derniers Poëtes n'ont pû effacer ce préjugé; au lieu d'en conclure une impuissance malheureuse de leur part, on en a conclu une impossibilité absolue, comme si les mauvais succès de *la Pucelle*, de *l'Alaric*,

## 584 MERCURE DE FRANCE.

ric, & du S. Paulin eussent dû tirer à conséquence, & qu'après les *Chapelains*, les *Scuderys*, & les *Perraults*, il fallut perdre courage. Voici enfin un Poème Epique, dont le public jugera s'il vange notre Langue, & nôtre versification.

Le principal obstacle qu'on a crû trouver à la réussite d'un Poème Epique en François, a été le prétendu besoin des Dieux du Paganisme, dont le jeu nous paroît aujourd'hui très-insipide. D'un autre côté nous avons l'esprit trop juste & trop réglé, pour goûter des fictions relatives à nos mysteres, ou ce qui seroit pire, encore un mélange impie des Fables de l'antiquité, & des veritez de nôtre auguste Religion. Il ne restoit qu'un parti à prendre, c'étoit de suivre le système Chrétien sans le profaner par des imaginations indécentes, comme ont fait l'*Arioste* & le *Tasse*, d'y mêler seulement des allegories ingenieuses; en représentant les Passions, les vertus, & les vices comme des Estres Phisiques, quoiqu'ils ne soient que des Estres moraux. *Despreaux* en a donné dans son *Lutrin* un exemple que M. de Voltaire a heureusement imité. Les Allegories, les Portraits, les expressions animées font la principale beauté de son ouvrage.

Nous

Nous avons crû ne point devoir différer de donner au public un Extrait de ce Poëme nouveau. Nous suivrons le Poëte avec fidélité, quoique rapidement, & le Lecteur qui n'aura point encore jöüi du Poëme, trouvera peut-être ici avec quelque sorte de plaisir, *disjecti membra Poetae*. Henri III. est designé sous le nom de Valois, & Henri IV. sous le nom de Bourbon, ou de Henri.

Le Poëme est partagé en 9. chants, on voit au commencement du premier le Portrait de Valois. Il étoit gouverné par de jeunes débauchez qui le corrompoient, & étoient pour lui des Tyrans voluptueux. A proprement parler ce Prince ne regnoit plus, il languissoit dans un repos honteux. Ce n'étoit plus ce Valois couvert de Lauriers, que le Nord frappé de ses vertus, & de ses exploits, avoit enlevé à la France pour le couronner.

Tel brille au second rang qui s'éclipse au premier,

Il devint lâche Roi d'intrepide guerrier.

Les Guises commencerent alors à élever leur grandeur sur son abaissement; la ligue se forma pour achever de détruire son foible pouvoir; cent partis opposez se disputerent à ses yeux les débris de son Trône, ses indignes favoris l'aban-

l'abandonnerent , & Paris revolté le chassa de son Palais. Bourbon parut , il ouvrit les yeux à son Roi , il lui apprit à preferer la gloire aux amusemens frivoles , & à sortir de sa lâche indolence. Unis ensemble ils formerent le siege de la Capitale rebelle.

Cependant la discorde s'enflant de toutes parts, l'ardeur de la guerre, d'un côté animoit la *Ligue & Mayenne*. D'une autre part d'illustres Guerriers, quoique divisez par leur secte, s'étoient réunis pour le soutien du Trône. Bourbon étoit l'ame & l'appui de ces fideles sujets.

Ce fut alors que Valois ( c'est une fiction du Poëte ) ordonna à Bourbon d'aller en Angleterre pour mettre Elifabeth dans ses interests.

Bourbon part , accompagné de Sullî. Ils abordent en Angleterre , & ont d'abord un entretien avec un Saint Vieillard qui les reçoit dans sa solitude , & fait luire quelques raïons de la verité aux yeux de Bourbon , qui dans le cours du Poëme est dépeint comme un Prince vertueux , mais flottant entre les deux Religions. Ce Solitaire satisfait ( un peu en general ) aux doutes de Bourbon , & lui represente tous les malheurs que le *Calvinisme* a causez à l'Europe , & lui dit sur tout ces paroles remarquables.

Un

Un culte si nouveau ne peut durer toujours ;  
 Des caprices de l'homme il a tiré son être ,  
 On le verra perir , ainsi qu'on l'a vû naître.

Il prédit ensuite à Bourbon qu'il sera éclairé des lumieres de la vraye foi , que Dieu l'a choisi pour monter sur le Trône des François , qu'il se signalera dans mille combats , & qu'il triomphera des efforts de la Ligue. Il l'exhorte à fuir les plaisirs. Bourbon est penetré jusqu'au fond de l'ame des discours du sage Vieillard ; il le quitte à regret , & arrive enfin à Londres. C'est-là qu'est l'antique séjour des Rois d'Albion , & c'est delà que l'auguste Elisabeth s'attiroit l'admiration de l'Univers.

Le Heros est conduit chez la Reine , il lui explique le motif de son voyage. Elisabeth est surprise que Bourbon , qui jusqu'ici avoit été toujours persecuté par Valois , ait embrassé sa défense. Ses malheurs , répond le Prince , ont étouffé nos haines ; il fut mon ennemi par crainte & par foiblesse ; je l'ai vaincu , je veux le venger. La Reine promet tout à Bourbon ; cependant elle lui demande un détail précis & exact des troubles qui agitent la France , vous me l'ordonnez , dit le Heros , je vais vous obéir.

I Ici

588 MERCURE DE FRANCE.

Ici commence le second chant.

Le Prince trace les Portraits de Catherine de Medecis, de François II. de Charles IX. du Prince de Condé, & de l'Amiral de Coligni. Il fait ensuite une peinture vive & touchante du massacre de la S Barthelemi. Ce recit est de plus de 170. vers, & est un des plus beaux endroits du Poëme. C'est Bourbon qui parle à Elisabeth.

Je ne vous peindrai point le tumulte & les cris ,

Le sang de tous côtez ruisselant dans Paris ,

Le fils assassiné sur le corps de son pere ,

Le frere avec la sœur , la fille avec la mere ,

Les époux expirans, sous leurs toits embrasez ,

Les enfans au berceau sur la pierre écrasez ,

Des fureurs des humains, c'est ce qu'on doit attendre ,

Mais ce que l'avenir aura peine à comprendre ,

Ce que vous même encore à peine vous croirez ;

Ces monstres furieux de carnage alterez ,

Excitez par la voix des Prêtres sanguinaires ,

Invoquoient le Seigneur en égorgeant leurs freres ,

Et le bras tout souillé du sang des Innocens ,

Osoient offrir à Dieu ce sacrilege encens , &c.

Au

Au commencement du 3<sup>e</sup> chant, Bourbon raconte à la Reine la mort de Charles IX. & le retour de Valois, alors Roi de Pologne. Ce Prince, lui dit-il, est vaillant, mais foible; il est soldat & n'est point Roi; il n'a de fermeté que dans un jour de combat.

Ses honteux favoris flatant son indolence,  
De son cœur à leur gré gouvernoient l'inconstance;

Au fond de son Palais avec lui renfermez,  
Sourds aux cris douloureux des peuples opprimez,

Ils dictoient par sa voix leurs volontes funestes,

Des Trésors de la France ils dissipent les restes;

Et le peuple accablé, poussant de vains soupirs,  
Gemissoit de leur luxe, & payoit leurs plaisirs.

Bourbon fait ensuite le portrait du Duc de Guise; nous n'en rapporterons que ces quatre vers.

La France dans son sein vit alors deux Monarques,

L'un n'en possédoit plus que les frivoles marques,

L'autre portant par tout l'esperance & l'effroi,

A peine avoit besoin du vain titre de Roi.

## 590 MERCURE DE FRANCE.

Valois , poursuit Bourbon , s'apperçût du credit dangereux de Guise , mais il ne se précautionna point contre les malheurs dont les coupables intrigues de cet ennemi caché le menaçoient. Il s'unit même avec lui pour se declarer la guerre. Bourbon décrit ici la bataille de Contras , & la défaite de Joyeuse.

Tous ces jeunes Seigneurs qui ser-voient sous Joyeuse , quoique plongez dans les délices , & dans la mollesse , combattirent vaillamment ; aucun ne fut percé de coups ignominieux , ils perirent tous avec honneur.

Des Courtisans François tel est le caractère ,  
La paix n'amolit point leur valeur ordinaire ,  
De l'ombre du repos ils volent aux hazards ,  
Vils flatteurs à la Cour , Heros aux champs de Mars.

Ce malheureux combat ne fit que creuser encore l'abîme , dont Valois vouloit sortir. Sa disgrâce augmenta le mépris des peuples ; il eut alors à souffrir & son malheur , & la gloire de Guise , qui vengea sur les Allemands la défaite de Joyeuse. Le Roi voulut essayer son autorité & se faire craindre , il n'en étoit plus temps.

Les Etats s'assemblerent à Blois. Guise

Y

y oſa paroître pour braver ſon Roi. Valois outragé par ce ſujet audacieux, le fit poignarder.

Valois dont il ravit l'autorité ſuprême,  
Le ſouffrit lâchement, & ſ'en vengea de même.

Mayenne, frere de Guiſe ſuccéda à ſon credit, & à ſon orgueil. Le Sceptre de la Ligue paſſa dans ſes mains.

Cette grandeur ſans borne à ſes deſirs ſi chere,  
Le conſole aiſément de la perte d'un frere.

On voit ici ſon portrait d'après l'Hiftoire. Valois enfin, continué Bourbon, Monarque ſans empire, a eu recours à moi. Etant Roi j'ai crû devoir prêter mon bras à un Roi humilié. Cependant ſa diſgrace a reveillé ſa vertu; il gemit de l'indigne repos, où il a trop long-temps languï.

Valois avoit beſoin d'un deſtin ſi contraire,  
Et ſouvent l'infortune aux Rois eſt neceſſaire.

Ainſi parla Bourbon, la Reine qui l'avoit écouté avec plaiſir, lui accorda les ſecours qu'il demandoit. Parlez, lui dit-elle, mes guerriers vont vous ſuivre; Formez par vôtre exempte au grand art de la guerre,

Ils apprendront ſous vous à ſervir l'Angleterre.

I iij      Voici

Voici le 4. chant. Les Ligueurs affiegez dans Paris profitoient de l'absence de Bourbon, & faisant des sorties funestés, jettoient Valois dans l'effroi, jusques-là qu'il se repentoit d'avoir laissé partir pour l'Angleterre celui qui étoit son principal appui. Bourbon arriva, & sa presence changea tout à coup le sort des armes. Il bat les troupes de Mayenne, & réduit la Ville à l'extrémité. La consternation s'empare des habitans; on plaint le present, on craint l'avenir; la terreur & l'irrésolution regnent dans l'ame des Ligueurs; on s'assemble, on consulte, les uns veulent fuir, les autres se rendre. Mayenne en fremit; déjà cent desseins partageoient son esprit flottant, quand la Discorde lui parla ainsi. Digne heritier d'un nom si redoutable à la France, toi que j'ai nourri sous mes yeux, & que j'ai formé sous mes loix, ne crains rien de ce peuple inconstant, dont le courage paroît glacé, leurs cœurs sont dans mes mains; tu les verras bien-tôt combattre genereusement, & affronter la mort.

Elle s'unit avec la Politique, fille de l'Interest & de l'Ambition. Ce Monstre ingenieux, fertile en détours, quoiqu'accablé de soucis paroît simple & tranquille; ses yeux creux & perçans sont enne-

ennemis du doux sommeil , & par cent  
déguisemens elle abuse & éblouit les re-  
gards.

Ces Monstres à l'instant penetrent un azile ,  
Où la Religion solitaire & tranquille ,  
Sans pompe & sans éclat , belle de sa beauté ,  
Passe dans la priere & dans l'humilité ,  
Des jours qu'elle dérobe à la foule impor-  
tune ,  
De ceux qui sous son nom n'aiment que la  
fortune ,

• Son ame pour Henri brûle d'un Saint amour ,  
Cette fille des Cieux sçait qu'elle doit un jour  
Adopter pour son fils ce Heros magnanime ,  
Vengeant de ses Autels le culte legitime

La Discorde choisit ensuite parmi les  
Citoyens de Paris , seize seditieux. Ils  
montent avec elle sur son Char sanglant.  
L'Orgueil , la Fureur , la Trahison dans  
des ruisseaux de sang marchent devant  
eux. Nez dans la bassesse , & nourris dans  
l'obscurité ; leur haine pour le Trône leur  
tient lieu de Noblesse , & Mayenne les  
voit en fremissant marcher à côté de lui.

Des jeux de la Discorde ordinaires caprices ,  
Qui souvent rend égaux ceux qu'elle rend  
complices.

I iiij Déja

## 594 MERCURE DE FRANCE.

Déjà la troupe furieuse avoit tout séduit , lorsqu'un vil Gladiateur qui étoit à leur tête , s'avança vers le Senat Auguste qui habite le Palais de Themis. Magistrats , leur dit-il , je vous défends de la part du peuple de reconnoître le sang des *Capets* , qui nous a trop long-temps tyrannisez. Le Senat indigné , mais impuissant, ne répond rien , la Ligue en fremit.

Le grand *Harlai* par elle est chargé de fers , de *Thou* , *Molé* , *Scaron* , *Bailleul* , *Amelot* , *Blancmenil* , *Longüeil* , ont le même sort , & sont conduits à la Bastille.

D'Augustes Senateurs , *Briffon* , *Larcher* , *Tardif* sont mis à mort , & perissent de la main du Bourreau.

La Discorde s'applaudit de ces succès affreux. Ainsi finit le 4<sup>e</sup> chant , qui au gré des connoisseurs l'emporte sur les autres.

Cependant les Anglois prêts à secourir la France pour la premiere fois , suivoient nos drapeaux dans les champs de Neustrie , & étoient eux-mêmes étonnez de servir nos Rois.

Mais voici que tout à coup la main déterminée d'un furieux fait changer les affaires de face. Ici est dépeint l'assassinat de Valois par *Jacques Clement*.

Ensuite est décrite la superstition impie

pie des seize, qui ont recours aux *Talismans*, & aux secrets de la Magie, pour apprendre quel sera leur sort. Cette cérémonie execrable que le Poëte imagine, est exposée avec tous les ornemens, dont la Poësie est capable, & le parricide de Clement est décrit, conformément à la vérité historique. Le Roi prêt de mourir adresse à Bourbon un discours touchant, il expire, & aussi-tôt tous les chefs de l'armée Royale fléchissant les genoux devant Bourbon le reconnoissent pour leur Roi.

*L'abondance des matieres nous oblige à renvoyer la seconde partie de cet Extrait au mois prochain.*

---

La Perelle, gros jöieur, Valet de Chambre du Marquis de Puisegur, Lieutenant General des Armées du Roi, qui fut arrêté il y a quelque temps, soupçonné d'avoir assassiné le sieur Prevost, negociant de papier sur la place, & d'avoir coupé son corps par quartier; après avoir soutenu divers interrogatoires, & plusieurs confrontations de membres trouvez dans la fosse des aïssances de la maison de son maître, a enfin été jugé le 15. de ce mois au Châtelet, & condamné à

## 596 MERCURE DE FRANCE.

une question préparatoire, les charges tenantes, il y a eu appel au Parlement, & en conséquence il fut transféré le même jour dans les prisons de la Conciergerie. Le 28. il fut jugé à la Tournelle, & condamné à être rompu vif en place de Grève, préalablement appliqué à la question. Le lendemain 29. vers les dix heures du soir il fut exécuté, après avoir resté 5. heures à l'Hôtel de Ville, où l'on tira de lui enfin l'aveu de son crime, n'ayant rien voulu déclarer à la question ordinaire, & extraordinaire, soutenant toujours qu'il mouroit innocent. Il n'a déclaré aucun complice, & il est vrai-semblable qu'il n'en avoit point. Outre l'assassinat du sieur Prevost, il a encore avoué celui du Valet de Chambre de M. de Busca, Lieutenant des Gardes du Corps, dont on fit tant de recherches il y a quelques années; & celui du sieur Caillotin. La Perelle étoit Chirurgien, il est à croire qu'il n'exerçoit sa barbarie que contre ses amis. On assure qu'il prioit à souper dans sa chambre celui dont il vouloit se défaire pour le voler, & après lui avoir fait la meilleure chère qu'il pouvoit, il lui donnoit d'excellent Ratafiat, dans lequel il avoit mis une forte dose d'esprit d'Opium. Le malheureux convive étoit bien-tôt accablé d'un sommeil létargique; alors

alors l'assassin pour mieux s'asseurer de l'effet de l'Opium, lui plongeoit un stilet à l'endroit du cœur, & étendoit ensuite le cadavre sur une toille cirée pour le laisser refroidir, le dépecer quelque temps après, & se défaire des membres du mieux qu'il pouvoit. Voilà les particularitez que nous avons apprises de cet insigne scelerat. Il a avoué à ses Juges qu'il avoit perdu jusqu'à 3000. pistolles dans une semaine. Il étoit fort beau joüeur, & très-bien reçu dans plusieurs bonnes maisons. Belle matiere à réflexion pour ceux qui ont une passion outrée pour le jeu.

M. Dandrezel est parti pour l'ambassade de la Porte. Il doit s'embarquer à Toulon dans les premiers jours du mois prochain. Le Roi a fait armer deux Vaisseaux pour le passer, & ils sont commandez par M. de Beauquaire, Capitaine de Vaisseaux & Inspecteur des Compagnies franches de la Marine. M. le Marquis de Bonnac doit repasser en France sur les mêmes Vaisseaux.

Le Roi fait encore armer deux autres Vaisseaux à Toulon, sous le commandement de M. de Grandpré, Commissaire General d'artillerie pour aller sur les côtes de Barbarie, & deux Vaisseaux à Brest pour aller asseurer la pêche du Grand Banc contre les Forbans. I vj On

On équipe de plus à Marseille six Galères qui doivent aller sur les côtes d'Italie.

On a publié à S. Sulpice le mariage de Charles Godefroy de la Tour d'Auvergne, fils d'Emanuel Theodose de la Tour d'Auvergne, & de feuë Marie-Victoire - Armande de la Tremouille, avec Marie-Charlotte Sobieska, veuve de feu Frederic-Maurice-Casimir de la Tour d'Auvergne. La ceremonie de la Benediction Nuptiale doit se faire le 2. Avril à Pontoise.

Eleonore - Julienne de Brandebourg-Anspach, veuve de Frederic-Charles, Duc de Wirtemberg, est morte à Anspach le 4. de ce mois dans la 61. année de son âge.

Le 15. de ce mois Marie-Jeanne Baptiste de Savoye - Nemours, Duchesse Douairiere de Savoye, mourut à Turin, âgée de près de 80. ans, étant née le 11. Avril 1644. Elle étoit fille de Charles-Amedée, Duc de Nemours, & d'Aumale, & d'Elisabeth, fille de Cesar, Duc de Vendôme. Cette Princesse avoit été mariée le 20. Mai 1665. à Charles-Emanuel II. Duc de Savoye, mort le 12. Juin 1675. Elle étoit sœur de la feuë Reine de Portugal, mere du Roi de Sardaigne, ayeule de feu Madame la  
 Dau-

Dauphine, & de la feuë Reine d'Espagne, & Bisayeule du Roi, & de Sa Majesté Catholique. La Cour prendra le grand deuil pour la mort de cette Princesse le 2. du mois prochain. On assure qu'il sera de quatre mois & demie.

Le Roi ayant donné son agrément pour le mariage du Duc d'Orleans, Premier Prince du Sang, avec la Princesse de Bade, fille du feu Prince Louïs de Bade, & de la Princesse Françoise-Sibille-Auguste de Saxe-Lavembourg, Sa Maj. a nommé le Marquis de Matignon pour se rendre à cette occasion auprès de la Princesse Doüairiere de Bade.

Le 26. de ce mois M. Dodun, Contrôleur General des Finances, prêta serment de fidelité entre les mains du Roi, pour la Charge de Commandeur, & Grand Tresorier des Ordres du Roi, vacante par la démission volontaire de M. d'Armenonville, Garde des Sceaux de France.

Le même jour le Comte de Maurepas, Secretaire d'Etat, prêta le même serment entre les mains de S. M. pour la Charge de Commandeur & Greffier des Ordres du Roi, dont il a été pourvû sur la démission volontaire de M. de Novion, Premier President du Parlement.

Le 28. le Maréchal de Broglio, prêta  
entre

entre les mains du Roi, le serment de fidélité, qui fut lû par le Marquis de Breteuil, Secrétaire d'Etat, ayant le département de la guerre. Le lendemain, le Maréchal de Roquelaure prêta le même serment entre les mains de Sa Majesté.

On apprend d'Allemagne que le traité d'alliance entre la Suede & la Russie, fut signé à Stokolm le 4. de ce mois par les Commissaires, & les Ministres de leurs Majestez Suedoise & Czarienne.

On apprend aussi que la Cour de Suede a accordé le titre d'Altesse Royale au Duc d'Holstein, avec promesse d'être mis sur les rangs, lors de l'élection d'un nouveau Roi, en cas qu'il survive à leurs Majestez regnantes.

La Marquise de Pons vient d'être nommée pour être Dame d'Honneur de Madame la Duchesse d'Orleans, elle a été cy-devant Dame-d'atour de Madame la Duchesse de Berry; elle a si dignement remplie cette charge, & s'y est si bien conduite qu'on ne peut être surpris de ce choix; on ne parle point ici de sa naissance, non plus que de celle du Marquis de Pons, leurs Maisons sont assez connues.

\*\*\*\*\*

## LETTRES PATENTES,

### ARRESTS, &c.

**L**ETTRE S Patentes, concernant l'Uni-  
versité de Dijon, données à Versailles le  
vingt Septembre 1723. registrées en Parle-  
ment, où le Roy nomme M. le Duc de Bour-  
bon Protecteur de ladite Université, comme  
aussi tous les autres Officiers qui doivent la  
composer, & generalement tout ce qui doit  
y être observé, &c.

**A R R E S T** du 25. Octobre 1723. Qui casse  
un Arrest de la Cour des Aydes de Rouen ;  
& ordonne l'exécution de deux Sentences des  
Elus de Pont-de-l'Arche, par lesquelles le  
nommé Postel Cabaretier à Valdrevin, a été  
condamné en deux cens vingt-cinq livres d'a-  
mende, tant pour tenir lieu de la confiscation  
des Boissons sur luy saisies que pour la rebel-  
lion par luy faite aux Commis, en faisant leurs  
Visites & Exercices, &c.

**D E C L A R A T I O N** du Roy, donnée à Ven-  
sailles le 3. Novembre, enregistrée au Grand  
Conseil le 9. Decembre suivant, concernant  
les ordres Royaux, Militaires, & Hospita-  
liers de Notre-Dame du Mont-Carmel, &  
de saint Lazare de Jerusalem.

**A R R E T S** des 30. Aoust & 8. Novembre  
1723. Qui ordonnent l'exécution d'une Sen-  
tence

**604 MERCURE DE FRANCE.**

gence du Grenier à Sel de Sancoins, par laquelle plusieurs Habitans de la Paroisse de Sautet ont été condamnez en cinq cens livres d'amende, pour n'avoir pas fait sonner le Toclin sur des Faux-sauniers.

**ARREST** du 8. Novembre. Qui casse deux Ordonnances du Juge du Dépôt de Chenerailles; Ordonne que la suppression qui a été faite par le Fermier, de deux Fournisseurs de Sel dudit Dépôt, sera executée, & que leurs noms seront biffez sur le Registre du Greffe: Deffend ausdits Fournisseurs d'en faire aucunes fonctions, & enjoint ausdits Officiers de juger en conformité de la Declaration du 22. Novembre 1722.

**ARREST** du même jour. Portant Reglement pour le payement des Droits d'Entrée, de Sortie, anciens & nouveaux, Cinq sols, neuf livres dix-huit sols par Tonneau, & Droit local dû sur les Vins venans de Bordeaux qui s'entreposent à Calais, & qui s'envoyent à l'Estranger, ou dans les Provinces reputées Estrangeres.

**ARREST** du 7. Decembre 1723. qui ordonne que les Adjudicataires des Bois des Parcs de Versailles, de Marly & dépendances, seront tenus de compter incessamment avec le sieur Liart du prix de leurs adjudications.

**ARREST** du 11. du même mois, par lequel Sa Majesté declare avoir entendu comprendre dans l'Edit du mois d'Agoust 1722. le rétablissement de tous les Offices créés dans les Hôtels de Ville, & notamment ceux de Gardes des Archives, créés par Edit du mois de Juillet 1708.

**ARREST**

**ARREST** contradictoire du 14. Decembre. Qui débout plusieurs Marchands de Vin demeurans hors les Portes & Barrières de Paris, de leur demande, à fin d'être déchargés du paiement des Droits de Huitième des Vins par eux achetez à Paris & de ceux qu'ils acheteront à l'avenir hors Paris.

**LETTRES** Patentes, Concernant la Liquidation des Rentes de l'Hôtel de Ville, assignées sur le Clergé. Données à Versailles le 17. Decembre, Enregistrées au Parlement le 22. du même mois.

**A R R E S T** du 21. Decembre. Par lequel le Roy a déclaré le Droit de Nouvel Acquest sur les Usages possédez par les Communautés Laiques en la Province d'Artois, être un Droit de son Domaine. En conséquence, ordonne que Liquidation sera faite de la somme à laquelle pouvoient monter les Droits de Nouvel Acquest qui estoient dûs en ladite Province au 20 Juillet 1700, jour de l'Arrest du Conseil, contenant Abonnement desdits Droits, pour être le montant d'iceux audis jour, imputez sur la somme de quarante-cinq mille livres, payée par les Etats de ladite Province: & l'excédent de ladite somme, (si aucun se trouve, remboursé ausdits Etats, des Deniers qui seront à cet effet destinez par Sa Majesté. Et que lesdits Droits de Nouvel Acquest seront levez depuis ledit jour 20 Juillet 1700, & à l'avenir, en ladite Province, ainsi que dans le reste du Royaume.

**A R R E S T** du 24. Decembre. Qui désunit de la Regie des Fermes Generales, qui se fait  
sous

## 604 MERCURE DE FRANCE.

sous le nom de Charles Cordier, les Domaines, Greffes, Amortissemens & Francs-Fiefs, & la Formule dans les Pays où les Aydes n'ont point cours.

**A R R E S T** du 18. Decembre. Qui Commet Nicolas Poirier, pour faire la Regie & perception, pendant trois années, à commencer au premier Janvier 1724. des Droits de Controlle des Actés des Notaires, Insinuations laïques & centieme denier, Petit-Scel & Controlle des Exploits, Greffes, Amortissemens, Francs-Fiefs, Nouveaux Acquests & Usages dans l'étendue du Royaume; Droits de Timbre dans les Provinces où les Aydes n'ont pas cours, & de celuy de la nouvelle Formule établie par la Declaration du sept Decembre 1723. sur les Papiers & Parchemins qui doivent servir aux Actes des Notaires de Paris, ensemble des quatre sols pour livre de ceux desdits Droits qui y sont sujets: comme aussi des Domaines & Droits Domaniaux du Royaume, à l'exception des Domaines, Barrage & Poids-le-Roy de la Ville de Paris, & des Domaines de Flandres, Artois & Haynault. Et ordonne que tout ce qui restera à recouvrer desdits Droits, audit jour premier Janvier, appartiendra audit Poirier.

**A R R E S T** du même jour. Qui commet le Sieur Thibaut, pour faire la Recette generale de tous les Aroits de Controlle des Actes, & autres y joints, de la Regie desquels Nicolas Poirier est chargé; & le Sieur Nezan pour faire le Controlle de ladite Recette.

**LETTRES** Patentes de fondation d'une Chapelle Royale dans le Château de Madrid, sous

M A R S 1724. 605

sous l'invocation de Saint Louis : & d'union  
des revenus du Prieuré de Saint Serin , pour  
la dotation de ladite Chapelle. Données à  
Versailles au mois de Janvier 1724.

**E D I T** du Roy , portant Creation de qua-  
tre millions de livres de rentes viagères au  
denier vingt-cinq sur les Tailles. Donné à Ver-  
sailles au mois de Janvier 1724, Registré en  
Parlement.

**A R R E S T** du 4. Janvier. Qui proroge jus-  
qu'au dernier Decembre 1724. inclusivement ,  
le délai accordé par l'Arrest du 2 . Decembre  
1722. pour la moderation à moitié des frais  
de Marc d'or, Enregistrement, Sceau, Recep-  
tion & Installation des Particuliers qui leve-  
ront pendant ce temps aux revenus casuels,  
des Offices vacans ou de nouvelle création.

**L E T T R E S** Patentes données à Versailles  
au mois de Janvier , 1724. Registrées en la  
Cour des Aides de Paris le 8. Fevrier suivant;  
portant création d'un Chancelier Garde des  
Sceaux , un Controleur , deux Secretaires des  
Finances , un Audiancier Garde des Rolles ,  
un Chauffecire , & deux Huissiers de la Chan-  
cellerie , pour l'appanage de Monsieur le Duc  
d'Orleans.

**D E C L A R A T I O N** du Roy , pour faire  
jouir des Privileges des Commensaux, les Offi-  
ciers de feu Monsieur le Duc d'Orleans. Don-  
née à Versailles le 4. Janvier , par laquelle il est  
dit ce qui suit. L'amitié que Nous portions à  
feu notre très-amé Oncle Philippes Petit Fils  
de France, Duc d'Orleans, de Valois, de Cham-  
pnes, de Nemours & Montpensier ; & la re-  
con-

## 706 MERCURE DE FRANCE.

connoissance que Nous conservons à toujours des grands & signalez services qu'il Nous a rendus & à notre Etat, ne Nous permettant pas d'oublier les Officiers qui ont eu l'honneur de le servir, Nous avons voulu leur conserver leur vie durant, les mêmes privileges dont ils jouissoient cy devant. A ces Causes voulons & Nous plaît que les Officiers, Domestiques & Commensaux de la Maison de nostredit Oncle le Duc d'Orleans, qui sont dénommez & compris dans l'estat cy-attaché sous le contrescel de notre Chancellerie, jouissent leur vie durant, de tels & semblables Privileges, Franchises & Exemptions dont jouissent nos Officiers, Domestiques & Commensaux, suivant nos Edits & Ordonnances, & tout ainsi qu'ils en ont bien & dûëment jouï ou dû jouir du vivant de notredit Oncle; ensemble les Veuves de ceux qui sont decedez ou qui decederont cy après, tant qu'elles demeureront en viduité, nonobstant que lesdits Privileges, Franchises & Exemptions ne soient icy declarez & specifiez.

**DECLARATION** du Roy, Concernant la Marque d'Or & d'Argent. Donnée à Versailles le même jour, Registree en la Cour des Monnoyes le 5. Fevrier suivant.

**ARREST** du même jour, qui déboute le Sieur Prince de Rohan, Acquerreur de partie d'un Domaine engagé, de sa Requeste; le condamne à payer au Receveur General des Domaines & Bois de la Generalité de la Rochelle, les Droits de Lods & Ventes, à cause de son Acquisition.

**ARREST** du 8. Fevrier, qui exempte la Ville de Marseille de la ferme du Caffé.

*AP.*

---

## APPROBATION.

J'ay lu par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux le *Mercur*e de France du mois de Mars, & j'ay crû qu'on pouvoit en permettre l'impression. A Paris, le 3. d'Avril 1724.

HARDION.



## T A B L E

### Des Principales Matieres.

<b>P</b> IECES FUGITIVES, Elegie.	397
Suite de la Lettre Critique sur Heraclius.	
	399
Achille & Deidamie, Cantate.	411
Lettre de M. Capperon sur les sortileges.	417
Le Philosophe solitaire, Sonnet.	425
Lettre aux Auteurs du <i>Mercur</i> e, & defense des Bouts-rimez,	426
Bouts-rimez à remplir.	427
Vers à Mad <sup>e</sup> des Hayes, Actrice du Theatre François,	429
Lettre sur la Tragedie de Nithetis.	432
Sonnet en Bouts-rimez,	452
Extrait d'une Lettre écrite de Vienne sur les Chevaliers de l'Ordre de l'Union.	453
Placet en vers présenté à M. le Duc.	459
Lettre écrite aux Auteurs du <i>Mercur</i> e sur les Metropoles, &c.	468

Traduction d'une Ode Latine sur l'abdication du Roi d'Espagne.	468
Examen de la réponse sur la Differtation des Figures du Portail de S. Germain des Prez.	477
Épître en vers à M. de la Visclède.	487
Explication des Enigmes, &c.	491
Nouvelles Enigmes.	492
Contes, bons mots, &c.	493
Chançon notée.	499
<b>NOUVELLES LITTERAIRES, &amp;c. Me-</b>	
moires Historiques & Critiques, &c.	502
Miotomie Humaine & Canine, &c.	512
Extraits de diverses Lettres.	523
Medaille gravée du Roi.	527
Spectacles. <i>Le Philantrope, &amp;c.</i>	<i>ibid.</i>
Mariamne, Tragedie nouvelle.	529
Nouvelles Etrangères.	544
Morts & Mariages des Pays Etrangers, &c.	561
Journal de Versailles & de Paris.	563
Benefices donnez.	572
Morts & Mariages.	573
Lotteries de la Compagnie des Indes.	577
Supplement, Extrait du Poëme de la Ligue.	583
Mariage du Duc d'Orleans.	599
Article des Arrests.	601

---

*Errata du mois de Janvier dernier.*

- P**age 9. lig. 4. du bas *Baficulario*, lisez *Baticulario*.  
Page 62. ligne 13. *Helpot*, lisez *Helyot*.  
Page 63. ligne 14. de *Sainteté*, lisez de la *mere*.  
Page 64. ligne 4. pas, ôtez ce mot, *ibid.* ligne 5. lisez la parenthese de la maniere qui suit. ( C'est ainsi que se nomment les Marches de cette Compagnie. )  
Page 65. ligne 20 *Marolle*, lisez *Marotte*.  
Page 180. ligne 7. du bas *Istevan*, lisez *Estevan*, *ibid.* ligne 6. du haut, *Marquis de Grimaldo à Don Juan*, celle d'Etat de, ôtez ces mots.
- 

*Errata de Fevrier.*

- P**age 209. ligne 11. *veux* lisez *vauz*.  
Page 210. ligne 8. du bas, *incoitable*, lisez *inévitable*.  
Page 243. ligne 14. *vôtre Plume*, lisez *vôtre Pline*. Ligne 25. *locum deduco*, *L. Lucum dedico*.  
Page 244. ligne 1. *quæ domus*, lisez *qua domus*. Ligne 3. du bas, *priepecens*, lisez *Priapeiens*.  
Page 245. ligne 27. *meis*, lisez *in eis*.  
Page 246. ligne 22. des *Commentateurs*, lisez *de Commentateurs*.  
Page 247. ligne 26. *les avoient*, lisez *les avoit*.  
Page 248. ligne 2. *Poematum*, lisez *Poematum*.  
Page 251. ligne 18. & 19. pour cette liaison.

- & quelques, lisez pour cette raison, &  
 que quelques.  
 Page 252. ligne 3. desertum, lisez disertum.  
 ligne 8. Sophocion, lisez Sophopichion.  
 ligne 12. Salicippuum, lisez Salicippium.  
 ibid. actulles status, lisez Achilles stadius.  
 ligne 14. Salaputum, lisez Salaputium.  
 Page 253. ligne 14. Catulus, lisez Catullus.  
 Page 254. ligne 13. Caupone l'ancienne leçon.  
 lisez l'ancienne leçon caupone.  
 Page 298. ligne 21. Callisrhoe, lisez Callir-  
 rhoe.  
 Page 300. ligne 19. fans, lisez son.  
 Page 383. ligne 6 du bas, Rogue, lisez Roque.  
 Page 384. ligne 6. M. d'Ombreal, lisez d'Om-  
 breval.  
 Page 385. ligne 1. altissimi, lisez clarissimi.  
 Page 394. ligne 6. du bas burettes, lisez bu-  
 relles.  
 Page 395. ligne 6. grand, effacez ce mot, &  
 ajoutez au bout de la ligne qui suit, qui est  
 de Arnoul à Bourdeaux.

---

*Fautes à corriger dans ce Livre.*

**P**age 542. ligne 3. du bas ferment, lisez  
 sermon.

La Chanson notée doit regarder la p. 499  
 La Medaille gravée doit regarder la p. 527



